274 1946 2

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

L. Foulet, Prendre parti 145
Albert Henry, Ancien français *nate que nate* 174
H. Pflaum, Sur deux passages de *Balaham et Josaphas* 187
Jean Longnon, Sur l'histoire de l'empereur Henri de Constantinople par Henri de Valenciennes 198

MÉLANGES

Jean Haust, Anc. fr. *escalot* 242
G. Gougenheim, *Charterier* dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel. 244
Arthur Långfors, Deux proverbes obscurs 246
Alexandre Micha, Les éditions de Robert de Blois 248

COMPTES RENDUS

Deux recueils de sottes chansons... édition critique, par Albert Långfors (A. Jeanroy, Albert Henry, Noël Dupire) 257

PÉRIODIQUES 276

CHRONIQUE 280

Les prochains fascicules contiendront :

E. Faral, Les chansons de toile.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
É. Lambert, L'*Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pèlerinage de Compostelle.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
M. Roques, *Roland à Saragosse* et *Ronsasvals* (*suite*).
H. Yvon, L'assiette du nom des origines au XIVe siècle.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

PRENDRE PARTI

L'expression *prendre parti* sous ses différentes formes, qui sont nombreuses, est courante dans le français d'aujourd'hui auquel elle rend les plus grands services. Nous nous proposons dans le présent article d'en rechercher l'origine et les premiers développements. Nous nous arrêterons moins sur son histoire postérieure. Ce sont ses commencements qui nous ont surtout intéressé : c'est qu'ici nous avons la chance assez rare de pouvoir assister à la création, non pas seulement d'une expression, mais du mot même qui en constitue l'élément essentiel ; et nous serons à même d'observer de près quelle part importante a prise un grand écrivain à la formation du vocabulaire moderne.

Il est surprenant de constater qu'un mot comme *parti*, qui nous semble si nécessaire, n'est pas un terme ancien dans la langue. Ni le *Roland*, ni *Aucassin et Nicolette*, ni la *Quête du Graal* ne le connaissent. En fait, on n'en a trouvé trace ni au XII^e^, ni au XIII^e^ siècle, ni même dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Froissart est le premier qui l'ait employé. Même Jean le Bel auquel Froissart a fait au début de ses *Chroniques* des emprunts si étendus n'en offre aucun exemple. Froissart l'a-t-il créé ? Il est difficile d'en fournir la preuve. Mais toutes les apparences parlent en faveur de cette hypothèse. Il s'en est servi si souvent et avec une prédilection si évidente qu'on est en droit de conclure que, s'il ne l'a pas créé, c'est du moins lui qui en a fait la fortune.

A supposer que Froissart ait créé le mot, ce qui nous semble le plus probable, où en a-t-il pris l'idée ? Et même question, si c'est un autre. Il y a longtemps que Littré a donné la

réponse : « Parti, participe passé de partir « diviser », « partager » est devenu le substantif *parti* : ce qui est partagé devient le lot, la partie... » Rapprochons deux passages de Froissart, qui nous montreront avec quelle facilité en effet on pouvait passer d'un emploi à l'autre.

Voici le participe :

Puisque nous arons la bataille et que ils sont plus de gens que nous ne sommes, *c'est une chose dur partie* ; si ne les povons conquerre fors que par prendre avantaige. XII, 146.

Et voici le substantif :

Monseigneur, partez-vous, il est temps. *La chose gist en trop dur parti* ; vous ne povez pas tout seul desconfire vos ennemis, ne recouvrer vos dommaiges. Vos gens fuient de tous costez. XII, 165.

On voit de suite qu'on pourrait, sans dommage pour le sens, faire une interversion et mettre dans la première phrase les mots soulignés de la seconde et dans la seconde les mots soulignés de la première. « C'est une chose dur partie », « La chose gist en trop dur parti », même sens, et il est clair que, si le premier emploi est antérieur d'au moins deux siècles au second, c'est lui qui a donné naissance à l'autre.

Jean le Bel, lui aussi, — et bien d'autres avant lui — s'est servi de la même façon du participe passé de *partir* :

Quant la journée fut venue et ils furent tous assemblez, ilz trouverrent qu'ilz n'avoient plus de XIIIˣ hommes de pié combatans, *qui estoit chose mal partie* encontre si grand nombre de gens à cheval et à pyé, comme dessus est dict. I, 214.

Mais Jean le Bel, bon observateur et écrivain pittoresque, n'avait pas l'imagination et le génie inventif de Froissart, et il n'est pas allé plus loin.

L'expression *jeu parti*, courante depuis le XIIᵉ siècle, a pu contribuer à la transformation du participe en substantif. Froissart la connaît bien : dans le cours du même récit, par exemple, à trois pages d'intervalle, elle revient trois fois :

Che les confortoit et raleschoit que monseigneur Thumas Mousegrave et li chevalier et escuier dessus la rivière dou Hombre estoient logiet à Miauros, assés *en jeu parti*. IX, 40.

Il ne puet nullement demorer que nous n'aions besoingne, car li Englès chevauchent ou chevaucheront à ceste remontière. Si soyons sus no garde, et les combatons, se nous les véons *à jeu parti*. IX, 42, 8.

Messires Thumas Mousegrave et li chevalier de Northombrelant de son costé, qui mout desiroient *à jeu parti* trouver les Escos, se departirent de Miauros et prisent le chemin de Mourlane. IX, 42, 15.

« Nos adversaires sont-ils à peu près à égalité avec nous, ou nous sont-ils supérieurs en nombre ? » C'était évidemment une question qui se posait sans cesse dans ces rencontres et ces combats de la guerre de Cent ans où la bravoure et la force individuelle décidaient encore le plus souvent de l'issue de la lutte. Les Anglais ont eu bien souvent l'occasion d'entendre l'expression en France pendant ces longues guerres du XIV^e^ siècle, et ils l'ont fait passer dans leur langue sous la forme *jeopardy*. Mais il est curieux que ce mot, qui, du reste comme le verbe *jeopardize* qui en dérive, appartient surtout à la langue littéraire, ait pris le sens de « danger ». Il semble que, quand on se demandait si l'on serait « à jeu parti » (ou « en jeu parti »), on ait pensé instinctivement aux périls qu'allaient courir ceux qui n'avaient pas pour eux l'avantage du nombre. L'expression a pu prendre ainsi une signification péjorative.

Froissart l'emploie dans son véritable sens. Pour lui, « combattre à jeu parti », c'est entrer dans la lutte à égalité de chances avec l'adversaire. Mais dans le cas contraire comment exprimer l'inégalité des conditions ? On pouvait s'en tenir à *jeu parti* accompagné d'une négation. Mais cela faisait une phrase gauche, et c'était en outre donner trop de valeur au mot *jeu*, où on ne devait plus guère sentir l'image qui avait été à l'origine de la locution. Mieux valait s'en tenir au participe *parti*, précédé d'un adverbe qui lui communiquerait la nuance juste : « chose mal partie, ou dur partie. » Et là nous revenons à notre équivalence de tout à l'heure : « chose dur partie » mène aisément à « chose qui est en dur parti ». Le participe pris à lui tout seul indiquait ce que les conditions générales, le partage imposé par la Providence, le destin ou le hasard allouaient à chacun des adversaires. Et si le partage était boiteux, si les conditions étaient défavorables pour un des groupes, l'adverbe

péjoratif *mal* ou *dur* venait marquer l'inégalité qui en résultait. On notera que *mal* fait ressortir plus que l'autre mot le sens original du verbe : une chose « mal partie » signifie une chose qui a été partagée dans de mauvaises conditions, une chose « dur partie » insiste plus encore sur l'idée de danger et d'âpre labeur que sur celle de répartition mal équilibrée. C'est dire que le participe passé employé ainsi est déjà tout près d'être un substantif. On doit donc s'attendre à trouver souvent l'adjectif *dur* accolé au substantif *parti*, et en effet les exemples abondent. Citons-en quelques-uns :

Tantôt ils reurent l'assaut à l'endemain, et leur convint raler à leur labeur ensi que devant, et ensi qu'il faut gent d'armes qui sont *en dur parti*. VIII, 209.

Et se trouvoient bien, tout considéré, *en dur parti*, car il se veoient enclos de toutes pars, et ne sçavoient comment il fineroient. XI, 147.

Nostre Dame ! que voi je là ? Je voi en partie toute la fleur de nostre armée qui se sont mis *en dur parti*. Certes je vorroie estre mors, quant je voi que il ont fait un si grant outrage. XI, 16.

Sire, sire, rendés vous. Li rois, qui se veoit *en dur parti*, et trop efforcié de ses ennemis et ossi que sa deffense ne li valoit mès riens, demanda... « A cui me renderai jou ? ». V, 54.

[A Aljubarrota, les Portugais se voient obligés en plein combat de tuer tous leurs prisonniers.] Là furent barons, chevaliers et escuiers qui pris estoient, *en dur parti*, ne prière n'y valoit riens. XII, 162.

Lors commencierent-ilz à assaillir de grant volenté, et ceulx de dedens à eulx deffendre, car ilz veoient bien que faire leur convenoit, car ilz se sentoient *en dur parti* : bien congnoissoient que messire Gaultier n'en prendroit nul à mercy. XII, 198.

Dans tous ces exemples, il s'agit des péripéties d'une bataille ou d'un combat en pleine campagne ou des misères et des travaux de gens étroitement assiégés. Mais la locution peut prendre un sens plus étendu et s'appliquer à l'état d'incertitude à l'égard du présent et de crainte pour l'avenir où se trouve un individu, ou encore à la conduite générale d'une guerre :

Bien sentoit messires Charles d'Espagne que li rois de Navarre l'avoit grandement contre coër, et s'en tenoit *en bien dur parti*, et l'avoit remoustré au roy de France. IV, 129.

De ces avenues estoit li rois de France bien enfourmés. Si eut sur ce pluiseurs consaulz, pourpos et imaginations par pluiseurs fois à savoir comment il poroit user des besongnes de Bretagne, car elles estoient *en moult dur parti*. VI, 177.

L'adjectif *dur* qui accompagne ainsi le nom *parti* en est comme la marque d'origine. Mais naturellement cette étiquette peut tomber, quoique on sente bien que le souvenir s'en maintient là même ou elle fait défaut :

Quant messires Guillaume de Loncval et li sires d'Arsi se veirent *en ce parti*, si sentirent bien qu'il ne se pooient tenir. VIII, 15.

Quant les compaignons de la garnison de Mauvoisin se trouverent *en ce parti*, si se commencierent à esbahir, car ilz ne poroient longuement durer. XII, 43.

L'expression ainsi simplifiée s'emploiera volontiers pour indiquer un danger qui, bien que sérieux, est affronté avec l'espoir d'y échapper :

Quant messires Renaulz de Boullant se vei *en ce parti*, il ne fu mies trop effraés, mès mist le main moult apertement à un espoit de guerre que il portoit à son costet, fort et roit, et le trait hors dou fuerre. [Il abat son adversaire et réussit à prendre la fuite.] V, 208.

Que le mot *dur* apparaisse ou non, il s'agit dans tous les cas de guerre et de combattants, ou tout au moins de circonstances résultant de la guerre ou qui peuvent y mener. C'est pourquoi nous rencontrerons souvent l'expresssion *parti d'armes* qui s'accorde si bien avec l'atmosphère des *Chroniques* :

« Messires Thumas, mes filz est il ne mors ne atierés, ou si bleciés qu'il ne se puist aidier ? » Cilz respondi : « Nennil, monsigneur, se Dieu plaist, mais il est *en dur parti d'armes*. » III, 183.

[Messire Agot des Baus après un long siège doit songer à une reddition, mais il ne veut pas se rendre sans condition, comme on veut le lui imposer :]

« Je tieng de vous tant d'onneur et de gentillèce que vous ne nous feriés fors toute courtoisie, ensi que vous vorriés que li rois de France ou li dus de Normandie fesist à vos chevaliers, ou à vous meismes, se vous estiés *ou parti d'armes* ou à présent nous sommes... ». III, 89.

Qui est *en tel parti d'armes* comme estoient les François et les Portingalois à Juberot, il faut qu'il attende l'aventure, voire s'il ne veut fuir, et en fuiant avient que il y a plus de perils que il n'a ou plus fort de la bataille. XII, 159.

Le premier de ces trois exemples nous retrace un épisode de la bataille de Crécy, où le jeune prince de Galles est en grand danger, au plus épais de la mêlée. Les deux exemples suivants — et peu importe que dans l'un ce soit un combattant qui parle et dans l'autre Froissart lui-même — nous montrent une extension de sens de la locution *parti d'armes*. Ici elle nous fait remonter jusqu'aux principes qui doivent gouverner l'art de la guerre : le combattant ou l'historien posent une situation-type et indiquent la conduite à tenir en pareil cas. Quand des chevaliers assiégés se rendent après avoir tenu jusqu'à la limite de leurs forces, ils ont droit au respect du vainqueur. Quand en pleine bataille les choses tournent contre nous, il y a peu d'avantage à fuir, la fuite étant plus périlleuse que le combat lui-même ; il faut tenir bon et faire face résolument aux conséquences de la défaite, quelles qu'elles soient.

Un autre exemple nous soumet un difficile cas de conscience en matière de capitulation. Le sire de Gommegnies, démuni d'artillerie malgré ses appels au roi d'Angleterre et à son conseil, a dû rendre aux Français la bastide d'Ardres. Les Anglais de Calais s'en étonnent et le blâment. Consulté, Hugues de Cavrelée lui conseille d'aller en Angleterre présenter sa défense au roi et à ses compatriotes :

« Si remoustrés vostre escusance de bonne façon, car vous avés assés à faire à vous escuser envers le pays; car toutes gens ne sevent mies comment, *en tel parti d'armes*, on se poet ne doit maintenir ; si en parollent li aucun, tel fois est, plus largement qu'à yaus n'apèrtiegne. VIII, 250.

On entend ici le vaillant combattant et le capitaine expérimenté : il y a des cas, déclare-t-il, où contre son gré l'homme

de cœur est forcé de se plier aux circonstances, et par là il s'expose aux critiques inconsidérées des pauvres ignorants qui ne savent rien des nécessités ou des lois de la guerre.

Ce sont ces lois auxquelles il n'y a qu'un instant, nous nous le rappelons, faisait appel Agot des Baus, capitaine de la Réole. On ne pouvait lui imposer, affirmait-il, après une résistance obstinée de onze semaines, une reddition ignominieuse. Et il demande au duc de Derbi et à Gautier de Mauni de lui accorder le traitement qu'ils aimeraient à recevoir du roi de France ou de son fils s'ils se trouvaient un jour en pareille position.

[Les Anglais, après une longue délibération] considererent la loyauté de monseigneur Agot des Baus, et qu'il estoit uns chevaliers estragnes hors dou royaume de France [il était Provençal] et ossi que moult raisonnablement il leur avoit remoustré *le droit parti d'armes*. [Finalement ils le laissent aller, ainsi que tous ses compagnons, avec leurs armes.] III, 90.

Cet exemple est très caractéristique de la méthode de Froissart. Il lui suffit d'ajouter à notre expression l'adjectif *droit* pour faire dire à cette expression quelque chose de tout à fait nouveau, quoique les exemples qui précèdent immédiatement nous y aient insensiblement préparés. Le « droit parti d'armes », c'est ici la somme des usages et des traditions qu'observent, ou sont tenus d'observer, dans la poursuite de la guerre, les chevaliers et les écuyers dignes de leur profession et de leur mission. Ces traditions, on le sait, étaient fondées sur le sentiment de l'honneur féodal. Et il faut dire que dans l'ensemble elles étaient respectées plus fidèlement que ne l'ont jamais été de nos temps les articles de la Convention de La Haye.

Dans la majorité des cas le mot *parti*, employé sans adjectif ou complément qui le détermine, ne s'élève pas à ces hauteurs, et se borne à désigner un état de choses à un moment donné ou une circonstance particulière de la vie d'un homme ou d'un groupe d'hommes, sans du reste qu'il nous transporte à aucun moment hors du domaine de la guerre et des dangers. Nous allons passer en revue un certain nombre d'exemples de ce genre (nous en avons déjà donné quelques-uns), et nous proposerons pour chacun une traduction qui convienne au pas-

sage. On verra la variété étonnante des occasions que recouvre cet unique terme :

Et se tinrent là, *en ce parti que il estoient ordonné*, sans faire nuls assaus, car bien sçavoient que il les avoient si abstrains que vivres de nuls costés ne leur pooient venir ne aultre pourveance nesune, dont il demoroient en grant dangier.

« Et il restèrent là établis sur les mêmes positions. » IX, 79.

Li contes de Namur fu si consilliés que il mist hors de sa terre son oncle... Quant messires Robers d'Artois se vei *en ce parti*, si fu moult angousseus de coer, et se avisa que il iroit en Braibant.

« Quand il se vit ainsi traité. » I, 101.

Messire Jehans de Viane me respondi et cogneut bien qu'il sont moult constraint et astraint de famine ; mais, ançois que il entrassent *en ce parti* [se rendre à la merci du roi d'Angleterre], il se venderoient si chier que onques gens fissent.

« Mais avant d'accepter de pareilles conditions. » IV, 56.

[Philippe d'Artevelde annonce aux Gantois révoltés et repentants les conditions que veut leur imposer le comte de Flandres : ils devront se présenter à lui, en chemise, nu-pieds et la corde au cou.] Et, quant il nous vera *en ce parti* tout en genoulx et mains jointes crians merchi, il ara pité et compassion de nous, se il li plaist.

« Quand il nous verra dans ce costume tous à genoux et mains jointes. » X, 216.

La phrase est reprise un peu plus loin par Philippe sous une autre forme :

« Ou nous nos mettons tout *en tel parti que* hommes, femmes et enffans alons criier merchi, les hars ou col nus piés et nus chiefs, à monsigneur de Flandres... »

« Hommes, femmes et enfants, arrangeons-nous pour aller crier merci... » X, 217.

Lors prissent bourgois et bourgoises à mettre leurs meilleurs jeuiaulx en sas... et avaller en nefs et en barges, pour mettre à sauveté, et aler ent par mer en Hollande et en Zellandes, et là où aventure pour eux sauver les poroit mener. *En ce parti* furent il quatre jours.

« Ils furent quatre jours à fuir ainsi. » XI, 60.

« Il ne poet estre que li rois d'Engleterre pour qui nous sommes *en ce parti*, ne soit enfourmés en quel dangier chil François nous tiennent, et comment tous les jours ses hiretages se pert. »

« Pour qui nous subissons un siège si dur... » VIII, 91.

Quant li captaus se vei *en ce parti* et si dur recheus et appellés du prince de Galles son naturel signeur, il se virgonda.

[Le captal avait accepté du roi de France une terre à tenir en fief et servait ainsi deux maîtres.] « Quand il se vit dans cette fausse position, accueilli et apostrophé si durement par le prince de Galles... » VI, 183.

Li soudis leur fist respondre que maintenant ils n'avoient que faire d'entrer en nul traictié, et que leurs secours estoit venus... Si demora la chose *en ce parti*.

« Les choses demeurèrent en l'état. » IX, 87.

« Pière, enssi gist la ville d'Audenarde *en tel parti* : je me voel aventurer pour la prendre et eschieller. »

« Pierre, voilà l'état où se trouve la ville d'Audenarde. » XI, 136.

Et vinrent li seigneur ou castel de Mortaigne. Si trouverent le soudis de l'Estrade *ou parti* que li hiraus avoit dit. Si fu mis en arroy, ensi comme il appartenoit, et li fors refresquis, ravitaillés et repourveus de nouvelles gens.

[Le héraut avait rapporté que les assiégés étaient tous en bon point, mais qu'ils estoient si nus que « il n'avoient sorler en piet »]. «Ils le trouvèrent en l'état que le héraut avait dit. » IX, 90.

Encores grant heur pour lui, quant il s'en pouoit issir saulve sa vie... Nous lairrons le conte de Flandres *en ce parti*, et parlerons de ceulx de Bruges.

« Nous laisserons le comte de Flandres dans la détresse où il est. » X, 233.

Et veoient si grant pestilence et tribulation que grans hideurs estoit à considerer et imaginer. [Caen est mis à sac par les Anglais qui tuent tous les fuyards qu'ils atteignent dans les rues. Le connétable de France et le comte de Tancarville du haut d'une des portes de la ville observent ce qui se passe.] Si se doubtèrent d'eulz meisme, que il n'escheissent *en ce parti* et entre mains d'arciers qui point ne les cognuissent.

« Ils craignent d'être enveloppés à leur tour dans ce massacre. » III, 143.

Bien savoit que il les avoit si avant menés que il ne pooient plus et que nullement il ne pooit demorer que temprement il n'euist fin de guerre honnerable pour lui, et metteroit Gand *en tel parti que* toutes autres villes se exemplieroient.

« Il traiterait Gand de façon à en faire un exemple pour toutes les autres villes. » X, 211.

Et fut la cose *en tel parti que* toute accordée et pardonnée sus article de pais ; et pardonnoit li contes ses mautalens à chiaux de Gand parmi une amende qui devoit être faite.

« Et tout se régla de telle façon qu'il y eut accord et pardon. » « Et on en vint à un accord et à un pardon général. » X, 182.

« Sachiés que vous et jou et li sires de Harselle et tout li cappitaine dont nous nos aidons... en moront premierement ; et li riche homme en iront quite, et nous voellent bouter *en che parti* et iaux delivrer.

« Les riches s'en tireront indemnes et nous livreront au duc pour se sauver. » X, 145.

Si se tinrent li doi legal dalés lui [le comte d'Anjou] et dalés le connestable, qui souvent aloient de l'un à l'autre [les Français et les Anglais]... et n'avoient point trouvet, en devant ce que il fust venu à Bourdiaus, le duch de Lancastre *en si bon parti* pour y entendre qu'il le trouverent.

« Ils ne l'avaient pas encore trouvé si bien disposé à les entendre qu'ils le trouvèrent alors (littéralement : en si bonne conjoncture pour...). » VIII, 71.

Et si avoient li Escot leurs deux premieres batailles establi sur deux crupes de montagne, c'on entent de roce, là où on ne pooit bonnement monter ne ramper pour yaus assallir ; mès estoient *en parti que* pour les assallans tous confroissier et lapider de pierres, s'il fuissent passet oultre le riviere.

« Ils étaient en bonne position pour bousculer et lapider les assaillants. » I, 63.

Notons finalement que le mot *parti* s'applique à l'état d'un blessé, d'un mourant ou d'un mort :

Li rois [d'Angleterre]... estoit durement malades et afoiblis... Et ossi estoit là sa fille, ma dame de Couci, qui moult estoit astrainte de coer de grant dolour et anguisse, de ce que elle veoit son signeur de père *en ce parti*.

« De voir son père en une maladie si grave. » VIII, 230.

Messires Renaulz... retraist son espoit et feri cheval des esporons et laissa monsigneur Gallehaut *en ce parti* durement navré.

« Et le laissa tel qu'il était, grièvement blessé. » V, 208.

[Le sire de Beaujeu vient d'être blessé à mort dans un combat.] Li aultre compagnon, chevalier et escuier, qui veoient leur signeur là jesir et *en tel parti* furent si foursené que il sambloit que il deuissent issir dou sens.

« Qui voyaient leur seigneur étendu à terre et mourant. » IV, 118.

[Le seigneur de Potelles est tué d'un coup de lance.] Li compagnon haynuier... s'arrestèrent sur lui, quant *en ce parti* le veirent, et le regreterent durement.

« Quand ils le virent ainsi mort ». II, 22.

Les multiples équivalents que nous venons de proposer pour chaque phrase ne visent pas à traduire littéralement le mot *parti*, car il est bien certain que pour Froissart le terme représentait une notion unique et en théorie devrait donc se rendre dans tous les cas par un seul mot. Y a-t-il un mot de la langue moderne qui fasse l'affaire, c'est ce que nous allons voir. Mais disons d'abord que nos équivalents sont plutôt des transpositions où nous avons cherché à nous rapprocher le plus possible des habitudes de la langue moderne. *Parti* qui ne signifie plus ce que lui faisait dire Froissart ne pouvait donc être conservé. Il est clair, même à une lecture rapide des exemples cités plus haut, que la notion que Froissart avait dans l'esprit était celle que rend aujourd'hui pour nous le mot *situation*. A preuve tant de passages où apparaissent soit (*ens*) *ou parti où* au sens de « dans la situation où », soit *en quel parti* au sens de « en quelle situation ». Par exemple :

« Nous ne les poons avoir plus aisiement que *ens ou parti* où il sont. » VIII, 205.

Ens ou parti que je vous di furent li François. XI, 18.

Si perchut bien que chil de la ville avoient esté bien avisé de eulx mettre *ens ou parti où* il se trouvoient. IX, 32.

« Se nous nos alons combatre ne lasser contre celle montagne, *ou parti où* nos sommes, nous serons perdu d'avantage. » VI, 121.

Comp. VI, 68, 120 ; X, 50, etc.

« ...Se ceens nous sommes enclos, nous en isterons bien, quand Diex vorra et li contes Derbi. Et pleuist à Dieu qu'il seuist *en quel parti* nous sommes ! » III, 65.

« Messire Henri, messire Henri, respondi li chevaliers d'Engleterre, se vous saviés *en quel parti* vous estes, vous vos renderiés tantost et à peu de parolles. » — « *En quel parti* poons nous estre, sire ? » respondi li chevaliers françois. V, 221.

« Tu trouveras là le Chanonne de Robertsart ; se li conte *en quel parti* tu nos a laissiés, et li di qu'il nous vigne secourir. » V, 139.

Comp. VIII, 66, 199 ; IX, 38, etc.

On a pu s'apercevoir que dans nos transpositions il y a un mot qui ne se montre pas, et c'est précisément *situation*. Ce n'est pas un hasard. Nous l'avons évité soigneusement pour mieux mettre en lumière le problème qui se posait devant Froissart.

Situation, il est vrai, n'était pas tout à fait inconnu de son temps, car un de ses contemporains, du reste plus âgé que lui d'une vingtaine d'années, Raoul de Presles, l'a employé, mais il semble bien que de Froissart tout au moins il soit resté ignoré. Nous ne croyons pas qu'on le rencontre nulle part dans son œuvre. Personne avant Raoul ne s'en est servi, et après lui le mot est resté dans l'obscurité longtemps, en fait jusqu'au XVII^e siècle, avant de devenir le terme indispensable qu'il est aujourd'hui. Mais on peut se demander pourquoi en ce besoin Froissart n'a pas songé à s'adresser à des mots comme *covenant* et *ordonnance* qui lui sont si familiers et auxquels il recourt si volontiers. Parmi les innombrables nuances qu'il leur fait rendre, il faut certainement en compter une qui coïncide à peu près avec le sens que nous donnons à *situation*. Puis il y avait *état*, qui remontant au XIII^e siècle, était déjà courant, et du reste très connu de Froissart. Il en sent si bien lui-même la parenté avec *parti* qu'il en fait à l'occasion un substitut de *parti*. Reprenons un exemple déjà cité et complétons-le :

Messires Renaulz... retrait son espoit et feri cheval des esporons et laissa monseigneur Gallehaut *en ce parti* durement navré. Quant les gens à monseigneur Gallehaut veirent leur mestre et chapitainne *en cel estat*, si furent ensi que tout foursené. V, 208.

En ce parti, en cel estat : même sens, apparemment. Ailleurs il rapprochera les deux mots dans une de ces expressions redoublées qui sont un des traits les plus caractéristiques de son style et qui, interrogées comme il convient, nous renseignent assez sûrement sur les nuances si variées que prennent, selon les occasions, ses mots favoris :

Quant ilz eurent assez bouté et poussé de leurs lances, ilz les ruerent jus

et estoient ja tous eschauffez, et prinrent leurs haches et se commencierent de haches à combatre et à donner grans horions, et chascun avoit le sien. *En cel estat et en ce parti d'armes* furent-ils plus de trois heures, et se battirent si tres bien que merveilles. XII, 52.

Covenant et *ordonnance*, comme on peut s'y attendre, viennent aussi tenir compagnie à *parti*. Voici un exemple où nous ne trouvons pas seulement *covenant* et *parti*, mais aussi *estat* qui les précède, les trois mots appliqués à la même situation :

[Dans un combat entre les gens de la comtesse de Montfort et ceux de Charles de Blois, les premiers sont battus et faits prisonniers pour la plupart, et ceux qui restent décident de déloger et de faire retraite vers Hennebont.] A celle propre heure et *en cel estat*, entrues que il estoient en grant conseil de yaus deslogier, vint là uns chevaliers de par le contesse, qui s'appelloit Garnier, sires de Quadudal, à tout cent armeures de fer, et n'avoit pout plus tost venir. Si tost qu'il sceut *le couvenant et le parti où il estoient*, et comment par leur emprise [ils avaient attaqué les premiers] perdu il avoient, si donne nouviel conseil.

« Sitôt qu'il sut le train des affaires et la position critique où ils étaient... » IV, 42.

Voici maintenant *parti* et *ordonnance* :

Biau signeur, vous estes *en che parti et en ceste ordenance d'armes* mi compaignon. J'espoire bien que demain nous arons besongne, car li rois de France qui a grant desir de nous trouver et combatre, est logiés à Rosebecque.

« Beaux seigneurs, dans l'état où nous sommes, à la veille de la bataille, vous êtes mes compagnons. » XI, 39.

D'autres mots du même genre peuvent également accompagner *parti* :

Par especial, ceulx de Louvaing furent tout resjoï de la victoire des Gantois et de l'anoi dou conte, car il estoient *en differend et en dur parti* envers le duc Wincelin de Braibant, leur seigneur, qui les vouloit guerroier et abatre leurs portes ; mais ore s'en tenra il mieux en paix.

« Ils étaient en conflit avec le duc et dans une position bien critique vis-à-vis de lui. » X, 239.

[Le Bascot de Mauléon raconte à Froissart une épisode de sa vie aventureuse : il s'agissait de s'emparer du château et de la ville de Thorie :] « Je

me mis *en ce parti d'armes et en cel assay* que pour l'avoir, et pris L. compaignons de la garnison de Chastel Culier et chevauchasmes ung jour tout entier par bois et par bruieres et la nuit ensieuvant. »

« Je décidai d'arranger une expédition pour tenter de m'en rendre maître. »

XII, 107.

Pourquoi donc Froissart ne s'en est-il pas tenu à un de ces associés ou substituts de *parti*, et particulièrement à un de ceux qui avaient le sens le plus général et le plus adaptable, *état*, *covenant*, *ordonnance* ? Pourquoi s'est-il ingénié à créer un nouveau terme et lui a-t-il donné une si surprenante extension ? Les deux exemples suivants, où apparaissent des expressions redoublées que nous n'avons pas vues encore, vont peut-être l'expliquer.

Il estoient grant fuisson et toutes gens de fait qui ruoient jus tout ce qu'il trouvoient ou rencontroient. Quant li Roumain se veirent *en che parti et en che dangier*, si mandèrent autres soudoiers allemans et lombars. IX, 145.

Toutefois, bien considéré *le peril et le parti* où il estoient, il disent que il chevauceroient fort a l'esporon et se bouteroient en le premiere garnison ou forte maison françoise qu'il trouveroient. V, 138.

On voit là ce qui distingue *parti* des termes énumérés plus haut : le mot évoque le plus souvent l'idée d'un danger imminent. *État* de par son origine même, qui n'était sans doute pas complètement oubliée dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, suggère quelque chose d'immobile et comme détaché du courant général des choses. *Covenant* et *ordonnance* — là où ils sont des synonymes approchés d'*état* — ajoutent l'idée que cet ensemble arrêté procède plus ou moins d'un arrangement de quelque sorte, d'une réglementation préliminaire. Tous trois comparés à *parti* sont des termes un peu neutres et presque statiques. Dans *parti* la nuance de danger suppose des énergies latentes, prêtes à se déployer. Et là nous rencontrons une des idées les plus chères de Froissart, celle de l'instabilité des choses.

Écoutons-le philosopher devant le misérable petit grabat d'enfant où le comte de Flandres, quelques heures auparavant

au faîte de sa puissance, se tapit maintenant, dans une pauvre maisonnette enfumée, vêtu de la houppelande de son valet, écoutant les menaces de ceux qui le cherchent :

> Toutesfois ces paroles avoit oïes li contes de Flandres, qui estoit couchés et catifs en ce povre litteron. Si poués bien imaginer que il fut adont en grant effroi de sa vie. Quel chose pouoit il là, Dieux, penser ne imaginer? Quant au matin, il pooit bien dire : « Je suis li un des grans princes dou monde des crestiens » et la nuit ensuivant il se trouvoit en telle petitesse, il pooit bien dire et imaginer que les fortunes de ce monde ne sont pas trop estables. Encores grant heur pour lui, quand il s'en pouoit issir saulve sa vie.
>
> X, 232.

Ces paroles et ces réflexions que prête Froissart au comte de Flandres ne surprennent pas quand on songe aux procès, aux emprisonnements, aux exécutions de tant de grands personnages de son temps, aux soudaines défaites de belles armées, aux tueries qui du jour au lendemain décimaient une province, aux bouleversements inouïs auxquels il a assisté, au cours de cette terrible guerre de Cent ans, — et peut-être le XX^e^ siècle est-il dès maintenant bien placé pour le comprendre. Sans doute Froissart a un profond respect pour les avantages de la naissance et ceux de la richesse, l'éclat du pouvoir, la sagesse des dirigeants, mais il sait d'expérience que ni les rois, ni les hauts barons, ni les chevaliers ou les écuyers, ni les simples bourgeois ne sont à l'abri des catastrophes irrémédiables. Il tient en haute estime la bravoure, la prudence, l'habileté des combattants et de leurs chefs, mais il ne croit pas que ces vertus suffisent à leur assurer la victoire. Les villes peuvent vivre dans l'abondance, le lendemain elles risquent de se réveiller au milieu des ruines et des incendies. A tous et à toutes il leur faut en outre un peu de chance. Froissart voit ses contemporains comme des joueurs d'échecs brusquemment introduits dans une partie déjà engagée et dont ils sont obligés d'accepter les termes tels qu'ils leur sont imposés au moment où ils y entrent. Et ce qui est vrai pour lui de la société en général, l'est aussi à l'égard des milliers et des milliers d'individus dont il s'est fait l'historiographe, à savoir tout ce qui compte peu ou prou dans le monde de son temps. Le jeu n'est pas toujours en train pour chacun d'eux, mais dans une société où la guerre

s'est installée à demeure, et où la plupart des forces vives des nations sont employées à des luttes qui ne finissent pas, les occasions où il faut jouer au pied levé et courir ses chances, si faibles qu'elles soient, ne manquent pas.

Ce sont ces conditions qui nous étreignent d'entrée de jeu, ces *données* en un mot que bon gré mal gré il faut accepter, toutes défavorables qu'elles sont souvent et dont on doit chercher à s'accommoder, quitte à faire bonne figure en dépit de tout si elles tournent décidément contre nous, c'est tout cela qu'indique Froissart par le mot *parti*. C'est ce qui nous revient du partage quand notre part n'est pas la meilleure. On voit combien *parti* et *ordonnance* sont en réalité loin l'un de l'autre. En leur essence ce sont des termes presque directement opposés. *Ordonnance* représente ce qui est réglé, réglementé et porte la marque d'une intelligence servie par une volonté. *Parti* c'est l'intervention de la fortune, du hasard, et aussi (Froissart est formel sur ce point) des secrets desseins de la Providence. L'*ordonnance* met les choses en ordre, le *parti* c'est la résistance sourde des choses, qui toutefois nous laisse une marge, parfois minime, de liberté ! C'est à la guerre de Cent ans que nous devons le mot *parti*, et il en a longtemps conservé le frémissement. Le mot a aujourd'hui perdu cette résonance, mais c'est de là qu'il faut partir si l'on veut retrouver le chemin qu'il a suivi pour arriver à l'emploi que nous en faisons.

Par ce parti.

On sait comment Froissart se comporte à l'égard de son vocabulaire abstrait. Quand il ne crée pas un mot, comme il semble avoir créé *parti* (et ceci a dû rester rare), il supplée à la pauvreté de ce vocabulaire, qui est celui de son temps, par le nombre et la variété des nuances qu'avec une étonnante ingéniosité il fait rendre aux termes qui parlent à son imagination et à son sens des possibilités de la langue. On peut dire, pour simplifier extrêmement et à voir les choses de très haut, que chacun de ces mots a au moins un sens fort et un sens faible. Nous venons de voir quel beau sens a le mot *ordonnance*, mais souvent aussi, et nous l'avons dit également, il s'affaiblit jusqu'à signifier à peu près un « événement » ou « une situa-

tion » sans plus. De même *parti* n'a pas toujours chez Froissart le sens de danger résultant d'une donnée initiale défavorable, ou simplement de situation dangereuse. Voyons par exemple les passages suivants où apparaît en chaque cas l'expression *par ce parti*. Nous constaterons qu'on retrouve aisément la ligne de filiation par laquelle on passe assez graduellement d'un emploi fort à un emploi faible de cette expression, mais nous noterons aussi qu'entre le point de départ et le point d'arrivée, l'écart des nuances est tel qu'il suggère presque un changement de sens :

[Philippe d'Artevelde rapporte aux Gantois atterrés une dure décision de leur seigneur, le comte de Flandres :] Et, quant vous vos serés mis plainement *par che parti* en sa volenté, il ne fera pas morir tous ceux que il vera en sa presence, mais aucuns qui l'ont plus courouchié que li autre. »
X, 211.

[Même épisode, quelques pages plus loin :] « Je ne puis pas veoir ne entendre par le relation de son conseil que il n'en conviengne morir honteusement, par pugnition de justice et de prisons, la grigneur partie dou peuple qui là sera venu en ce jour. Or regardés se vous vollés venir à pais *par ce parti*. »
X, 216.

Et va venir le roy de Castille en très puissant arroy, bannières desploiées et montez toutes ses gens sur chevaux couvers et en escriant : « Castille ! » et entrent sus ce pas qui fortifié estoit. Là furent-ils receus aux lances et aux haches, et greva de premier le trait grandement leurs chevaulx, et en y ot de perdus plusieurs *par ce parti*.
XII, 163.

Et la presse estoit là si grans, et li affaires si perilleux pour ceux qui estoient enclos ou ceus, que, se on n'avoit trop bonne aide, on ne se pooit relever. *Par che parti* i eut des François mors et estains aucuns, mais plenté ne fu che mies.
XI, 56.

Dans chacun de ces quatre exemples nous voyons un groupe de gens placés par les circonstances dans une position périlleuse. Ils sont des « mal partagés ». C'est bien l'emploi que nous connaissons. Mais le tour de la phrase suggère une traduction « dans ces conditions défavorables », qui retient du reste le sens et l'énergie du mot *parti*. Supposons maintenant que le partage inégal soit envisagé du point de vue, non de

celui qui en souffre, mais de celui qui en profite. Nous aurons une phrase comme la suivante :

[La garnison du château de Duras, assiégée par le duc d'Anjou, demande à se rendre, si on voulait les prendre à merci « sauf leurs corps et le leur ».] Li dus d'Ango eut conseil par l'avis dou connestable, que il ne voloit plus traveillier ne blechier ses gens, et que il les prenderoit *par ce parti*. Au tierch jour, il se partirent et furent conduit là où il voloient aller. XI, 24.

Nous sommes ici avec le duc d'Anjou à qui on propose un marché que pour de bonnes et suffisantes raisons il déclare acceptable. Il y aura encore des « conditions », seulement elles pèseront sur la garnison qui se rend, non sur lui. Le mot « défavorable » doit disparaître de notre traduction : « Le duc d'Anjou décida qu'il les prendrait à merci à ces conditions, c'est-à-dire aux conditions offertes. »

Les conditions au lieu d'être proposées par le vaincu peuvent être imposées par celui qui en a le pouvoir. De son point de vue et en tant qu'il s'agit uniquement de sa position dans le conflit, ce ne sont plus des conditions, c'est un expédient, un procédé dont il se sert en vue d'un but précis :

Et envoia par toute la ville gens, et fist commandement que chascuns sus la teste perdre se traisist vers le marché. L'intention dou conte estoit telle de recouvrer la ville *par ce parti*, mais non fist. X, 228.

Conditions pour les autres, moyen pour lui. « L'intention du comte était de recouvrer la ville *par ce moyen*, mais il n'y réussit pas. » Toutefois il transparaît encore dans le mot une nuance d'âpre sévérité : les habitants de Bruges vont se trouver, eux, « en dur parti ».

Cette nuance peut à son tour s'effacer presque complètement :

[Le Français Jean Boucinel propose un combat à la lance à l'Anglais Nicolas Clifford. Les circonstances sont telles que Nicolas a bien le droit de s'excuser : il fait valoir qu'il ne peut quitter ses compagnons qui s'en vont sans attendre, n'ayant pas plus d'armes que des pèlerins, sous le sauf-conduit du connétable de France. Mais Jean se fait plus pressant :] Nicollas, ne vous escusés point *par che parti* : laissiés vos gens partir, se il voellent, car je vous ai en convenant, les armes faittes, que je vous ferai remettre en la porte de Chierebourc sans damage et sans péril.

« Nicolas, ne vous excusez pas par ce moyen » ou plus simplement. « Cette excuse ne vous vaut rien. » X, 45.

Autre exemple tout aussi instructif :

« Point ne descenderont de leur fort, si ce n'est *par un parti* que je vous dirai. Nous ferons semblant de nous retraire... »

« Ils ne descendront pas de leur fort [si nous ne les attirons] par un moyen que je vais vous dire. » Il s'agit assurément d'un stratagème de vieux routier qui sait comment on tend une embuscade, et par là nous restons dans l'atmosphère de la guerre, mais on voit tout de même combien nous sommes près, non pas seulement d'un emploi du mot *moyen* pur et simple, mais d'une locution plus abstraite encore où entre le mot *façon* : « Ils ne descendront pas de leur fort si ce n'est de la façon que je vais vous dire. » De même, l'exemple précédent aurait pu, au risque de le décolorer quelque peu, se rendre par : « Nicolas, ne vous excusez pas de cette façon. » VI, 121.

De même encore l'exemple suivant :

« Petit à petit nous fault reconquerir les chastiaulx que les pillars tiennent ; se maintenant ilz se partent à bon marché de nous, une autre fois retourneront-il *par autre parti* en nos mains. Si paieront lors une fois pour toutes. »

« Une autre fois ces pillards retomberont entre nos mains d'une autre façon [que celle dont nous venons de les prendre maintenant et dont ils se tirent à bon marché]. » XII, 189.

Ainsi par une série de glissements et d'atténuations la locution *par ce parti* a fini par aboutir à l'emploi qu'en fait Villon dans la Ballade et Oraison pour Jean Cotart :

> Pere Noé, qui plantastes la vigne,
> Vous aussi, Loth, qui beustes ou rochier,
> *Par tel parti* qu'Amours, qui gens engigne,
> De voz filles si vous feist approuchier.
>
> T. 1238-41.

Nous ne savons si la locution s'est maintenue longtemps après Villon (elle est dans *Pathelin* v. 565), ou si elle est déjà chez lui un archaïsme. Il est possible que *par tel si que*, qui deviendra fréquent au XVI^e^ siècle (p. ex. dans l'*Amadis*, éd. Vaganay, p. 99, 18 ; 146, 6 ; 212,7 ; 301, 16), soit construit sur le modèle de *par tel parti* dont il peut avoir le sens, quoiqu'il signifie le plus souvent « à condition que ».

Prendre parti.

Jusqu'ici nous n'avons pas rencontré l'expression *prendre parti*. Littré n'en donne pas un seul exemple dans son historique, il ne l'atteste qu'en plein XVII^e^ siècle : Corneille, Molière, Racine, Bossuet, M^me^ de Sévigné, La Bruyère, voilà les auteurs qu'il cite à ce sujet. Et si l'on s'en tient aux sens tout à fait modernes de l'expression, Littré a probablement raison. Mais n'y a-t-il pas eu un *prendre parti* plus ancien dont les emplois d'aujourd'hui dériveraient en ligne directe ou indirecte ? On n'en saurait douter. Froissart, le premier à notre connaissance qui ait employé *parti*, et assurément celui qui a orienté et façonné le mot, est aussi le premier qui ait rapproché ce substantif du verbe *prendre*. Quel sens donne-t-il à l'expression *prendre parti* ?

Reportons-nous à l'épisode de Jean Boucinel et de Nicolas Clifford. On se rappelle comment, en un moment fort inopportun pour l'Anglais, Jean lui propose un combat à la lance. Nicolas accumule excuse sur excuse, mais à chaque refus Jean oppose des raisons plus fortes pour justifier ce combat et le rendre possible. Nicolas craint d'être abandonné par ses compagnons qui ont le sauf-conduit français et ainsi de se trouver isolé parmi ses ennemis ? Très bien, Jean se fait fort de les convoyer jusqu'à Cherbourg où il rejoindra les siens. Il n'a pas d'armes ? Jean lui en fournira, et le laissera choisir entre celles qu'il possède lui-même. Et ainsi de suite. Chacune de ces offres est un *parti* ou un partage des chances. Et il faut dire pour Jean qu'il s'efforce de faire ce partage aussi égal que possible. Nicolas est perplexe :

> Et li sambloit bien que chils [Jean] li offroit tant de coses, qu'il ne le pooit pour son honneur refuser, car encores li dissoit Jehans : « *Prendés tous les partis que vous vollés* : je m'i asentirai avant que nous ne fachons fait d'armes. » X, 46.

« Prenez tous les partis que vous voulez [c'est-à-dire, parmi les conditions que je vous offre choisissez celles qui vous agréerons le mieux]. Je consens à tout plutôt que de renoncer

à notre fait d'armes. » Jean « li offroit tant de *coses* », dit le texte de l'édition : le ms. A 2 ajoute « et tant de *parçons* », ce qui rend le passage encore plus clair. Le mot *parçon* est repris un peu plus loin :

> Quant li compagnon françois, chevaliers et escuiers [qui avaient assisté au défi] furent retourné ens ou chastiel, vous poés bien croire et savoir que il ne s'i teurent pas des *parchons d'armes* que Jehans Boucinel avoit faites et présentées à Nicollas Cliffort. X, 47.

Il est clair que *parti* et *parçon* sont ou peuvent être des synonymes, et c'est assez naturel car les deux mots sont par leur origine étroitement apparentés. L'un et l'autre expriment ici une tentative pour équilibrer deux systèmes de chances. Nicolas est d'entrée de jeu mal partagé, mais Jean s'efforce de remédier à l'inégalité des données initiales. Il veut que le « jeu » soit « parti » équitablement. Et c'est ce que signifie le « parti » qu'il offre à chaque hésitation de Nicolas. Nous complétons ainsi notre connaissance du mot. Suivant le côté où sont placés ceux qui emploient le terme ou suivant les intentions qui les animent, *parti* indique tantôt des *conditions défavorables* qu'on subit, tantôt des conditions qu'on impose à d'autres et qui deviennent aisément des *moyens* d'atteindre à un but, ou enfin des conditions qu'on cherche à rendre égales, ou acceptables, entre deux individus ou deux groupes par l'offre que fait un individu ou un groupe à l'autre ou aux autres d'un *choix* entre les chances. Nous savons en outre qu'à ces sens fondamentaux viennent s'en agréger d'autres, qui n'en sont que des nuances affaiblies, *situation*, *position*, *état*, *stratagème*. Et le tout nous présentent des aspects variés de la grande occupation du XIV^e^ siècle, la guerre.

Nous sommes maintenant à même de bien voir ce que signifie *prendre un parti* pour Froissart. C'est accepter l'idée d'un choix qu'on vous offre et se décider pour un côté ou pour l'autre. Ce choix peut viser à être équitable. C'est l'attitude de Jean Boucinel essayant de convaincre Nicolas Clifford. Il peut aussi se proposer seulement d'être acceptable : l'alternative est alors entre une solution désagréable et une autre bien plus désagréable encore. C'est ce que vont nous montrer les deux

exemples suivants qui mettent en jeu des assiégés et des assiégeants :

[Boucicaut et ses compagnons se sont laissés enfermer dans le château de Romorantin. Le prince de Galles qui vient d'arriver avec son armée juge que la défense n'est pas possible (et en effet après une valeureure résistance de quelques jours le château devra capituler) ; il envoie Chandos demander à Boucicaut de se rendre avant tout assaut.] « Chandos, Chandos, répond Boucicaut,... folie nous feroit mettre *en tel parti d'armes* que vous nous offrés, et plus grant folie le nous ferait *prendre*, quant il n'est encore nulz besoins... »

« Ce serait [dans tous les cas] une folie pour nous d'accepter l'arrangement que vous nous offrez, et une bien plus grande de nous y soumettre quand il n'en est encore nul besoin. »

V, 8.

[Le comte d'Armagnac s'est emparé de Cazères, qui appartient au comte de Foix. Celui-ci accourt et tient ses ennemis si étroitement assiégés qu'ils sont tout près de la famine :] Si firent traictier devers lui, et leur sembla que il valoit mieux à estre leurs prisonniers que là morir honteusement par famine. Le conte de Foeis entendi à ces traictiez, parmi tant que il leur fist dire que ja par porte qui fust en la ville ilz ne sauldroient, mais leur feroit-on faire ung pertuis ou mur par où ilz istroient. Il convint que *ilz presissent ce parti*, autrement ilz ne pouvoient finer.

Jean d'Armagnac et les siens doivent sortir un à un par la brèche, entre deux rangées de gens d'armes narquois, et plus tard payer 200.000 francs de rançon. Mais quoi ? cela valait mieux que de mourir de faim. C'était un meilleur « parti », et c'est pourquoi ils l'ont « pris », c'est-à-dire choisi.

XII, 30.

***

Parti, prendre parti : Froissart lègue à ses successeurs un mot bien formé, solidement établi, commode, souple, déjà nuancé, et une expression encore limitée dans ses applications mais qui porte en elle un avenir. Ce que le mot et l'expression vont perdre en cours de route, et de très bonne heure, c'est cette tonalité qui les faisait vibrer comme à l'unisson du langage des armées. La guerre de Cent ans est enfin terminée, le souvenir

même s'en efface bientôt, ainsi que celui de l'idole de Froissart, la chevalerie féodale, qui a été une des grandes victimes de cette guerre. Le vocabulaire se renouvelle, non pas tant par une accession de nouveaux mots que par une transformation d'un grand nombre de termes déjà existants qui passent, si l'on peut dire, de la vie des camps à la vie civile. *Parti* est un de ces « démilitarisés » : désormais il signifiera tout uniment « occasion », « situation », « poste ». Puis il se rapprochera de *partie*, qui date au moins de l'époque de Chrétien, et lui enlèvera quelques-uns de ses emplois, entre autres celui de « groupe de gens rangés autour d'un chef, ou rassemblés pour la défense d'une cause ou d'un intérêt ».

Quant à *prendre parti*, un exemple de Montaigne va nous montrer excellemment où en est cette expression dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle :

> C'est une plaisante imagination de concevoir un esprit balancé justement entre deux pareilles envyes : car il est indubitable *qu'il ne prenra jamais party*, d'autant que l'inclination et le chois porte inequalité de pris ; et qui nous logeroit entre la bouteille et le jambon, avec pareille envie de boire et de menger, il n'y auroit sans doute remede que de mourir de soif et de fain.
>
> Éd. Motheau et Jouaust, IV, 176.

Voilà le *prendre parti* de Froissart, mais indépendant des nécessités de la guerre et des subtilités du point d'honneur chevaleresque, élargi d'autre part et comme civilisé par la bonne humeur et la fantaisie de Montaigne. Et nous avons ici plus que le germe, déjà l'indication bien nette des développements qui vont suivre.

En effet, si nous écartons d'une part le coloris militaire et chevaleresque de Froissart et d'autre part la « plaisante imagination » et le sourire de Montaigne, *prendre parti* au XVI^e^ siècle, c'est choisir entre les deux termes d'une alternative et se décider pour l'un d'eux. Ajoutons-y (ce qui va presque de soi) la possibilité de prendre position, non plus entre deux termes seulement, mais entre plusieurs, et nous avons très exactement le sens moderne. « Je n'ai pas encore pris parti. » « Prenez le parti que vous voudrez, mais prenez un parti. » De là on passe facilement au sens de « se décider », qui n'est que la même attitude vue dans son apparition à la conscience plutôt

que dans ses manifestations extérieures. « J'ai pris mon parti, je n'irai pas. » Et à l'ordinaire quand on prend son parti, c'est après avoir écarté des objections qu'on vous fait ou qu'on se fait à soi-même. D'où « prendre son parti de quelque chose ». Reste l'emploi de « prendre le parti de quelqu'un ». Il est très possible que là aussi il n'y ait qu'une extension du sens de la locution de Froissart et de Montaigne : « prendre le parti de quelqu'un » suggère en général qu'on prend parti contre quelqu'un d'autre : c'est donc encore une alternative dont on choisit l'un des termes. Mais on pourrait aussi retrouver ici le *parti* qui a succédé à *partie*, lequel s'appliquait au moyen âge aussi bien à un individu qu'à un groupe d'individus. « Prendre le parti de quelqu'un », ce serait « adhérer à la partie de quelqu'un ». Dans ce cas, il serait un peu plus difficile d'expliquer le rôle de *prendre*, malgré l'étonnante variété des emplois de ce verbe dès le XIV^e^ siècle.

Tel est selon nous la voie qu'a suivie le développement. Mais nous y mettons sans doute plus de logique qu'il n'y en a eu. L'évolution est loin d'avoir été rectiligne. La langue semble avoir pris plus d'un chemin de traverse pour n'aboutir souvent qu'à une impasse. On note des tentatives sans lendemain, d'étranges fausses manœuvres. Il semble bien, comme nous l'avons dit plus haut, que ce soit seulement dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle que la langue ait enfin eu la claire vision du but à atteindre et ait démêlé nettement ce qu'il y avait sur ce point à retenir et à développer du legs du passé et ce qu'il y avait à rejeter. Nous passerons rapidement en revue quelques-unes des expériences qui n'ont pas réussi.

Écoutons un chroniqueur du XVI^e^ siècle :

> Depuis le dix-huit de ce mois [juin] jusqu'au douziesme de Juillet les Procureurs de la Cour et du Châtelet s'abstiennent tous unanimement et comme par une commune communication d'intelligence d'aller au Palais et au Châtelet, à cause de l'Édit que le Roy avoit fait publier contre eux : par lequel leur estoit deffendu de faire aucun exercice de leurs estats de Procureur, sinon après avoir pris de sa Majesté ou de Scipion Sardini, *qui en avoit pris le parti*, lettres de Confirmation, en payant cent ou deux cens escus de finances.
>
> Journal des Choses memorables advenues durant tout le Règne de Henry III, roy de France et de Pologne (dans *Recueil de Diverses Pièces ser-*

vant à l'histoire de Henry III, roy de France et de Pologne, Cologne, 1663, I, p. 94).

Scipion Sardini avait évidemment avancé une grosse somme au roi, en retour du droit qui lui était conféré de lever une taxe sur les procureurs. Nous pouvons supposer hardiment que, placé ainsi dans un bon « poste », il n'y perdait rien. Sardini est un précurseur des « partisans » du XVII^e^ siècle, époque où, comme on sait, les « places » de ce genre fleurirent.

Voici des « postes » moins rémunérateurs :

Dès le jour mesme cette fidèle Amante parla au Mestre de Camp de Dom Carlos, et lui fist trouver bon que ce Cavalier qu'elle luy dist estre son Parent, *prit party avec luy*, je veux dire avec elle. [Elle avait pris des vêtements d'homme.] Voilà nostre Amant infortuné au service de sa Maistresse, qu'il croyoit morte et infidèle. Il se void dès le commencement de sa servitude tout à fait bien avec celui qu'il croit son Maistre.

Scarron, *Roman comique*, éd. de 1695, 2^e^ partie, p. 182.

Prendre parti avec quelqu'un, on le voit, c'est se mettre à son service. On dira aussi *prendre parti sous* et *prendre parti* absolument. Nous trouvons dans une traduction de *Lazarille de Tormes* (Bruxelles, 1698) les deux exemples suivants :

En même temps on leva une armée contre les Mores, dans laquelle mon Père (se trouvant banni de son Païs pour les raisons mentionnées) *prit parti sous un officier* pour conduire son bagage. P. 2.

Comp. la traduction de Morel-Fatio où les mots soulignés sont ainsi rendus : « Mon père... alla comme muletier d'un gentilhomme » (p. 6).

Me voyant donc délaissé de tout le monde et bâti d'une manière si grotesque, je m'acheminai vers Cartagene, en dessein d'y *prendre parti* et de m'embarquer pour les Indes. P. 28.

Un peu plus loin, son dessein accompli, Lazarille nous dit :

« J'eus bientôt trouvé occasion de *m'engager*, je m'embarquai. »

Un passage du *Roman comique* a l'air de présenter le même sens :

A quelque temps de là, je fus volé par un François de tout ce qui me restoit d'argent ; et la necessité où je me trouvay avec Leonore, fut telle, que *nous prismes parti dans votre troupe*, qui nous receut par l'entremise de la Rancune. Vous sçavez le reste de mes avantures.

1^re^ partie, p. 227.

« Nous prîmes du service dans votre troupe » est en effet très acceptable. Toutefois il nous semble plus indiqué de rendre par « nous joignîmes votre troupe ». C'est certainement le sens que nous offre une autre phrase du *Roman comique* :

La Rancune et l'Olive *prirent bien-tost parti avec quelques habitants* du Bourg, qui jouoient à la boulle.

2e partie, p. 78.

Au fond, les deux tours ne sont pas si loin l'un de l'autre. « Prendre du service avec quelqu'un », c'est une des façons de « joindre quelqu'un. » Dans le second cas, c'est surtout la durée qui diffère et qui peut finalement se réduire à quelques instants. C'est peut-être ainsi qu'on passe à l'emploi suivant qui surprend au premier abord :

L'heure du souper vint ; on soupa dans l'hostellerie ; chacun *prit party* après le souper, et le Destin s'enferma avec les Comédiennes pour continuer son histoire.

Roman comique, 1re partie, p. 207.

Faut-il comprendre « chacun s'occupa à son gré » ? Si l'on tient compte des exemples précédents, il est plus probable que la phrase signifie : « chacun rejoignit un compagnon ou des compagnons de son goût. »

Littré a enregistré s. v. *parti* 6 un exemple de Mme de Sévigné qui semble bien confirmer cette seconde interprétation : « Nous devions quitter notre bonne compagnie dès midi, et *prendre chacun notre parti*, les uns vers Paris, les autres à Autry (1er oct. 1677). » Il est vrai que Littré donne ici au mot *parti* le sens de « Action de se partager, aller l'un d'un côté l'autre de l'autre », et il se peut qu'il ait raison. Toutefois il nous paraît douteux qu'à la date de ces exemples ou même notablement plus tôt le sens de « partage » soit encore senti dans *parti*.

Tous les exemples que nous venons d'examiner en dernier lieu, sauf peut-être celui où apparaît Scipion Sardini qui relève plutôt de la langue technique de la finance, font l'effet d'appartenir au parler le plus familier de la conversation. Ce sont des essais qui n'ont pas donné de résultats durables. On sent que dans le domaine qui nous occupe la matière linguistique est

encore malléable, que la période de fixation n'est pas encore atteinte. On y arrivera bientôt. Le XVIII^e^ siècle connaît et emploie, à peu près exclusivement, tous les tours qui sont restés et qui sont les nôtres.

Cependant certains indices laissent supposer que la forme ou l'allure définitive de quelques-uns de ces tours n'est pas absolument arrêtée même dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Dans une letttre de 1838 à la comtesse Christine de Fontanes, Sainte-Beuve lui dit :

> En écrivant sur M. de Fontanes, je n'ai pas même eu besoin de songer à vous pour que ma plume s'intéressât vivement et *prît parti pour son objet* : plus je l'ai regardé de près, plus il m'a charmé, et c'est, je crois, ce sentiment qui fait la valeur générale de mon Portrait.
>
> *Correspondance Générale*, éd. J. Bonnerot, t. II, p. 464.

L'emploi est ingénieux, et tel qu'un écrivain de race pourrait encore se le permettre aujourd'hui. On peut dire toutefois qu'en se mettant au point de vue de la langue même écrite la plus courante le mot *parti* a dans cette phrase une valeur qu'il semble bien ne plus avoir. Même remarque à propos de l'expression *parti pris* dans une lettre d'Armand Carrel à Chateaubriand du 4 octobre 1834.

> Je me demande souvent avec tristesse à quoi auront servi des écrits tels que les vôtres, Monsieur, tels que ceux des hommes les plus éminents de l'opinion à laquelle j'appartiens moi-même, si de cet accord des plus hautes intelligences du pays dans la constante défense des droits de discussion, il n'était pas résulté enfin, pour la masse des esprits en France, *un parti désormais pris* de vouloir sous tous les régimes, d'exiger de tous les systèmes victorieux, quels qu'ils soient, la liberté de penser, de parler, d'écrire, comme condition première de toute autorité légitimement exercée.
>
> Dans *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. E. Biré, t. VI, p. 390.

Assurément la tournure « un parti désormais pris » est très légitime et on peut même y sentir comme un parfum d'originalité. Mais cette originalité, c'est peut-être nous qui l'y mettons, car on nous force ainsi à décomposer une locution qui pour nous ne forme plus guère qu'un mot unique. On peut croire qu'en 1834 la locution n'était pas encore stéréotypée comme elle l'est aujourd'hui. La langue courante de notre temps dirait très probablement : « un *parti pris* désormais arrêté de vouloir... »

Prendre son parti au sens d' « accepter bon gré mal gré » est aujourd'hui invariablement accompagné de la préposition *de* ou d'un substitut de cette préposition : « Il a pris son parti de ce contretemps. Il en a pris son parti. » Mais Chateaubriand a pu écrire encore dans une dépêche du 28 juin 1822 au vicomte de Montmorency, ministre des Affaires Étrangères :

> Si d'un côté la Grande-Bretagne pouvait exclure nos marchandises de la Péninsule, et que de l'autre elle pût reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles, *elle prendrait facilement son parti sur les événements*, et se consolerait des malheurs qui pourraient accabler de nouveau les monarchies continentales.
>
> Dans *Mémoires d'Outre Tombe*, t. IV, p. 265.

Et Edgar Quinet à pu écrire à sa mère dans une lettre du 22 décembre 1829 :

> Il faut savoir se connaître... Ah ! si jamais j'étais un peu heureux, *je prendrais bien mon parti avec toutes ces misères.*
>
> Edgar Quinet, *Correspondance*, Lettres à sa mère, II, p. 127.

Aujourd'hui ces flottements se sont faits rares. Le développement est arrivé à son terme. Les locutions qui sont constituées par une alliance du verbe *prendre* avec le substantif *parti* — et elles sont nombreuses — sont désormais fixées dans leur aspect et dans leur emploi. Il y a là une série d'expressions qui ont été autrefois très concrètes, et qui sont devenues maintenant à demi abstraites. Elles ajoutent par bien des nuances à la richesse de notre vocabulaire. « Il a pris le parti de Jean » peut être différent de « il a soutenu Jean », « Il a pris le parti d'y aller » n'est pas du tout la même chose que « il a décidé d'y aller », et tel qui « en a pris son parti » « ne s'y est pas résigné ». Ces tournures ne contribuent ni à la couleur ni au pittoresque de la phrase, elles n'ont pas de valeur affective. Mais elles ont une fermeté qui leur vient de leur fine précision. Elles ont cette simplicité élégante, ce caractère dépouillé, cet appel direct à l'intelligence qui plaisent tant au français d'aujourd'hui, ou tout au moins à une de ses variétés dominantes. On ne peut que savoir beaucoup de gré à celui qui en dernière analyse en a doté notre langue. Tout le monde est d'accord que nos meilleurs écrivains ont eu une influence efficace sur les progrès de

la langue. Mais il est rare qu'on puisse saisir à sa source même une influence qui dans notre cas particulier équivaut à une création. Plus on lit Froissart, plus on s'aperçoit qu'en dehors de ses qualités d'écrivain et d'historien, il a été un grand expérimentateur en matière de vocabulaire. Où qu'on se tourne dans une étude de la langue du XIV^e^ siècle, on trouve sa marque, très reconnaissable. Ses expériences n'ont pas toujours été heureuses, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toujours abouti à laisser après lui quelque chose de durable. Mais à côté de ses échecs, il est juste de faire valoir ses succès. C'est une belle réussite que d'avoir créé tout un groupe d'expressions qui comptent parmi les ressources les plus précieuses du vocabulaire d'aujourd'hui.

L. FOULET.

ANCIEN FRANÇAIS *NATE QUE NATE*

Dans un *dit* du XIII^e^ siècle, que nous connaissons maintenant grâce à une excellente édition de M^lle^ Julia Bastin [1], figure l'expression *natte que natte* ; l'éditrice traduit le mot *natte* par « origine » et elle donne le commentaire suivant, le premier, à notre connaissance, que l'on ait consacré à ce proverbe :

« 12. Li vilains dit : « Natte que natte. »

« Morawski, n° 1423, cité d'après le n° 360 des *Prov. rur. et vulg.* : Nache que nache, ce dist li vilains.

« Se trouve aussi dans les *Anciens proverbes français* (Éd. E. Langlois, *Bibl. de l'École des Chartes*, LX, 1900) sous la forme : Nate que nate, villain que villain.

« Le mot *nate* est enregistré deux fois par Godefroy avec le sens d'*origine*, mais les deux fois accompagné de l'adjectif *pute*. *Que* signifie *comme*. Il faut comprendre : Chacun agit suivant sa nature. Ce proverbe a donc à peu près le même sens que le précédent [= *Li boins fruis ist de boine ente*], dont il est une expression plus vulgaire. »

M^lle^ Bastin a bien compris le sens général du proverbe. Est-il possible d'élucider davantage la valeur des termes de cette mystérieuse expression ?

---

1. *Trois « dits » du XIII^e^ siècle du manuscrit 9411-26 de la Bibliothèque royale de Belgique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XX (1941), pp. 467-507. L'expression dont il est ici question figure au vers 102 du *Dit des mesdisans* et le commentaire reproduit plus bas se trouve à la p. 479. — Voir *Romania*, LXVII, 428.

Rendant compte de la publication de M^lle^ J. B., M. A. Långfors écrit (*Neuphilologische Mitteilungen*, XLIII, 40) : « Je ne crois pas que dans ce proverbe *natte* veuille dire « naissance ». La variante, *Nache que nache*, fait plutôt penser à quelque engin « natté ». »

*
* *

Godefroy, V, 473 c, a l'article suivant :

NATE, s. f. naissance, origine

Traitres fol de pute nate
(*Brut*, ms. Münich 2.456, Vollm.).

Traitres fol de pute nate
Trai avés le votre esclate
(*Etéocle et Polin*. Richel. 375, f° 58 b).

Or, le texte du *Brut* de Münich [1] porte, en réalité :

Memprities eirt de male part (2.456)
De pute esclate et de mal' art.

Godefroy a d'ailleurs repris les deux textes de son article NATE sous le mot ESCLATE (III, 402 c) ; là, il transcrit correctement les deux vers du *Brut*. Il a donc, au moment où il rédigeait l'article NATE, mal manœuvré ses notes et copié deux fois le vers d'*Etéocle et Polinice*. Le premier exemple est un fantôme ; le second sera étudié plus loin.

Mais Godefroy a un autre article à nous offrir (V, 475 a) : « Nate que nate : locut., *advienne que pourra, vaille que vaille* » [2], fondé sur deux exemples, l'un pris à la *Geste des Lorrains* — extrait suffisamment explicite — l'autre, à *Richars li Biaus* — deux vers seulement, constituant un contexte insuffisant. Cette explication de Godefroy est tout à fait erronée.

Étudions de près les textes où apparaît le mot *nat(t)e*.

I. — Le plus ancien semble être celui d'*Etéocle et Polinice*, c'est-à-dire du *Roman de Thèbes*.

---

1. *Der Münchener Brut. Gottfried von Monmouth in französischen Versen des XII. Jahrhunderts aus der einzigen Münchener Handschrift zum ersten Mal hggb. von* K. Hofmann und K. Vollmöller, Halle, 1877, vers 2456. Le vers correspondant du *Brut* de Wace (éd. I. Arnold, *SATF*, v. 1461) est : *Mes Menbriz, qui traïtre fu.*

2. Ad. Tobler est du même avis, cf. plus bas, p. 179, note 1. — H. van Daele, dans son *Petit Dictionnaire de l'ancien français*, p. 311, donne la même explication, sous *nater* (navitare) (?), après un article « *nate* (nata), mot savant, s. f., *naissance, origine* ».

C'est le seul texte que je connaisse où le mot *nate* apparaît seul. Il figure dans des vers qu'on trouve uniquement dans les manuscrits de la famille *y* (ms. *A*, B. N. fr. 375, copie du roman faite par Jehan Madot, neveu d'Adam le Bossu, et ms. *P*, Cheltenham, très proche de *A*) ; aussi l'éditeur les a-t-il imprimés en appendice à son édition [1]. Les voici, replacés dans le texte, ce qui éclairera leur sens et ce qui montrera qu'il s'agit bien d'une interpolation.

Daire le Roux a voulu livrer à Polynice une tour confiée à sa garde par Etéocle, mais, par stratagème, les gens de ce dernier parviennent à s'emparer de Daire, qu'ils amènent au roi.

Daire meinent davant le rei
Pris et leié et mis par sei.
« A ! vieuz traïtre », dist li reis,
« Jo vos ardrai sempres maneis, (*A* 10.274)
[Traïtres, fel, de pute nate, (*A* 10.275)[2]
Honi avés le vostre esclate ;
Tel traïson avés mostree
Que ne pora estre celee :
Ne remanra por nul avoir
Ne vos face sempres ardoir]
Et si ferai venter la cendre 8169 (*A* 10.281)
Car tal fin deit traïtre prendre. »
Daires dist :...

Etéocle, à ce moment, est au comble de la colère et se laisse aller à des paroles d'insulte et de menace ; n'oublions pas, d'autre part, que les vers intéressants pour nous ne figurent que dans deux manuscrits.

L'éditeur traduit *nate* par « naissance, origine », sans plus.

II. — Dans son article *nate que nate*, Godefroy (V, 475, a) transcrit l'extrait suivant des *Loherains*, d'après le ms. de l'Arsenal 3.143, f° 145, r° [3].

1. *Le Roman de Thèbes*, éd. L. Constans, *SATF*, 2 vol. ; pour ce qui est dit des mss., cf. t. II, p. III et ss. ; pour le texte de *A*, *P*, cf. *App.* III, p. 188.

2. *P* a *T. rous* ; au vers suivant, *A*, *Trai av.* ; *P*, *av. hui nostre es.*

3. H. J. Green a publié le contenu de ce manuscrit, sous le titre *Anseÿs de Mes according to ms. N (Bibliothèque de l'Arsenal, 3.143), Text published for the first time in its entirety, with an Introduction*, Paris, 1939 (cf. *Romania*,

A Fromont vint uns mes, si li a dit :
Relenquies est Aliaumes li marchis,
Vostre fillastres que vos avez norris.
Cil Loherans s'en est arriers vertis.
« Nate que nate ! », li quens Fromons a dit,
De sa nature ne se puet nus partir.

D'après Godefroy, ces vers se trouvent dans la branche d'*Anseïs de Mes*. Après avoir erré assez longtemps dans cette forêt vierge qu'est encore la *Geste des Loherains*, je les ai retrouvés, mais, en réalité, dans la troisième branche de la geste, *Girbert de Metz* [1].

Voici le texte, inédit, du manuscrit de Bruxelles, B. R. 9.630, f° 107 (103), r° [2] :

Or le lairons ester de *Girbert* ci,
Quant lius sera, s'i porrons revertir.
Si chanterons de From*on* le marchis (103 r°, *b*)
Et de Guill*aume et* del preu From*ondin*.
A From*on* vien*ent* li mes, si li ont dit
Sa terre est arse *et* destruis ses pais ;
A l'asamblee q*ui* devant Douai vint
La fu ocis li Flamens Bauduins,
Et si l'a mort Miles de Lavardin.
La terre ont arse *et* destruit le pais.
Renoiés est Aleaumes li floris,
Vostre fillastres q*ue* vos avés norit ;
As Lohe*r*ens s'en est du tot gue*n*chis. »
— « Nate q*ue* nate », li vius From*ons* a dit,
De sa nature ne se puet n*us* partir. »
Atant es *vos* le damoisel Gar*in*.

LXVII, 282). Mais la référence de Godefroy doit être inexacte, car on ne retrouve pas dans l'édition le passage en question. — Je remercie M. O. Jodogne, qui a bien voulu consulter pour moi l'édition Green.

1. Analyse de la *G. des L.* dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXII, 633 ss. — Sur les manuscrits, cf. F. Bonnardot, dans *Romania*, III, 195 ss. — Bibliographie détaillée dans G. Doutrepont, *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, 1939, pp. 149-159 (ajouter l'éd. d'*Anseïs de Mes*, citée plus haut).

2. Le texte de ce manuscrit a été analysé par Mone, dans *Untersuchungen zur Geschichte der teuschen Heldensage*, 1836, pp. 192-281.

Cil estoit fius Guillaume de Monclin ;
Orguilleus est, nus plus felon ne vit,
Et voit Fromon, fierement li a dit...

E. Stengel a publié une partie du manuscrit Paris, B. N., fr. 19.160 où se trouve justement notre passage ; il imprime :

« Nace que nace », Fromons li respondi,
« De sa nature ne se puet nus partir [1]. »

On pouvait soupçonner chez Stengel une lecture rapide et trop confiante, aussi bien dans son manuscrit de base que dans les autres manuscrits consultés.

En réalité, les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, f. fr. 19.160, f° 222, col. 2 (ms. de base de Stengel) — 2.179, f° 59, col. 2 — 1.442, f° 134, col. 2 — 1.622, f° 134, col. 2 — 19.161, f° 135 v°, col. 2 — 1.582, f° 105 v°, col. 1 ont tous *nate que nate* [2].

III. — *Richars li Biaus*, v. 4.571 [3].

Le *blanc chevalier*, qui a pris Richard sous sa protection et qui lui sert d'écuyer, arrive dans une ville, « en personnel d'installation », pour chercher *ostel*. Il se présente chez un *prevost* et le prie de l'héberger, lui et son maître qui va venir avec une grande suite ; il faut, dit-il, faire les choses très bien. Mais le prévôt se méfie quand le *blanc chevalier* lui déclare :

---

1. E. Stengel, *Anfang der Chanson de Girbert de Metz, Schluss des Theiles der Geste des Loherains, welcher in vier Handschriften Jean de Flagy zugeschrieben wird*, dans *Romanische Studien I* (1871-1874), pp. 445-552. — Le passage reproduit ici figure à la p. 480, dans la laisse XV ; aucune variante pour le vers qui nous intéresse, bien que Stengel donne les var. des mss. B. N. f. fr. 1.442, 1.461, 1.582, 1.622, 2.179, 19.161.

2. Je remercie vivement Mlle S. Solente, qui a bien voulu collationner pour moi ces manuscrits. La vérification est d'autant plus précieuse que Mlle S. ne pouvait avoir de « lecture » préconçue. Comme on le sait, la différence entre *c* et *t* est très souvent fort ténue ; à propos du 19.160, Mlle S. m'écrit : « Je crois qu'on peut lire *nate que nate*. » Pour les autres mss., la lecture ne paraît pas douteuse. La présence de *nate que nate* est donc assurée dans *Les Loherains*.

3. *Zum ersten Male hgg. von* W. Foerster, Wien, 1874. En note, F. dit simplement « *nate que nate*, irgend eine volksthümliche Ausdrucksweise. »

« Prevoz, or ne uous esmaiiés »
Fait li blans hons, « mais uenez ent
Et s'aportés asses d'argent,
S'acaterons asses uitaille. »
Dist le preuoz : « Or dieus i uaille,
.1. seul capon accaterés,
Vous deus asses en auerés.
Si uous pri que ia n'i broiiés,
Car ie ne cuich que plus soiiés
Que uous et uos sires sans plus. »
Le blans cheualiers s'est tëus,
Mais il a dit : « Nate que nate. »

On voit que le *blanc chevalier*, devant la méfiance et la ladrerie du prévôt, se contient, mais murmure entre les dents son ressentiment et son mépris en ces quelques mots expressifs : « *Nate que nate* [1]. »

IV. — *Li Dis des Mesdisans, loc. cit.*, p. 484.

Ki mauvés est, por quoi se vante
Que il soit nés de boinne esclate ?
Nature le dist et presante
Que li boins fruis ist de boine ente ;
Li vilains dist : « Natte que natte. » [2]

V. — J. Morawski, *Les proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, donne au n° 1.324 Nache que nache, *ce dist li vilains* (du ms. *P* des *Proverbes rurauz et vulgauz*, vers l'année 1317) ; mais, en note, figure le texte du ms. *R* (ms. du Vatican, compilé avant 1444, publié par E. Langlois, voir plus

1. Dans son c. r. de l'éd. Foerster, Ad. Tobler (*Vermischte Beiträge der Vermischten Beiträge zur Französischen Grammatik, 5^e Reihe*, Leipzig, 1912, p. 370) écrit : « Das unerhörte *nate que nate* verdanken wir sicher nur dem Schreiber ; so verwegen es scheinen mag, ich stehe nicht an *naisse que naisse* zu schreiben, « werde daraus was will ». » et il s'appuie sur « *Roman. Studien*, I, p. 480, « wo *nace que nace* in diesem Sinne steht ». Mais il s'agit là du passage de la *Geste des Lorrains* imprimé par Stengel et dont il vient d'être question sous le n° II.

2. J'ai vérifié le texte du ms. de Bruxelles : aucun doute n'est permis sur la lecture.

haut, p. 174), avec la variante de *Z* (édition s. l. n. d., recueil à peu près identique à *R*) :

Nate que nate, villain que villain (N. que n. villain) [1].

La meilleure traduction du proverbe est donnée par le texte des *Lorrains* : *De sa nature ne se puet nus partir* [2].

*
* *

L'examen des textes (rem. la présence de *esclate*) montre que les deux articles de Godefroy doivent, fort probablement, se réduire à un seul : dans les textes II, III, IV et V, nous avons affaire au même proverbe, fait avec le même mot que dans I, un mot qui signifie quelque chose comme « origine », mais qui ne peut être un mot savant [3].

Remarquons, en effet, que le mot apparaît comme dépréciatif ou vulgaire : accompagné de *pute*, et dans la bouche d'Etéocle

---

1. On peut soupçonner, dès maintenant, que *Nache que nache* est un texte corrompu (*nate*, lu *nace*, interprété comme forme picarde). Le n° 2.484 de Morawski est : *Villain que villain*.

2. Comp. encore dans *Li Proverbe au vilain*, repris dans E. Lommatzsch, *Hundert altfranzösische Bauernsprüche*, Halle, 1941, p. 2 (= Morawski, 549) :

A paines trueve l'on
Träitour ne felon
Qui tiegne nule loi.
De fil a felon pere
Ne faire ton conpere ;
Ja ne te tendra foi.
De put uef put oisel, ce dist li vilains.

Dans son c. r. de l'édition, faite par A. Tobler, de *Li proverbe au vilain*, Leipzig, 1895, E. Stengel donne une vingtaine de locutions et proverbes plus ou moins proches, par le sens, de celui dont il est ici question (cf. *Zeitsch. für frz. Spr.*, XX, 126).

3. D'ailleurs, on ne peut songer à une forme altérée de *naïté* (natiuitatem), ni à un emprunt au latin nata (qui a donné régulièrement a. fr. *née* « fille »). Le cas est tout différent chez Rabelais, *Pantagruel*, VI (p. 243 de l'éd. Marty Laveaux, p. 30 de l'éd. Plattard) où l'écolier dit : *mon genie n'est poinct apte nate a ce que dict ce flagitiose nebulon* ; il s'agit ici de se moquer du latiniseur.

déchaîné, — prononcé par Fromont pour exprimer son indignation et son amertume, — méprisant dans la bouche du Blanc Chevalier, — enfin, dans un proverbe donné comme nettement caractéristique du langage des vilains. C'est un mot peu employé, qui a subsisté quelque temps dans une formule cristallisée, et qui est sorti assez tôt de l'usage littéraire.

Un substantif féminin *nate* est employé dans certains dialectes wallons. C'est un mot de paysans, qui signifie : 1) vulve des animaux, spécialement de la vache (à côté de « nature »); 2) vulve de la femme — acception le plus souvent péjorative et grossière ; les sujets habitant les villes ou les agglomérations industrielles et ceux qui sont peu au courant de la vie paysanne ne connaissent que l'acception 2.

On ne s'étonnerait naturellement pas de trouver ce mot rural ou trivial dans un proverbe de vilain. Ce n'est pas dans de tels documents qu'il faut chercher la pudeur « verbale » ; on sait, d'ailleurs, que ce sentiment est bien peu fréquent au moyen âge et qu'il se manifestera à partir de la fin du XVI[e] siècle, au grand étonnement de Montaigne [1]. Les proverbes, les *ruraux et vulgaux* plus encore que les autres, sont parsemés de mots « sales » [2].

Ces arguments, joints à ceux qu'on peut tirer du conservatisme des dialectes wallons nous invitent à poser l'équation : wall. *nate* = a. fr. *nate*.

Ce n'est pourtant qu'une hypothèse : jusqu'ici, en effet, aucun exemple ne nous atteste que l'a. fr. *nate* ait pu avoir le sens que donne le wallon à son mot *nate*; mais le sens « figuré » du vocable ancien se superpose fort bien à celui des patois modernes [3].

---

1. Voir, sur ce point, L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, Paris, 1922, pp. 292-293 et F. Brunot, *Hist. de la l. fr.*, t. IV, p. 279 et ss. — Sur le nombre et la variété des mots grossiers en langage populaire, cf. H. Bauche, *Le langage populaire*, Paris, 1929, pp. 148 et ss.

2. Voyez, par exemple, dans le recueil de Langlois, les proverbes 113, 217, 250, 256, 287, etc. ; dans Morawski, 1070, 1339, etc.; dans W. Gottschalk, *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen*, II, 28 ss.; même, pour la période moderne, dans le *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons*, par J. Dejardin, Liége, 1863, pp. 167 ss., 451 ss., etc. Inutile d'insister davantage.

3. On sait que les mots de ce « secteur » n'apparaissent guère dans les

La géographie, projection de l'histoire dans l'espace, nous fournira-t-elle ce que les textes nous refusent ?

De la consultation des glossaires dialectaux et d'une enquête dans les dialectes actuels, il résulte, jusqu'à plus ample informé, que le mot *nate* existe dans le coin nord-oriental de la Romania. Il couvre une aire, qui fut continue et l'est encore, fort probablement, limitée au nord et à l'est par les frontières linguistiques germano-romanes et comprenant la région du dialecte liégeois avec l'Ardenne liégeoise, une partie de l'Ardenne luxembourgeoise et namuroise, le Namurois, les deux tiers du Brabant wallon et une petite portion du Hainaut, aux confins du rouchi.

S'agit-il d'un mot autrefois répandu en dehors de la Wallonie et qui ne vit plus que dans cette aire extrême-latérale ? L'enquête montre que le mot « se retire » vers le Nord-Est ; il est concurrencé par « nature », mais il semble surtout que ce soit l'acception 2, grossière, qui soit à l'origine de la disparition [1].

A ce sujet, quelques mots du vocabulaire gallo-roman méritent attention.

En plein domaine picard, au faubourg de Tournai à Ath, un habitant est appelé communément du sobriquet *Eul Nate* [2], mais s'agit-il d'un surnom ancien et autochtone, qui doive être rapproché de notre substantif *nate* ?

N'y aurait-il pas lieu de revoir l'explication que l'on donne communément de l'expression *couillon naté*, adressée par

---

textes et ne figurent que dans des documents d'un genre particulier : cf. cunnus et landica, qui ne se rencontrent pour ainsi dire que dans les priapées, les graffiti, les gloses (cf. Ernout-Meillet, *DELL*, s. v.).

Je n'ai pas trouvé le mot *nate* dans les glossaires de fabliaux.

A propos de l'application possible d'un mot *nate* « vulve » à un individu plus ou moins méprisable, comme dans *Brut*, *Thèbes*, *Loherains*, *Richars li Biaus*, etc., songez aux emplois populaires du représentant français de cunnus.

1. Tous les matériaux et détails de l'enquête dialectologique auraient constitué ici un hors-d'œuvre : ils seront publiés dans la revue *Les Dialectes belgo-romans*, t. V.

2. Communication de M. A. Delzenne, que je remercie ; M. Delzenne n'a pu trouver d'explication précise. — Dans un village wallon, où le mot *nate* est courant, une femme de mœurs légères est surnommée *Marie Nanate*.

Panurge à frère Jean, au début d'une longue série d'expressions semblables (*Tiers Livre*, ch. XXVI) [1] ?

Dans son *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge* (La Rochelle, 1929), G. Musset relève les substantifs masculins suivants :

« **nati** : étendue de terrain rempli de plantes et de légumes sans ordre — ou cet ensemble de plantes jetées pêle-mêle. — On se sert aussi de cette expression pour désigner la continuité des plantes dans un pré. »

« **natti** : couche d'herbes mortes qui pourrit à la surface des prés. »

Comment expliquer ces mots ou plutôt ce mot ? Dérivé, employé métaphoriquement, d'un **nate* disparu ? Il est curieux de voir que les faucheurs d'Erezée (Ardennes belges) emploient le mot *mozète* (« sexe d'une femme ») pour désigner les « touffes et fétus que le faucheur maladroit laisse sur pied » [2].

Cependant, ce mot **nate*, nous ne pouvons l'identifier avec le mot wallon. Il faut voir en lui un descendant de natta = matta. A l'article 5.424, le *REW* examine d'abord les descendants de matta : il en est un grand nombre dans les dialectes de l'Italie, de la Péninsule ibérique, et même en allemand et en berbère. Ils ont des significations très diverses suivant les régions : « ramilles, touffe, buisson, tas de paille, tas de foin, carré de légumes, etc. » ; mais tous ces mots ont gardé *m* initial. Au 2, le *REW* donne les descendants de *natta [attesté, comme on sait, par Grégoire de Tours] : fr. *natte*, lomb. *nata* « mauvais fromage », cat., esp., port. *nata* « crème ». Il faut

1. Tous les éditeurs considèrent *naté* comme un latinisme et traduisent « de naissance ». Mais le cas est ici différent du discours de l'écolier limousin, farci de latinismes bien à leur place (voir note 3, page 180). Dans la bouche de Panurge, on comprend moins. Remarquez que la série dans laquelle figure *c. naté* est la suivante : *c. paté* [pattu], *c. naté* [de naissance], *c. plombé* [lourd comme du plomb], *c. laicté* [riche en sécrétion laiteuse], *c. feutré* [garni de poils], *c. calfaté*, *c. madré* [veiné de différentes couleurs], *c. relevé*... (texte et explications de l'édition critique Abel Lefranc, t. V, p. 201) : bref, épithètes concrètes et se groupant bien par le sens. Que viendrait faire dans une telle série un mot latin ?

2. Cf. V. Collard, *Vocabulaire du faucheur à Erezée*, dans *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. LV, p. 441.

y ajouter le piém. *nata* « liège » (cf. Att. Levi, *Dizionario etimologico del dialetto piemontese*, Turin, 1927, s. v.) et aussi notre *nat(t)i*, qui a une signification connexe à celles des mots en *m-* ; ces formes en *n-* sont d'autant plus intéressantes qu'il faut y joindre le mystérieux *natot* du provençal ancien (que E. Levy, *Provenzalisches Suppl. Wörterb.*, Leipzig, 1907, relève avec un point d'interrogation, qu'on peut supprimer), mot qui signifie « tas de foin », et qui a été trouvé une fois dans un document d'archives de la Gironde (*Et de .IIII. lib. Burd. receptis ex pretio .II. medalhonum sive natots feni venditorum in prato Arnaldo de Via*). On voit que se dessine ainsi une aire des formes dialectales en *n-*.

Dans le nord du domaine lorrain, en dialecte gaumais, dans la région de Virton, vit encore, mais faiblement, un mot *nachale*, s. f., mot de paysans, qui existe, comme le wallon *nate*, à côté de « nature », et qui signifie aussi « vulve des animaux, spécialement de la vache » ; mais il semble, malgré cette coïncidence, qu'on doive rattacher ce mot au lat. natica et non à *nate* [1].

On voit qu'il n'est pas du tout assuré que l'un ou l'autre de ces mots doive être considéré comme une relique d'une famille *nate* aujourd'hui disparue. Tant qu'on n'aura pas trouvé, en Normandie, en Picardie ou en Lorraine, quelques « buttes-témoins [2] », le rapprochement a. fr. *nate*-wall. *nate* ne pourra être envisagé qu'à titre d'hypothèse.

*
* *

Il reste une difficulté syntaxique à élucider. Quelle est la construction de ce proverbe ? Comment, en particulier, comprendre ce *que* ?

Il semble que les grammairiens ne se soient jamais préoccupés de ce cas [3]. *Nate que nate* ne constitue cependant pas un fait

1. Pour plus de détails, voir l'article cité des *Dialectes belgo-romans*, t. V.

2. J'ai consulté, sans succès, de nombreux glossaires régionaux ; mais il s'agit, il est vrai, d'un mot « pudendum ».

3. Sauf erreur, il n'en est pas directement question dans les ouvrages de A. Tobler, *V. B.*, de K. Nyrop, de E. Lerch, de K. Sneyders de Vogel, ni dans R. L. Gr. Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, thèse de Paris, 1907.

syntaxique isolé puisque dans le recueil de Morawski on peut lire encore : 2.200 *Ribaut que ribaut*, 2.463 *Vendre que vendre, donner que donner*, 2.484 *Villain que villain*.

Il faut se souvenir tout d'abord que, en langage populaire, la phrase elliptique est fréquente et que la particule *que* y joue souvent le rôle d'un véritable passe-partout [1]. On sait aussi qu'en ancien français l'usage absolu du relatif — ou particule relative — *que* n'est pas rare : comme sujet (*advienne que pourra*), comme régime (*coûte que coûte, il ne me faut riens que je sache*), avec ellipse de *faire* (*faire que sage*), avec ellipse de *être* (*c'est moult plaisans nons que Sarete*), etc. [2].

Nos proverbes doivent être rapprochés du dernier cas cité et doivent être compris : *c'est vendre que vendre, c'est villain que villain*; en français moderne, nous dirions : *vendre, c'est vendre*; *un vilain, c'est un vilain*. Comparez encore : *douce chose est que mariage* (Christine de Pisan), *grand trésor que la santé* (à côté de *c'est un grand trésor que la santé* et aussi, en ancien français, *granz tresors est de la santé*) [3]. On peut imaginer le mécanisme de « réduction » : *c'est truanz que vilains, truanz que vilains, vilains que vilains* [4].

Dans nos proverbes, les premiers mots (*nate, vilain...*) sont prédicats et, dans l'énoncé, doivent être accentués en conséquence. La sagesse populaire n'a pas trouvé de qualification plus énergique du sujet... que lui-même (comp. *vache de vache*). Nous avons affaire à une construction doublement affective : par l'antéposition du prédicat et par l'extrême concision, résul-

---

1. Le fait est bien connu ; il me suffit de renvoyer aux syntaxes déjà visées et à H. Bauche, *Le langage populaire*, Paris, 1929, p. 102 ss. et p. 155.

2. Voir, entre autres, les exposés de K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. V, p. 328 ss. et E. Lerch, *Historische französische Syntax*, Leipzig, 1er vol. 1925, 2e vol. 1929, I, 59 et tout le chapitre sur les *que-Sätze*.

3. Sur ce cas et sur la construction avec *de* ou *que*, voir surtout E. Lerch, *op. cit.*, I, 214 ss., qui discute les interprétations de Ad. Tobler (*Mélanges de grammaire française*, trad. Kuttner-Sudre, Paris, 1905, pp. 16 et ss.).

4. Les formes sans *s* (*villain, ribaut*) de nos proverbes ne doivent pas nous inquiéter, car le ms. *Q* (XVe s., cf. Morawski, *op. cit.*) ne respecte plus la déclinaison.

tant de l'ellipse et de l'identité verbale (mais non accentuelle) du sujet et de l'attribut. La particule relative *que* n'a aucune valeur sémantique — comme c'est le cas aussi dans les divers exemples auxquels il est fait allusion plus haut. *Que* est cependant ici plus qu'un simple signe d'égalité : il marque l'identité foncière et inaltérable ; on pourrait l'appeler : *particule relative d'inhérence*.

Albert HENRY.

SUR DEUX PASSAGES DE *BALAHAM ET JOSAPHAS*[1]

I

Le poème de *Balaham et Josaphas*, par Gui de Cambrai, contient une longue controverse religieuse entre Nachor et les philosophes païens. Au cours de cette controverse, Nachor combat le culte du soleil, attribué aux Chaldéens ; un passage de cette polémique réclame notre attention.

Le voici, tel qu'on le lit dans l'édition Appel[2] :

Esgarder dois, par ta merchi,
Que ta raisons va trop arriere,
Quant del soloil por sa lumiere
Vels faire diu. Che ne puet estre,
Car prendés garde, biax dous mestre,
K'il naist contre sa volenté
Et couche par necessité.
Et defaute sueffre de lui :
.....
Quant plus clers est, par tout le mont

1. Nous avons traité un autre passage du même poème en un petit article, *Romania*, LXIII, 519 ss. Pour mieux faire ressortir la corruptèle, nous aurions dû citer alors cette remarque d'Appel (Gui von Cambrai, *Balaham*, introduction p. L) qui nous avait échappé : « Der jüdische Glaube ist wie ein Gefäss, das köstlichen Wein enthält. Aber es ist mit einem Deckel verschlossen, und so erkennen die Juden den Inhalt nicht, Vers 6448 ff. Störend ist die Einmischung eines zweiten Bildes, von der Wolke, 6450, im fortgesetzten ersten ». Cette apparente confusion d'images disparaît si l'on remplace *nue* par **mue* « muids, vaisseau ».

2. Gui von Cambrai, *Balaham und Josaphas, nach den Handschriften von Paris und Montecassino herausgegeben von Carl Appel*, Halle, 1907, p. 199.

6760 Por une nue se repont.
Li rai de lui sont esconsé,
Quant il se sent si ennué ;
Et se vertus là se desnue,
Quant esnués est de la nue.

L'appareil critique nous renseigne sur la leçon des deux[1] manuscrits, P (arisiensis)[2] et C (assinensis), en même temps que sur le texte de l'édition M (eyer)[3], la seule qui existe à part celle d'Appel :

6758 Anieus (An[u]ieus *M*) est en son anui *PCM* — 6762 si esnue *C* — 6763 pornue *C* — 6764 dune nue *C*.

On voit par là qu'il n'y a point de lacune pour le vers 6758, mais qu'Appel, désespérant d'en tirer un sens satisfaisant, l'a relégué à l'appareil.

Dans une note à ce vers, Appel, — après avoir cité le passage correspondant du roman grec de *Barlaam et Josaphat* (version latine, édition d'Amsterdam) — dit en effet ceci :

Man sieht, die Nachdichtung entspricht dem Original sehr wenig. Vers 6758 ist mir nicht klar. Wenn *anieus* « verdriesslich » heissen soll, ist es nicht notwendig, mit Meyerein *u* einzuschieben. Aber befriedigt das Wort ? Ist vielleicht schon in ihm das das 6762 stehende *ennué* verborgen : « zu ihrem Verdruss wird sie von Wolken verhüllt » ? (Tobler schreibt mir : « Der Vers wird wohl heissen : ' sie ist verdrossen, wenn ihr Verdriessliches widerfährt '. Als Gottheit müsst sie immer gleich gestimmt, gleich heiter sein. Widerstand macht sie aber missmutig »[4].)

---

1. Le troisième ms. (fragmentaire), *Brux.* 1215, s'arrête au vers 6741.

2. Appel n'a pu comparer lui-même le ms. parisien ; pour ce qui le concerne, il se rapporte à l'édition Meyer et aux collations ultérieures de Alb. Krull (1887), Ad. Mussafia (1888) et Arn. Krause (1899). Une nouvelle collation de ce passage que nous avons faite sur le ms. parisien, n'a rien donné. Notons que notre passage se lit au f. 232 r et non pas (ce que dit Appel) au f. 230 r.

3. *Barlaham und Josaphat von* Gui de Cambrai, *herausgegeben von* Herm. Zotenberg *und* Paul Meyer (*Bibliothek des Literarischen Vereins*, t. 75), Stuttgart, 1864.

4. « On voit que la paraphrase correspond très peu à l'original. Je ne comprends pas le vers 6758. Si *anieus* doit signifier « maussade » il n'est pas besoin d'insérer avec Meyer un *u*. Mais est-ce que le mot satisfait ? Se cacherait peut-être déjà en lui le mot *ennué* du vers 6762 : « à son ennui il est

Ce qui avait troublé ces savants, est donc le mot *anieus* qu'offrent les mss. au vers 6758 (*anieus est en son anui*) : Paul Meyer l'avait interprété comme « ennuyé », Appel songe à le remplacer par *ennué* « enveloppé d'un nuage », et Tobler, qu'avait consulté Appel, retourne à l'interprétation de Paul Meyer et la soutient par une glose qui ne semble pas avoir convaincu son ami.

On comprend l'hésitation d'Appel : l'explication que proposa Tobler pour ce vers, est évidemment loin d'être satisfaisante.

Que le soleil se fâche quand il a des ennuis, serait une affirmation gratuite que Nachor n'aurait pas faite, à coup sûr, dans les circonstances données ; son argumentation ici, ainsi que dans sa polémique contre l'adoration des corps célestes en général, doit être basée sur des faits, des faits bien avérés et d'une évidence immédiate, des phénomènes naturels en un mot.

N'y aurait-il vraiment pas d'interprétation plus satisfaisante pour ce vers ?

Examinons le passage latin qu'Appel a cité au début de sa note :

Videmus enim illum [*scil.* solem] agitatum secundum necessitatem et volubilem et translatum de signo in signum, occumbentem et orientem, et calefacientem pullulantia plantaria ad usum hominum, insuper et divisionem [1] habentem cum ceteris astris, et multo minorem coelo existentem [2], et defectum luminis patientem, et nullam in se potentiam habentem.

---

enveloppé de nuages » ? (Tobler m'écrit : « Le vers signifierait, je crois : 'il est ennuyé quand un ennui lui arrive'. Étant divinité, il devrait toujours être d'humeur égale, toujours également serein. Mais une résistance le rend maussade) ». — C'est la seule note d'Appel pour tout notre passage.

1. μερισμὸν ἔχοντα μετὰ τῶν λοιπῶν ἀστέρων (ainsi, d'après plusieurs mss., chez J. Rendel Harris, *The Apology of Aristides in Syriac, edited and translated*, Cambridge, 1891, p. 103 ; μερισμοὺς ἔχοντα, etc., chez Boissonnade, *Anecdota Graeca*, IV, 243 et *Patrol. Gr.* 96, 1111 A). R. Raabe qui discute ce passage dans *Die Apologie des Aristides* (= *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur* IX, 1), Leipzig, 1893, p. 37-8, le déclare incompréhensible.

2. καὶ ἐλάττονα ὄντα τοῦ οὐρανοῦ πολῦ, donc : étant de beaucoup plus petit que le ciel (dont Nachor avait déjà prouvé, v. 6499 ss., qu'il n'est pas Dieu), le soleil peut d'autant moins être considéré comme Dieu.

Les mots *defectum luminis patientem* fournissent la clef de ce petit problème. Ils indiquent naturellement l'éclipse du soleil [1], et le vers 6757 *Et defaute sueffre de lui* dit la même chose, *defaute* étant le terme technique pour « éclipse », ainsi que le prouve ce passage des Grandes Chroniques de France [2] :

Il sot tant des nombres de astrelogie que il anoncha premiers la *defaute* du soleil et de la lune.

Cette explication du vers 6757, aurait-elle échappé à Appel ? Il faut le croire puisqu'il a mis les deux-points à la fin du vers, bien qu'il propose de lire *annué* au vers suivant : c'est donc que selon lui la *defaute* consisterait en ce qu'un nuage couvre le soleil.

Nul doute cependant que la *defaute* est bien l'éclipse. Ceci une fois établi, l'émendation du passage devient facile.

Nous proposons de lire ainsi ces deux vers :

Et defaute sueffre de lui,
Amenus est *a* son anui (*au lieu de* Anieus est en son anui)

---

1. *Defectus* et surtout *defectio* sont les traductions usuelles d'ἔκλειψις en latin (exemples : *Thesaur. Ling. Lat.* s. v.), et ceci nous permet de rétablir en passant un vers de Philippe de Thaün, corrompu dans tous les mss. ainsi que dans l'édition (*Li Cumpoz Philipe de Thaün*, p. p. E. Mall, p. 92). On lit au vers 2693 ss. du *Cumpot* :

E or veez raisun
Qu'eclipsin apelum ;
Ço est *devisement*,
Sulunc rumaine gent,
De lumiere en vertet,
Si cum est espruvet.

Devisement n'a pas de sens ; c'est évidemment une faute (qu'il faut sans doute mettre au compte des copistes et non pas du docte auteur) pour *defisement*. Ce mot n'est dans Godefroy qu'avec la signification d'« anéantissement », mais on le trouve dans la paraphrase anonyme (inédite) du *Barlaam* en vers français, ms. Carpentr. 473 f. 181 *r* = ms. Tours 949 f. 45 *r* :

Ausi la lune e li soleus...
Sunt deus resplendent luminaire...
(*mais*) eclipse e defisement
Sueffrent endui...

2. Cité par Godefroy s. v. *defaute*.

c.-à-d. : « et il lui faut souffrir une diminution de lui-même ; il est alors amoindri, ce qui doit le fâcher ».

Le remplacement de *anieus* par *amenus* est sans doute une correction des plus légères. En effet, si dans la copie dont proviennent les deux mss. que nous possédons, l'*n* de *amenus* était remplacé par une petite barre au dessus de l'*e*, un copiste pouvait aisément la considérer comme la linéole oblique ou horizontale qui (surtout dans les groupes *ni*, *mi*, *ui* et *iu*) servait à marquer l'*i* ; il aura cru alors qu'elle se rattachait, non pas à l'*e*, mais à la troisième jambe de l'*m* qui précède l'*e*, et voilà *amẽus* changé en *anieus* que suggérait, du reste, *anui* du même vers.

Le mot *amenu* (qui est dans Godefroy : *La cendre... a les parties très amenues* [1]) n'a rien de suspect pour la forme, (bien que le verbe soit *amenuir*), vu que *amenuisement* est également remplacé par *amenusement* dans cinq des exemples de ce mot que donne Godefroy, et dont celui-ci : *et toz jors art* (cette lampe) *sanz amenusement de la clarté* ; d'ailleurs *amenu* se rattache peut-être directement à adminuere dont Du Cange fournit de nombreux exemples.

Pour la signification aussi, *amenu* ne fait point difficulté. Non seulement on trouve adminuere en un contexte astronomique chez Firmicus Maternus (Mathes. 3, 5, 37 [2]) : *adminuuntur autem etiam haec* (scil. *commoda constellatione promissa*), *si sic positum solem malevolum sidus impediat*, mais les deux termes que Gui emploie, retournent aussi ensemble, sous forme verbale, dans son livre même (v. 6809 ss.), là où Nachor parle de l'éclipse de la lune :

Eclypse sœffre et si *defaut*,
Quand ele doit estre plus haut (c.-à-d.
« parfaite, pleine »).
Et chou nous fait raison entendre
Qu'ele devient et graindre et mendre.
Chou ne me puet nus ensaignier
Ke dex ne puet *amenuisier*,
Ne engrangier ne puet il mie.

1. Corbichon, *Propriét. des choses*, X, 9 éd. 1485,
2. Cité dans le *Thesaur. Ling. Lat.*, s. v.

Il ne fallait rien d'autre pour confirmer l'émendation proposée ici.

Pour terminer, un mot sur *de lui* du vers 6757.

L'emploi syntactique de ce pronom dans *Et defaute soeffre de lui*, « diminution...de (en) lui-même » n'est peut-être pas tout à fait satisfaisant (bien que l'éminent auteur des *Vermischte Beiträge* n'ait rien trouvé à redire sur cette construction). Nous aimerions à croire qu'un dérivé de lux s'y cache (cf. *defectum luminis patientem* dans la source latine) ; mais lux ne semble attesté en anc. frç. que sous la forme de *lus* ou *luz*. La forme **lui* nous paraît néanmoins admissible : il existe une forme secondaire *luis* pour l'homonyme *lus* < lucius, « brochet »), et *croi* < crucem est bien connu. Le vers *Li vai de lui sont esconsé* qui vient directement après (6761) appuie aussi cette hypothèse, bien que le pronom personnel avec *de* au lieu du possessif soit passablement fréquent, on le sait, en ancien français.

II

Édition Appel, vers 9045 ss. (les vers 9049 et 9050 manquent dans le ms. parisien et par conséquence dans l'édition Paul Meyer) :

9045 Certes, amie, j'ai voé
A Diu garder ma casteé,
Ne je ne voel mon veu enfraindre ;
n'i *PM* ; blasme *C* Ne tu ne dois ton blason taindre,
Detaint s'il n'est et bons et vrais.
9050 Puisque li tains seroit malvais,
Dont perderoit icil sa painne
Qui a ton drap meteroit graïnne.
Si tu entens bien l'escripture,
G'i meterai bonne tainture.
9055 Por Diu, entent chou que je di,
Car molt m'est bon que te casti !

Ces vers (qui n'ont rien de correspondant dans la source latine) font partie d'un discours par lequel le prince Josafas, converti au christianisme, repousse une princesse païenne, venue pour le séduire.

En une note au vers 9049, Appel traduit : « s'il (c.-à-d. ton écu) n'est pas déteint, mais bon et vrai » [1], et au chapitre « Style » de l'Introduction (p. LI), dans une liste de toutes les comparaisons que contient le poème, il explique :

Die Prinzessin, welche ihre Jungfräulichkeit wegwerfen will, ist wie ein wohlerhaltener Schild, der mit schlechter Farbe gefärbt werden soll (so muss man doch wohl 9048 ff. verstehen. Das Bild vom Färben wird 9051 ff. noch in anderer Weise fortgesetzt) [2].

La peinture du blason signifierait donc la perte de la virginité ? Interprétée de cette façon, la comparaison paraît plus que bizarre. Le blason de la princesse est susceptible, selon le poète, de recevoir soit une bonne, soit une mauvaise peinture. Or, si ce blason symbolisait sa virginité, la mauvaise peinture devrait forcément représenter l'acte charnel. Mais que serait alors cette bonne peinture que Josafas s'engage à lui appliquer ? Le mariage étant exclu par le fait qu'il l'a catégoriquement refusé (v. 8815 ss.), il n'y a aucune circonstance capable de lui faire considérer l'atteinte à la virginité comme une *bonne tainture*. A part cela, l'image de l'écu peint vise évidemment un état de chose que le traitement, tout en changeant son aspect extérieur, laisse subsister matériellement.

Par conséquence, l'image du blason n'a rien à voir avec l'idée de virginité.

Pour saisir le sens du passage, il faut se rapporter au contexte.

Au début du long entretien (v. 8739 à 9074) que terminent les vers cités, la princesse, anxieuse de détourner Josafas de sa foi, avait offert de devenir chrétienne, à condition qu'il l'épouse. Sur le refus du jeune homme, qui a fait vœu de chasteté, la séductrice l'accuse d'abord de penchants contre nature, puis se remet à négocier, mais en rabattant de ses exigences : elle offre

1. Voici la note entière : « Lies : *detaint s'il n'est mais bons et vrais* ? Aber *et* kann zur Not stehen bleiben : ' wenn er nicht entfärbt, und gut und wahr ist ' ».

2. « La princesse qui veut jeter sa virginité, est comme un écu bien conservé qui devra être repeint avec une mauvaise couleur (c'est ainsi, je crois, qu'il faut comprendre 9048 ss. L'image de la peinture est continuée 9051 ss. d'une autre façon) ».

sa conversion au prix d'une seule nuit (v. 9011 ss.). Le discours dont nous avons cité la conclusion, forme la réponse de Josafas. Il refuse, naturellement. A quoi bon ce baptême, si un péché mortel s'y mêle ? Le marché qu'elle lui propose est absurde, puisque le prix qu'elle demande de sa conversion, la frusterait du salut éternel que le baptême devait lui acquérir :

9036 Car tant com tu seras paienne,
N'ieres tu ja de Diu amée...
9042 Ton baptesme dois acheter,
Mais anchois que le voelles prendre,
Le voels par convenanche vendre !
Certes, amie
(etc. ; suivent les vers cités).

Notre passage s'explique par cette confrontation. L'image de la peinture du blason indique le changement de religion : en recevant le baptême, la princesse changera les couleurs de son blason, elle se rangera, pour ainsi dire, sous d'autres couleurs, sous la bannière du Christ ; or il importe pour son salut que les nouvelles couleurs soient « et bonnes et vraies », immaculées, non souillées par le péché. Les vers qui nous occupent, expriment tout cela avec la plus grande clarté, pourvu qu'on fasse une légère retouche au vers 9049 :

9048 Ne tu ne dois ton blason taindre
De tains (Detaint *ms*) s'il n'est et bons et vrais.
9050 Puisque li tains seroit malvais,
Dont perderoit icil sa painne
Qui a ton drap meteroit grainne,

c.-à-d. : « Il ne te faut changer les couleurs [1] de ton blason, si ce n'est de couleurs bonnes et vraies. Cependant puisque (au cas que tu profanes ton corps) la teinte serait mauvaise, ce serait peine perdue d'appliquer la matière colorante à ton drap» ;

1. Le pluriel *tains*, exigé par la rime, se justifie par le fait que le blason exhibait quelquefois plusieurs couleurs, non seulement *métal* sur *émail* et *émail* sur *métal*, mais aussi *émail* sur *émail* ; exemples chez Alw. Schultz. *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, Leipzig, 1889, t. II, p. 91, n. 7.

(le drap correspond au blason puisque le drap de la monture, du manteau et de la flamme de lance du chevalier comportent les mêmes couleurs que l'écu).

La correction s'impose à cause des difficultés que soulève la leçon du ms., dès qu'on rattache l'image du blason peint à l'idée de conversion [1]. Car alors il ne peut plus s'agir de rafraîchir les couleurs d'un blason déteint : l'idée de changement de religion exige l'image d'un changement de couleurs.

Changer selon son caprice les couleurs du blason, cela n'est sans doute point conforme aux lois du code héraldique ; mais il nous semble qu'il ne convient pas d'appliquer ces lois avec trop de rigueur à une simple métaphore. D'ailleurs, elles n'ont pas été strictement [2] établies, paraît-il, avant le milieu du XIII[e] siècle [3], et combien de preux chevaliers ne voit-on pas, dans les romans courtois, courir le monde, sans forfaire à l'honneur, même sous des armes qui ne leur conviennent pas du tout ? Ainsi, le jeune Gahmuret, chez Wolfram von Eschenbach [4], adopte un blason de pure fantaisie qu'il portera jusqu'à

---

1. Nous ne disons rien de la graphie de *de(s)taint*, vu que le ms. présente d'autres exemples d'*s* amuï : *atrenomiiens* 6110, *Aclepius* 7201, *ecu* 10672, etc. Quant au *t* final de *detaint* (qui ne s'accorde pas avec *bons* et *vrais*), c'est sûrement une faute de copiste, attendu que (selon Appel, introduction p. LXIV) le poète a respecté presque sans exception les lois de la déclinaison (quatre cas d'infraction — dont deux douteux — dans ce poème de 14.000 vers) ; on pourrait même croire à une faute d'impression si Appel n'avait pas répété ce *detaint* dans la note. — En proposant de couper *detain[s]* en deux mots, nous avons pour nous plusieurs cas (signalés par Appel, p. LX, n. 2) où le copiste du ms. *C* a négligé de séparer deux mots.

2. Encore était-on certainement plus rigoureux pour la conservation de l'emblème que pour celle des teintes. Erec, dans la paraphrase allemande du roman (Hartmann von Aue, *Erec*, v. 2290 ss.), se fait faire, sous les yeux du roi Artus même, trois écus, différents quant aux couleurs, mais égaux quant à l'emblème.

3. Schultz, *l. c. II*, 95 ; cf. L. Gautier, *La Chevalerie*, p. 174, n. 1.

4. Wolfram von Eschenbach, *Parzival*, 14, 10 ss. :

jâ nam nâch dienste aldâ den solt
Gahmuret der werde man.
Nu erloubt im daz er müeze hân
ander wâpen denne im Gandin
dâ vor gâp, der vater sin.

la mort de son frère ; Lancelot vient au tournoi de Winchester sous des couleurs trompeuses [1], et Hildebrant, dans le poème allemand d'Albhart (v. 389 ss.) ordonne à ses guerriers de tourner leurs écus afin de se rendre méconnaissables ; pour la même raison d'autres arrachent jusqu'aux cimiers de leurs casques [2]. Pourquoi une jeune païenne de légende, ne pourrait-elle donc pas changer les couleurs de son blason... métaphorique, après tout ?

L'ordre des mots dans le vers 9049 tel que nous proposons de le lire (*De tains s'il n'est...* au sens de *s'il n'est de tains...*) est sans doute artificiel, mais le poème présente de nombreux exemples de la même irrégularité. En voici quelques-uns où un complément adverbial est également projeté en avant de la phrase auquel il appartient :

1) 1343 Nel me celer *a cel dehait*
Se tu sés rien ki mestier m'ait
(au lieu de : *...ki mestier m'ait a cel dehait*) ;
2) 1110 Car *grant piech'a* dit le vous ai
Ke li rois fors de son païs
A tous les crestiiens banis
(au lieu de : *...ke li rois grant piech'a fors*, etc.) ;
3) 2476 Dex est si pius, plus ne demande
Fors que bon cuer *entirement*
Ki soit a son commandement
(au lieu de : *...ki soit entirement...*) ;
4) 5675 Mais bien entent *en ta sienche*
K'il n'i a point d'obedïenche
(au lieu de: *...k'il n'i a point d'obedienche en ta sïenche*) ;
5) 6933 Cis est li Dex *premierement*
Ki forma tout le firmament
(au lieu de : *...ki forma ...premierement...*) ;
6) 8287 Conté li ont comment li rois
Se volt retraire de lor lois
Et *par une desputison*
Ki fu mëue par tenchon
Comment Nacor les a trahis
(au lieu de : *...et comment Nacor les a trahis par une desputison ki...*).

---

1. *La Mort le Roi Artus* (ed. A. W. Somnier, *The Vulgate Version*, VI, 209).

2. *Albhart* (ed. Martin, *Deutsches Heldenbuch*,, t. II), v. 432 ss.

La figuration de la religion par un blason et du changement de religion par une « teinture » du blason, n'aura pas été courante ; notons cependant, pour conclure, que Huon de Méry, dans le *Tournoiement Antecrit* [1] dit quelque chose de très semblable en une description des armes de Dame Hypocrisie :

854 Bel escu ot Ypocrisie...
858 C'est li escuz de faus argent,
A une bande d'eresie..,
866 A un faus escucel en mi,
Peint de fausse religïon ;
Tel escu en la regïon
De France ont cil renovelé
Qui Papelart sont apelé...

L'écu *renovelé*, c'est bien le blason *taint*, même si l'un reçoit comme emblème « fausse religion », l'autre la « bonne teinture » de la vraie foi.

H. Pflaum.

1. Vers 854 ss. (ed. G. Wimmer, Marburg, 1888, p. 54 ; ed. Tarbé, Paris, 1851, p. 26).

SUR L'HISTOIRE DE L'EMPEREUR HENRI DE CONSTANTINOPLE PAR HENRI DE VALENCIENNES

I. — L'œuvre.

Valeur historique. — L'Histoire de l'empereur Henri de Constantinople fait suite en quelque sorte à la *Conquête de Constantinople* de Geoffroy de Villehardouin [1]. Elle n'en a, certes, ni l'importance historique ni les qualités littéraires, et elle apparaît auprès de ce grand texte une œuvre de second ordre. Elle est précieuse, cependant, comme source historique pour une période de l'histoire de l'empire latin de Constantinople qui sans elle serait mal connue ou même entièrement ignorée.

Henri de Valenciennes commence son histoire à la Pentecôte de l'an 1208 [2], le 25 mai, soit huit mois et demi après la fin de celle de Villehardouin. Il la mène, dans l'état où nous est parvenue son œuvre, jusqu'aux environs de juillet 1209, sans qu'on puisse préciser exactement, car les éléments chronologiques sont rares.

L'ouvrage débute par un prologue, sur lequel il convient de s'arrêter un instant. Dans une phrase obscure, dont Gaston Paris a bien éclairci le sens [3], l'auteur dit la nécessité, quand

1. Sur les rapports entre ces deux œuvres, voir Jean Longnon, *Le chroniqueur Henri de Valenciennes*, dans le *Journal des Savants* de juillet-décembre 1945, pp. 144-145.

2. C'est par erreur que Natalis de Wailly, dans son édition (§ 504) dit 1207 : Kalojan, qui fut tué le 8 octobre 1207, étant déja mort, la campagne contre Boril ne peut se placer qu'après cette date. D'ailleurs, une lettre de l'empereur Henri au pape donne la date du 31 juillet 1208 pour la bataille de Philippopoli (*Historiens de France*, t. XIX, p. 514).

3. *Henri de Valenciennes*, dans *Romania*, XIX (1890), p. 69.

on est réputé pour « bien dire et traiter », de soutenir par un récit véridique cette réputation, faisant ainsi allusion à celle qu'il s'est acquise. Puis il annonce son dessein de rapporter la victoire de l'empereur Henri sur Boril, le tsar des Bulgares. Il déclare enfin qu'il fut témoin des faits qu'il relate et qu'il connut tous les conseils pris par l'empereur et son entourage. Toutes ces indications sont importantes, dans l'ignorance où nous sommes de son personnage. La moins intéressante n'est pas ce qu'il dit de son dessein, limité à la campagne contre les Bulgares : en vain chercherait-on à l'expliquer par une maladresse d'expression ou par des altérations du texte [1] ; celui-ci est fort clair en ce point et l'on ne saurait s'y tromper. Il faut donc penser qu'il ne songeait d'abord qu'à retracer cette campagne et que peu à peu il fut entraîné à poursuivre au delà, sans savoir où il s'arrêterait.

La fin du prologue paraît au premier abord un hors-d'œuvre. C'est un petit sermon, assez gauche et embarrassé, sur le repentir et la vraie dévotion. On n'en voit pas bien en principe le rapport avec le récit, sinon que la victoire fut assurée aux Français par la componction du cœur qu'ils montrèrent avant la bataille [2]. L'histoire s'annonce donc comme une œuvre d'édification.

Après ce prologue, Henri de Valenciennes aborde directement le récit de la campagne contre les Bulgares. Le tsar Boril, comme son prédécesseur Kalojan (ou Joannitsa), a envahi l'empire latin. L'empereur Henri se porte aussitôt contre lui. Les envahisseurs se retirent alors dans leur pays. Mais les Francs les y poursuivent jusqu'à Veroï, où a lieu un premier engagement. Puis l'empereur se tourne vers l'ouest, pour faire sa liaison avec un prince bulgare révolté contre le tsar, Slav. Il avance ainsi jusqu'à Philippopoli, où, le 31 juillet 1208, veille de la fête de Saint-Pierre-ès-liens, il engage la bataille et remporte une victoire complète. Tel est l'objet premier du récit de Henri de Valenciennes, cette campagne sur laquelle nous ne

1. Gaston Paris a supposé que cette partie du prologue avait été sans doute altérée (*Henri de Valenciennes*, p. 64) sans donner d'ailleurs de justification.

2. Cf. § 523.

possédons, en dehors de lui, aucune information, que quelques lignes d'une lettre de l'empereur au pape Innocent III.

Henri rapporte ensuite quelques événements secondaires qui eurent lieu à la fin de l'été et à l'automne : l'alliance avec Slav à qui l'empereur promet sa fille en mariage, la restauration du château de Pamphilon, le secours apporté à David Comnène, allié de l'empire latin en Asie Mineure, et le mariage de Slav avec la fille de l'empereur Henri. Ce mariage nous est connu encore par l'historien byzantin Georges Acropolite. Sur les autres événements, Henri de Valenciennes est notre unique source.

Ce qu'on appelle la guerre des Lombards occupe le reste du récit, exactement les deux tiers. Henri rapporte tout le détail de ce grave conflit entre Latins, qui sans lui demeurerait entièrement inconnu, dont nous ne soupçonnerions même pas l'existence. Après la mort de Boniface de Montferrat, les barons italiens du royaume de Salonique, les « Lombards », comme les appelle l'historien, avaient fait le projet de se rendre indépendants de l'empire et de s'agrandir à ses dépens. Averti sans doute de leurs desseins, l'empereur Henri se rend à Salonique au cœur d'un hiver rigoureux. Il déjoue d'abord les intrigues du régent Hubert de Biandrate. Mais celui-ci engage contre lui une guerre sourde, qui bientôt devient ouverte. Et l'empereur est obligé de marcher contre les Lombards, d'abord de Salonique à Larissa, puis de Ravenique à Thèbes, où ils sont définitivement vaincus et font leur soumission.

Les toutes dernières pages enfin, de l'histoire, sont consacrées aux pourparlers de paix de l'empereur avec Michel Ange-Comnène, qui tenait l'Épire et l'Étolie. C'est au milieu de ces pourparlers que s'arrête brusquement le récit de Henri de Valenciennes.

Telle est la matière de l'*Histoire de l'empereur Henri*. Quelle est la valeur de ce récit comme source historique ? Quel en est le degré d'information, de véracité et d'exactitude ? Le premier éditeur, dom Brial, mettait en doute son autorité surtout pour le début : « Le commencement de cette histoire, disait-il, tient un peu du roman ; mais la suite est plus satisfaisante » [1].

1. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 491, n. d.

Après lui, Daunou, dans l'*Histoire littéraire de la France* [1] en jugeait les premiers articles « un peu romanesques », il estimait suspect l'épisode du mariage de la fille de l'empereur Henri [2] et il ne pensait pas que l'auteur fût contemporain des événements. Mais depuis, avec Michaud et Poujoulat, Paulin Paris, Buchon, Natalis de Wailly et Gaston Paris, on est revenu à une plus juste appréciation de cette œuvre historique.

Tout d'abord l'information de Henri de Valenciennes est celle d'un témoin oculaire. Il l'affirme en deux passages [3] : il a vu « oell a oeil » tous les faits dont il parle et il a su tous les conseils des barons ; en particulier, il était présent à la bataille de Philippopoli [4]. D'ailleurs son récit est plein de ces traits propres au narrateur curieux qui a vu ce dont il parle et qui en garde l'image dans la mémoire : détails sur le temps et le paysage, sur le costume, l'armement et la monture, qu'il évoque en quelques mots. Ces détails montrent que Henri de Valenciennes a été également témoin de toute la guerre des Lombards : à cet égard il n'y a nulle différence dans son histoire.

Quelle est la qualité du témoin ? C'est un imaginatif visuel et auditif. Comme Robert de Clari et Joinville, il est davantage frappé par le pittoresque et les discours que par l'enchaînement des faits ; et c'est ce qu'il aime à retracer. Dans la guerre des Lombards cependant, il a relaté la marche de l'empereur et les mouvements de ses troupes, parfois non sans quelque désordre, mais souvent aussi avec une précision matérielle qui permet de les suivre sur la carte ; et s'il n'atteint pas à la belle ordonnance de Villehardouin, s'il laisse trop souvent une impression de confusion, son récit rend compte de l'essentiel des événements. Évidemment, il est des points dont il ne parle pas et sur lesquels on aimerait à être renseigné. Après nous avoir dit et répété les prétentions des Lombards, il oublie de nous

1. T. XVII, pp. 169-171.

2. L'un et l'autre soulignaient qu'il ne pouvait s'agir d'un enfant né du mariage d'Henri avec la fille de Boniface de Montferrat, le mariage n'ayant eu lieu qu'en 1206 (en réalité le 4 février 1207) : ils ignoraient le texte de Georges Acropolite qui confirme le fait en spécifiant que c'était une fille naturelle.

3. § 501 et 531.

4. § 531.

informer des conditions de la paix, qu'il aurait été important de savoir : nous ignorons qu'elles furent finalement les limites reconnues du royaume de Salonique, et, sauf Geoffroy de Villehardouin, le prince de Morée, quels feudataires devinrent les vassaux directs de l'empereur. De même, on aurait aimé à connaître l'attitude de Venise : par des actes passés en mars et en juin 1209, celle-ci profita du conflit avec les Lombards, comme elle avait fait en août 1204 au sujet de la Crète, pour affermir son autorité en Eubée et en Morée [1] ; Henri de Valenciennes, qui ne les mentionne naturellement pas, ne nous laisse en rien pressentir la position qu'ont pu prendre les Vénitiens, alliés naturels de l'empereur à la suite du traité de mars 1204, renouvelé avec Henri en octobre 1205 et le 20 août 1206 [2]. L'information de Henri de Valenciennes est donc de première main ; mais l'exposé est parfois désordonné, surtout en ce qui concerne les opérations militaires, et incomplet pour ce qui regarde les circonstances politiques.

Sa sincérité ne paraît pas devoir être suspectée. Sans doute, il adopte, et c'est naturel, le point de vue des Français, de l'empereur. Mais il s'efforce de présenter les événements tels qu'il les a vus ou qu'ils lui ont été racontés. Il ne cache pas les défauts ni les fautes, même de son héros. Il distribue l'éloge ou le blâme sans égard pour la qualité ou le rang ; le critérium pour lui est l'honneur féodal : bravoure, loyalisme, prudence, générosité. Il rend hommage à la valeur déployée par le Lombard Pierre Vento dans son combat contre Baudouin de Sorel [3]. Il fait ressortir la loyauté, après sa soumission, de Ravan dalle Carceri [4], qui avait été un ennemi acharné de l'empereur. Et il rapporte d'une manière plausible les arguments des Lombards prétendant rester maîtres des terres qu'ils avaient eu tant de

1. Par le traité de mars 1209, Ravan dalle Carceri, seigneur de Négrepont, devint le vassal de Venise ; et de même Geoffroy de Villehardouin, le futur prince de Morée, par le traité de juin 1209, sauf la feauté à l'empereur (Tafel et Thomas, *Urkunden zur älteren Handels — und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, t. II, pp. 90-92, 96-100).

2. *Ibidem*, t. I, pp. 449-452, 571-574 ; t. II, pp. 34-35.

3. § 630-631.

4. § 682-686.

peines à conquérir et à conserver [1]. Certes, on serait heureux d'avoir sur ces faits d'autres textes offrant d'autres aperçus, traduisant des sentiments différents, et surtout éclairant et complétant le récit de Henri de Valenciennes. Mais, dans la mesure où il est possible de se fier à un seul témoin, on peut, malgré ses défauts, ajouter foi à l'*Histoire de l'empereur Henri*.

Chaque fois en effet que l'on contrôle par un autre texte quelque détail de son récit, on reconnaît l'exactitude de Henri de Valenciennes. A cet égard, les notes de Paulin Paris et de Buchon à leurs éditions, ont été probantes. Par exemple, la date du 31 juillet 1208 [2] donnée pour la bataille de Philippopoli est confirmée par la lettre où l'empereur Henri fait part de la victoire au pape Innocent III [3]. Autre vérification : quand les Français arrivent à Philippopoli, ils avaient fait, dit Henri de Valenciennes, douze grandes journées de marche [4] ; or, après la victoire, qui l'a porté sensiblement au delà de cette ville, l'empereur annonce dans la même lettre qu'il a conquis quinze journées de terre [5].

Même confirmation pour le chiffre que Henri donne des troupes impériales : le total de 350 à 400 chevaliers auquel on arrive [6], correspond aux indications fournies précédemment par Villehardouin [7]. Semblablement, dans le détail : quinze « batailles ». de vingt chevaliers, sauf celle de l'empereur qui en comptait cinquante, dit notre historien : et dans sa lettre du 13 janvier 1212, où il rapporte sa campagne d'Asie Mineure, l'empereur dira qu'il n'avait que quinze « batailles » de quinze chevaliers, sauf la sienne qui en comprenait cinquante [8].

Le mariage de Slav avec la fille de Henri est, nous l'avons vu, confirmé par l'historien byzantin Georges Acropolite, qui précise que c'était une fille naturelle [9]. Il l'est aussi par

1. § 578.
2. § 525.
3. *Historiens de France*, t. XIX, p. 514.
4. § 514.
5. *Historiens de France*, t. XIX, p. 514.
6. § 543.
7. § 429.
8. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 533.
9. *Annales*, ch. 24, éd. Heisenberg, p. 39.

cette lettre de 1212 où l'empereur appelle Slav son gendre [1].

Pour la guerre des Lombards, nous avons, faute de texte, peu de moyens de contrôle. Cependant, l'appel des Lombards à Guillaume de Montferrat et leur fureur de voir qu'il ne se pressait pas d'y répondre se retrouvent en un violent sirventès adressé à la même époque par le troubadour Elias Cairel au fils de Boniface et où les principaux artisans de l'intrigue lombarde sont nommés dans la dernière strophe:

Lo regisme de Saloïc
Ses peireir'e ses manganel
Pogratz aver, e maynt castel
D'autres, qu'ieu non mentau ni dic.
Per Dieu, marques, Rotlandis e sos fraire,
E Guis marques, e Ravas lor confraire,
Flamenc, Frances, Bergonhon e Lombart
Van tug dizen que vos semblatz bastart [2]

Les lettres d'Innocent III confirment les noms des barons du royaume de Salonique [3] qui sont cités par Henri de Valenciennes, ainsi que l'occupation par l'empereur du monastère de Chortaïtis [4] et du château de Ravenique [5]. Elles s'accordent avec l'*Histoire de l'empereur Henri* [6] pour la mise en défense de Salonique par l'empereur, précisant le rôle joué à cette occasion par l'archevêque [7], ainsi que pour le traité avec Michel Ange-Comnène [8].

1. « ... associati Sclavo *genero* nostro », texte rectifié d'après le ms. de Bruxelles, Bibl. royale, II, 1146, fol. 101 v°.

2. « Le royaume de Salonique, — sans perrière et sans mangoneau, — vous pourriez avoir et maint autre château, — que je ne mentionne ni ne dis. — Pour Dieu, marquis, Rolandino et son frère, — le marquis Guy et Ravan, leur confrère, — Flamands, Français, Bourguignons et Lombards — vont tous disant que vous semblez bâtard. » V. de Bartholomaeis, *Un sirventès historique d'Elias Cairel*, dans *Annales du Midi*, XVI (1904), p. 470.

3. Lettres XI, 154 ; XIII, 105, 136, 137, 144, 153, 154. — Voir aussi la convention de Ravenique du 2 mai 1210 dans l'édition des œuvres d'Innocent III par Migne, t. III, col. 970.

4. Lettres, XV, 70 ; XVI, 162.

5. Lettres, XIII, 136; XIV, 109.

6. § 637.

7. Lettres, XIII, 13. — Henri de Valenciennes montre l'archevêque aux côtés de l'empereur pour soutenir sa politique (§ 600).

8. Lettres, XIII, 184.

Enfin le détail de la marche des troupes impériales, particulièrement dans l'expédition contre les Lombards, peut se vérifier sur la carte, où l'on retrouve les étapes. Villehardouin dit qu'il y avait bien douze grandes journées de Constantinople à Salonique [1], et l'empereur donne le même chiffre dans sa lettre du 13 janvier 1212 [2]; c'est au même total que nous arrivons si nous relevons chez Henri les étapes qui sont nommées ou que l'on peut supposer d'après le texte : Sélyvrée, Rodostos, Apros, Rhousion, Kypséla, Macri, Mosynopolis, Xanthi, Christopolis, « Vigneri » dans la plaine de Philippes, une forêt, sans doute près du lac Bolbé, et le monastère de Chortaïtis [3]. La précision topographique est ainsi remarquable, à part une interversion (Macri nommée avant Trajanopolis [4] alors qu'elle vient après sur la route de Constantinople à Salonique).

Si les données topographiques sont nombreuses et précises, les éléments chronologiques sont rares. Il n'y a aucune date d'année. Et seules quelques grandes fêtes servent, de loin en loin, de points de repère : c'est à la Pentecôte que l'empereur décide de marcher contre les Bulgares ; la bataille de Philippopoli a lieu la veille de Saint-Pierre-ès-liens ; Henri fête la Noël à Vigneri ; il couronne le petit roi Démétrius le jour de l'Épiphanie ; il reçoit le jeudi saint à Kitros des propositions de paix des Lombards ; et il en part le jour de Pâques pour marcher contre eux [5]. Ensuite, nous n'avons plus aucune indication chronologique ; et c'est en se fondant sur la présence de Conon de Béthune en juin à l'extrémité de la Morée, pour le traité entre Venise et Geoffroy de Villehardouin, que l'on peut fixer approximativement le parlement de Ravenique au mois

1. § 302.

2. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 531. — Les étapes représentaient ainsi 40 à 50 kilomètres, soit 10 à 12 heures de marche pour une armée comprenant des troupes à pied et des bêtes de somme.

3. Cf. § 563-573. — En fait, l'armée impériale fait en trois étapes la route après Vigneri. Mais il faut remarquer que la distance de Christopolis à la plaine de Philippes est seulement d'une demi-étape et que de la plaine de Philippes à Chortaïtis, il y a 120 kilomètres par la *via Egnatia*, soit deux étapes et demie. Le total reste donc le même, trois étapes après Christopolis.

4. § 568.

5. § 504, 525, 571, 605, 647.

de mai 1209 et les pourparlers avec Michel Ange-Comnène à la fin de juin ou au mois de juillet.

Date. — L'*Histoire de l'empereur Henri* a été composée du vivant de son héros. Gaston Paris l'a signalé : ce point ressort du passage où Henri de Valenciennes rapporte que l'armée impériale passa sur la glace l'Hèbre gelé, ce dont les Grecs furent consternés, « car il avoient sorti que chil qui passeroit cel flun sans moillier seroit .xxxij. ans sires de la tierre [1]. » Et Paris ajoutait très justement : « Assurément, après la mort prématurée de l'empereur au bout de onze ans de règne, notre auteur n'aurait pas accueilli avec complaisance une prédiction si tristement démentie [2]. » Le *terminus ad quem* est donc le 11 juin 1216, date de la mort de l'empereur.

Henri de Valenciennes semble d'ailleurs avoir composé bien auparavant son œuvre, aussitôt après les événements. Comme on l'a vu, son intention, au moment où il commença son récit, était de raconter la seule campagne contre les Bulgares. Il dut donc entreprendre son récit à un moment où la guerre des Lombards n'était pas encore commencée ou, pour le moins, pas assez avancée pour le tenter, comme ce fut le cas par la suite, d'en retracer les péripéties. Une date se présente après la victoire de Philippopoli pour la composition de ce début : la période de repos que l'armée impériale passe à Pamphilon vers le mois de septembre 1208. C'est l'époque où l'empereur Henri adresse au pape une lettre annonçant l'heureuse issue de la campagne [3] : le récit que Henri de Valenciennes conçut dans un dessein semblable d'information, pour que « l'ounours que Nostre Sires fist illuec à l'empereur et a cels de l'empire soit seue communement » [4], aura été entrepris en même temps.

Ayant commencé alors son œuvre avec l'intention de rapporter seulement cette victoire, Henri de Valenciennes aura été peu à peu entraîné par l'enchaînement des faits à raconter la suite des événements : l'importance de la guerre des Lombards,

1. § 567.
2. *Henri de Valenciennes*, p. 65.
3. *Historiens de France*, t. XIX, p. 514.
4. § 501.

qui deviendra son principal sujet, l'y aura décidé. Mais il l'a fait avec un certain retard. Il n'écrit pas au jour le jour. Cette guerre est terminée quand il en aborde le récit ; certaines anticipations faites pour ménager l'intérêt le montrent : « Mais or voelle Dex, — dit-il au départ de Rodostos par un froid terrible, — que la paine de cascun i soit emploié si comme il set que mestiers lors est et que li empereres en soit honnerés si avant comme il doit. Mais il ara ançois enduré maint grant travail, et si home avoec lui [1]. » Et plus loin, quand il rapporte les intrigues d'Albertino de Canossa : « Et apriès vint a Salenyque, u il basti .i. tel plait dont Lombard se repentirent en la fin [2]. »

Cette dernière partie fut donc composée après la conclusion de la paix, qui se fit vers le mois de juin 1209, et vraisemblablement dans la période de calme qui eut lieu alors, au moment des négociations avec Michel Ange-Comnène. Ainsi l'*Histoire de l'empereur Henri*, commencée dès septembre 1208, aurait été sensiblement avancée et peut-être terminée un an plus tard.

Le récit qui s'interrompt brusquement au cours des pourparlers avec Michel Ange-Comnène est-il reste inachevé ? ou n'avons-nous, comme le pensait Gaston Paris, qu'une partie de l'œuvre? Le dessein de Henri de Valenciennes était de pousser plus loin. Il annonce en effet des événements qui ne sont pas relatés dans les manuscrits que nous possédons. Parlant de la soumission d'Hubert de Biandrate, il dit : « Or est li cuens de Blandras acordés à l'empereour, si comme vous avez oï, et molt s'ahatist que il Blas et Commains li aidera a desconfire ; mais la felonnie de son cuer pensoit tout el. Nonporquant de lui ne vous dirai jou ore plus chi endroit » (§ 688). Or, dans l'état où elle nous est parvenue, c'est la dernière fois que l'histoire parle de Biandrate. Mais Henri a-t-il réalisé cette intention de poursuivre son récit [3] ? On ne trouve trace nulle

1. § 563.
2. § 572.
3. Dom Brial tire argument d'une phrase écrite au sujet de la reddition des Lombards : « Tout fisent leur pais a l'empereour, fors seulement li cuens de Blandras. Mais chil en exploita si folement comme li contes devisera chi apriès, *s'il en est qui vous le die.* » (§ 580). Dom Brial met en note : « Il n'en est plus question ci-après : d'où il faut conclure que l'ouvrage est resté

part de continuation de l'*Histoire de l'empereur Henri* : la chronique dite de Baudouin d'Avesnes, qui a résumé une version différente, suspend au même endroit cette partie du récit, en ayant soin d'ajouter une phrase, pour que l'interruption ne soit pas trop brusque [1]. Il est donc probable que Henri de Valenciennes, qui semble avoir écrit son histoire sans bien savoir où il l'arrêterait, l'a interrompue lui-même à l'endroit où elle se termine aujourd'hui.

Il est loisible d'imaginer à cette interruption diverses causes fortuites ; mais on ne peut naturellement en savoir la véritable. Voici pourtant une explication possible. Parmi les compagnons de l'empereur Henri, il est dans cette histoire un personnage qui se trouve constamment au premier plan : c'est Pierre de Douai. Conon de Béthune joue, il est vrai, un rôle plus important ; mais il ne figure que dans la guerre des Lombards. Pierre de Douai paraît dès le début, lors de la première escarmouche avec les Bulgares, où il reproche à l'empereur son imprudence [2]. Il commande ensuite les fourrageurs devant Philippopoli ; et il est chargé de la garde de l'empereur le jour de la bataille [3]. A Salonique, il est envoyé pour négocier avec les Lombards, en même temps que Conon de Béthune et Nicolas de Mailly [4]. A la prise de Larissa, il est encore aux côtés de l'empereur [5]. Enfin, quand il s'agit de négocier avec Michel Ange-Comnène, c'est également lui que Henri envoie avec Conon de Béthune [6].

---

imparfait, et que le manuscrit sur lequel notre copie a été faite n'était pas mutilé ». (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 513, n. a.) Mais il faut remarquer que Henri de Valenciennes fait ici allusion à la suprême conjuration faite par Biandrate à Négrepont et dont nous possédons bien le récit (§ 681-686), et que d'autre part, la phrase en question, assez obscure, semble une clause de style, une formule d'auteur dont l'œuvre est destinée à être lue en public plutôt qu'elle n'exprime le sentiment d'un écrivain incertain de pouvoir continuer son récit ou d'avoir un continuateur qui le mènera jusque-là.

1. Voir la note 6 du § 694 de l'édition Wailly.
2. § 512-513.
3. § 515, 518, 529-530.
4. § 574, 579 et 590.
5. § 657.
6. § 689 et 692.

Cette place importante est d'autant plus remarquable qu'il n'est pas question de Pierre de Douai dans Villehardouin, ni chez les autres historiens de la croisade. C'est qu'il venait seulement d'arriver à Constantinople. « Chevalier excellent, dit Roger de Hoveden, et familier du comte de Flandre », il était le fils cadet de Gautier II, châtelain de Douai, et fut lui-même bailli de Douai et de Lécluse ; il appartenait à la génération de Villehardouin et de Conon de Béthune, et avait alors une soixantaine d'années ou presque. Il se trouvait encore en Flandre en mai 1204, quand à Constantinople Baudouin fut élu et couronné empereur ; il y était également en 1205, et en avril et juin 1207. C'est alors qu'il dut se rendre à Constantinople, où il arriva avec un renfort de croisés [1] à la fin de 1207 ou au début de 1208. Il en partit avant la fin de 1209, sans doute par le passage de septembre, car un acte de lui daté de cette même année porte ces mots : « Jou reconnut tel douaire puis que jou repairoi de Constantinople [2]. »

Le récit de Henri de Valenciennes correspond ainsi exactement au séjour de Pierre de Douai en Orient. Celui-ci non seulement y joue un premier rôle, mais il y paraît toujours à son avantage : il morigène l'empereur, lui répond, le presse ; il apostrophe vivement les Lombards, qui d'ailleurs lui répliquent du même ton [3]. On a l'impression que c'est lui qui a rapporté au narrateur ces propos avantageux. Et l'on est ainsi amené à penser que c'est sans doute aussi lui qui lui a fait connaître, avec ces incidents, « toz les consaux de haus homes et des barons » [4], qu'enfin l'*Histoire de l'empereur Henri* a pu être écrite sous son inspiration et à son intention : la mention des prouesses de petits chevaliers de la région de Douai, vassaux ou compagnons de Pierre [5], est un argument de plus en ce sens. Si donc Henri de Valenciennes a écrit son histoire pour Pierre

1. Sur ce renfort, voir Lettres d'Innocent III, IX, 45, 197-200 ; X, 38.

2. Sur tout ceci, voir Félix Brassard, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, pp. 526-559 ; *Preuves*, Ier fasc., p. 67. — Ignace de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cyzoing*, pp. 88-89, nº 67.

3. § 512, 530, 657, 690.

4. Cf. § 501.

5. Nicolas de Biache (§ 530), Gadoul et Alard de Quiéry (§ 530, 652, 654), Gilles de Brebières (§ 652), Gautier d'Arleux (§ 655).

de Douai, le départ, vers l'automne de 1209, de celui-ci emportant l'œuvre d'Henri, en expliquerait la brusque interruption.

Destination. — Le récit de Henri de Valenciennes était en effet destiné à ses compatriotes d'Occident, aux barons, aux chevaliers et aux dames de Hainaut et de Flandre. C'est pour satisfaire leur curiosité, pour susciter leur émulation qu'il a été écrit. Sur ce point, l'*Histoire de l'empereur Henri*, comme *la Conquête de Constantinople*, s'apparente aux diverses lettres circulaires de Baudouin et de Henri. Celles-ci étaient des sortes de communiqués officiels, de bulletins périodiques où les événements étaient relatés au jour le jour ; elles s'adressaient aux grands personnages, aux prélats, aux clercs et devaient être lues en chaires [1]. Les récits de Villehardouin et de Henri de Valenciennes embrassent une période plus large et sont plus développés, ils sont destinés à un public plus mondain ; mais ils visent au même résultat, ils ont le même but d'information et de propagande.

Ils ont été écrits pour tenir au courant parents, amis et protecteurs, suzerains et vassaux, des péripéties du grand mouvements de la croisade et des vicissitudes de cet extraordinaire empire de Constantinople qui en était sorti ; et aussi pour les informer du sort des chevaliers qui prirent part à l'expédition et qui étaient restés en Orient : de tous ces petits chevaliers de Hainaut et de Flandre que mentionne Henri de Valenciennes et qui étaient familiers au public des cours féodales.

Comme les lettres circulaires, ils ont été faits pour inspirer l'émulation, pour ranimer l'esprit de croisade, pour obtenir ainsi des renforts, nécessaires aussi bien dans les succès, afin de tenir et de garder les terres nouvelles, que dans les revers, pour défendre les acquisitions antérieures des croisés. Les lettres, à ce sujet, sont très explicites : elles comprennent toujours, à la suite du récit des événements, un appel aux secours de l'Occident. Les histoires de Villehardouin et de Henri de Valenciennes ne contiennent naturellement rien de pareil, mais elles visent au même but en frappant l'imagination des auditeurs.

---

1. Riant, *Exuviae sacrae constantinopolitanae*, t. I, p. XVIII.

L'*Histoire de l'empereur Henri*, — et ici nous retrouvons l'esprit de l'auteur de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* [1], — a encore pour but l'édification, du moins dans le dessein primitif de l'ouvrage, limité à la campagne contre les Bulgares. C'est ce qui explique la seconde partie du prologue, qui autrement serait un hors-d'œuvre. Non seulement Henri de Valenciennes veut montrer à son auditoire ce que peuvent des chevaliers chrétiens ; mais il insiste sur les effets de la pénitence, de la componction du cœur, qui vaut à ceux qui s'y livrent la grâce et la protection de Dieu [2]. Et il revient à plusieurs reprises sur cette idée : si les Français, attaqués par les Bulgares devant Veroï, furent quelque peu effrayés de la disproportion des forces, c'est « por che que nostre gens n'estoit encore confiessée » [3]. Au matin de la bataille de Philippopoli, le chapelain Philippe les exhorte à avoir recours à « l'aide de Diu premierement, laquele vos serra prestee, pruec que vous soiés confiés a vo pooir » [4]. Les chevaliers se confessent et communient, et Dieu leur donne la victoire, malgré le nombre des ennemis [5].

Henri de Valenciennes s'adresse donc à ce public des cours seigneuriales, des « chambres des dames », amateur de beaux contes et de romans merveilleux. Mais ici ce n'est pas une fiction, c'est un récit véridique qu'il prétend lui présenter. Henri y insiste. On n'y a pas pris garde : le début du prologue dont Gaston Paris a donné une claire explication, tend avant tout à bien affirmer ce caractère de vérité. Ce prologue n'est pas sans rapport avec celui d'*Érec et Énide* ; mais la différence, ou peut-être l'opposition voulue, est encore plus remarquable. Chacun, dit Chrétien de Troyes, doit s'appliquer à bien dire et à bien apprendre ; et l'auteur prétend montrer, par le bel arrangement qu'il tire d'un conte d'aventure, que celui-là

1. Sur l'identité de celui-ci et d'Henri de Valenciennes, voir Jean Longnon, *le Chroniqueur Henri de Valenciennes*, dans *Journal des Savants* de juillet-septembre 1945, pp. 136-142. — La *Vie de saint Jean l'Évangéliste* insiste aussi sur les effets de la « confession vraie » (*ibidem*, pp. 138-139).

2. § 502.

3. § 507.

4. § 523.

5. § 543.

n'agit pas sagement qui ne répand pas sa science tant que Dieu lui en donne la grâce [1]. Tandis que Henri de Valenciennes déclare que celui qui se mêle de composer et de bien dire, et qui en a réputation auprès des gens autorisés, doit s'efforcer de mériter cette réputation en ne traitant que pure vérité [2]. On le voit, l'idée et les termes sont assez proches, sinon semblables. Seulement chez Henri ce n'est plus « conte d'avanture », c'est « plaine vérité », la simple, la pure vérité, qu'il veut faire connaître.

Cette vérité est d'ailleurs parfois une merveilleuse aventure, faite pour plaire à l'auditoire. Déjà Villehardouin soulignait le caractère extraordinaire des événements qu'il rapportait [3]. De même, Henri de Valenciennes ne manque pas de relater les singularités susceptibles de provoquer l'étonnement ou l'admiration de ses auditeurs ; et il présente comme un véritable miracle la victoire des Français sur les Bulgares malgré la grande disproportion des forces : « Molt fist illuec Nostres Sires apiert miracle a nostre gent [4]. »

A ce récit véridique destiné à être lu dans les assemblées féodales, Henri de Valenciennes applique l'art « de biel dire et de traitier » où il est réputé et qui plaît si fort dans ces milieux raffinés. Il satisfait le goût du pittoresque et du familier courtois, multiplie les discours et s'étend sur les combats singuliers et les belles apertises d'armes. Il emploie les procédés habituels à ce genre : les formules de transition, les annonces destinées à éveiller la curiosité, les anticipations suivies de retours en arrière, qui risquent d'embrouiller le lecteur moderne [5]. Il fait ainsi de son histoire un roman courtois, pour les cours des barons et des dames de Flandre et de Hainaut.

Forme originelle. — Les manuscrits qui nous ont transmis cette histoire étant assez tardifs, dans quelle mesure le texte

---

1. *Erec et Enide*, vers 9-12 ; éd. Foerster (*Romanische Bibliothek*, XIII), p. 1.
2. § 501.
3. Jean Longnon, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, p. 112.
4. § 543.
5. Cf. § 596-597, 609-610, 675-677.

qu'ils offrent représente-t-il le récit composé par Henri de Valenciennes ? Cette question a provoqué depuis cent ans chez les érudits des commentaires en sens très divers. Le premier, Paulin Paris, écrivait en 1838 : « Pour ce qui est de sa forme romanesque, j'avouerai que dans ma conviction ce morceau dut être d'abord écrit en vers, et faire partie d'une véritable *Chanson de geste*. Tout, en effet, dans le texte conservé de Henri, accuse encore aujourd'hui l'ancienne forme poétique. Les discours y sont longs, la chronologie mal observée, les combats singuliers minutieusement décrits [1]. »

Cette conclusion de Paulin Paris ne semble pas avoir entièrement convaincu les éditeurs suivants. Buchon parle seulement de « quelques velléités poétiques » chez Henri [2]. Natalis de Wailly, mentionnant l'hypothèse, ajoute : « Je n'ose pas aller jusque-là, et je me contente d'y reconnaître, avec le savant académicien, les longs discours et les minutieuses descriptions qui retardent trop souvent la marche de ces vieux poèmes [3]. »

La découverte, en 1878, du poème de Henri de Valenciennes sur la *Vie de saint Jean l'Évangéliste*, donna un nouveau regain à la théorie du poème originel. Gaston Paris la reprit et la développa en s'appuyant, non seulement sur « l'allure épique » du récit, sur les traits et les formules propres aux chansons de geste, mais encore sur les « traces de rimes » qu'il croyait découvrir dans l'*Histoire de l'empereur Henri*.

La thèse d'un poème dérimé a été adoptée et brillamment reprise par Ch.-V. Langlois [4] qui, après Gaston Paris [5], tire argument de la refonte en prose pour placer l'œuvre originelle très au-dessus de ce qui nous a été conservé : « La maladresse du dérimeur rend également compte d'obscurités et d'incohé-

1. *De la Conqueste de Constantinople*, par Geoffroy de Villehardouin et Henri de Valenciennes, p. XLIV.

2. *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française... dans les provinces démembrées de l'empire grec...*, 2e partie, p. 169.

3. *Histoire de la Conquête de Constantinople*... texte rapproché du français moderne, Paris, 1870, in-12, p. XI ; reproduit dans les éditions de 1872, 1874 et 1882.

4. *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. II, *Moyen âge*, 2e partie, p. 288.

5. Cf. *Henri de Valenciennes*, p. 72, n. 2.

rences dont l'auteur ne doit pas être tenu pour responsable. La mise en prose de son œuvre, la juxtaposition de cette médiocre rédaction en prose à la chronique magistrale de Villehardouin, ont injustement causé préjudice à la renommée de Henri de Valenciennes. Le morceau de littérature qui nous est parvenu sous son nom est à la vérité ennuyeux ; mais les *disjecta membra* d'un poète sincère, habile et véridique, s'y distinguent encore très bien. »

Mais M. L.-F. Flutre s'est élevé ici même contre cette thèse [1]. Après une critique minutieuse des indices relevés par Gaston Paris il conclut : « Il y a, dans l'*Histoire* de l'empereur Henri, des séries de rimes, des fragments de rimes, des fragments de vers, des expressions de chansons de geste, mais cela ne veut pas dire que cette œuvre soit un poème dérimé. L'auteur de cette *Histoire* n'était pas un poète qu'on a mis en prose, c'était un prosateur qui avait une éducation, des goûts et des procédés de poète [2]. »

Ainsi semble bien s'évanouir le mirage d'un poème originel, et nous restons avec un récit en prose, dont nous ignorons les rapports exacts avec la composition primitive. Est-ce un abrégé comme l'a supposé Ch.-V. Langlois [3] parce qu'il croyait à un poème originel ? A-t-on fait beaucoup de modifications à la rédaction première ? Il n'est guère possible d'en décider avec les éléments que nous possédons. Cependant certaines raisons nous portent à croire que le texte qui nous est parvenu représente un état assez peu différent de l'œuvre primitive. Les manuscrits qui nous l'ont conservé donnent avant l'*Histoire de l'empereur Henri*, la *Conquête de Constantinople*. Or si Villehardouin y est transcrit dans un texte médiocre, il n'a subi, à proprement parler, aucun remaniement [4]. Il y a donc des

1. *Romania*, LXV, 1939, pp. 204-217 : *l'Histoire de l'empereur de Constantinople par Henri de Valenciennes est-elle un poème dérimé ?*

2. *Ibidem*, p. 217.

3. *Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. II, *Moyen âge*, 2e partie, p. 288.

4. Voir la *Conquête de Constantinople*, édition Faral, p. XLVII : « La plupart des modifications qu'on y relève ont été inspirées par des préoccupations d'ordre purement littéraire, notamment par le souci de rendre les choses plus immédiatement intelligibles (et parfois à contresens) ».

chances qu'il en ait été de même pour Henri de Valenciennes. D'autre part, les variantes présentées par la Chronique dite de Baudouin d'Avesnes, qui s'est inspirée d'une autre rédaction de Henri de Valenciennes que celle que nous ont transmise ces manuscrits, sont de peu d'importance et ne peuvent faire supposer de remaniement véritable.

Enfin, si l'on examine le texte lui-même, on remarque bien quelques défauts, choquants pour le lecteur moderne. Mais ces défauts sont dus, pour la plupart, aux habitudes de l'auteur, aux procédés qu'il a repris des chansons de gestes et des romans courtois, aux nécessités de la lecture en public : répétitions, anticipations, transitions, etc. Restent une certaine maladresse, un certain désordre, qui pourraient s'expliquer par un remaniement abrégé. Mais ce pourrait être, tout aussi bien, défauts propres à l'auteur. D'abord, le procédé par lequel le récit revient sur un événement après en avoir amorcé la suite [1], — ce qui n'est pas sans causer quelque confusion, — n'est pas le fait d'un remanieur ou d'un abréviateur ; il a été voulu par Henri de Valenciennes, il est dans sa manière héritée des traditions épiques. Puis, des qualités certaines de Henri on ne peut inférer qu'il était un écrivain parfait : la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* montre bien que la prolixité, la confusion, une certaine obscurité, l'abus des sermons sont défauts qui lui sont propres.

Pour la langue, il y a sans doute eu davantage de changements. La source commune dont dérivent deux des principaux manuscrits (*D* et *E*) était un recueil où se trouvaient réunis pour la première fois, avec Villehardouin et Henri de Valenciennes, les deux autres récits reproduits dans *E* comme dans *D* [2] : recueil que l'on pourrait appeler de Béthune, car ces quatre récits se rattachent plus ou moins directement à la maison de Béthune [3]. Or la langue de ce recueil, comme le

1. Cf. § 596-597, 609-610, 675-677.

2. Voir plus loin la description des manuscrits.

3. L'*Histoire des ducs de Normandie*, dont l'auteur appartenait à la maison de Robert VII de Béthune, raconte les guerres franco-anglaises de 1213 à 1220, dans lesquelles il suivit son maître. *La conquête de Constantinople* et

montrent ces deux manuscrits, était la même dans toutes ses parties, quel que fût l'auteur transcrit, fût-il de Hainaut, de Champagne ou d'Artois. L'examen des variantes de Villehardouin permet de constater qu'il y a eu dans ce recueil des modifications d'ordre linguistique. Rien ne prouve donc que la langue de l'*Histoire de l'empereur Henri*, telle que nous l'y trouvons, soit celle de Henri de Valenciennes ; c'est seulement celle de l'auteur du recueil. Dans son étude sur la *Fille du comte de Pontieu*, contenue dans la première partie du manuscrit *D* [1], M. Clovis Brunel en a localisé d'une manière précise le dialecte : ses caractères linguistiques, dit-il, « conviennent à peu près à la région devenue le département du Pas-de-Calais » [2]. Les formes les plus caractéristiques sont : *jou*, *chou* (pour *ce*), *chil*, *commencha*, *mierchi*, *pierchut* (pour *perçut*), *traitier*, *cascun*, *cans* (pour *champs*), *sacent*, *saciés*, *cierement*, *ki*, *ke*, *fussiemes*, *fesissent*, *evussent*, etc. [3]. D'ailleurs ces caractères dialectaux ne sont pas constants : on trouve plus souvent *que* et *qui* que *ki* et *ke* ; *le* avec un substantif féminin est rare ; on rencontre *sachiés* à côté de *saciés* ; *chastelains* à quelques lignes de *castelains* ; *esperance*, *doutance* en même temps que *repentanche*.

La langue du groupe *DE* diffère d'ailleurs sur quelques points de celle du troisième manuscrit important, *C*, que l'on peut situer un peu plus au sud, car elle se rapproche plutôt du dialecte picard. Dans *C*, on ne trouve généralement pas l'*e* diphtongué en *ie* : on lit *après*, *fers*, *nouveles* et non *apriès*, *fiers*, *nouvieles* comme dans *D* ; on rencontre *signour* en place de *segnour* ;

---

l'*Histoire de l'empereur Henri* retracent l'action de Conon de Béthune à la croisade et à Constantinople ; Conon apparaît dans notre texte comme le principal personnage avec Pierre de Douai et après l'empereur (cf. les termes employés à son sujet § 574). L'*Histoire d'outre-mer* intéresse les Béthune plus directement qu'il n'apparaît d'abord : l'héroïne du récit, suivant la légende, fut mère du comte de Saint-Pol ; or Élisabeth de Saint-Pol, héritière du comté en 1205, épousa en secondes noces Jean de Béthune, frère de Robert VII et neveu de Conon.

1. Bibl. Nat. Fr. 12 203.

2. Édition de *la Fille du comte de Ponthieu*, p. XXXVI.

3. Voir édition Natalis de Wailly de 1882, éclaircissement IX : *sur la langue d'Henri de Valenciennes*, pp. 520-527.

Diex et *Dieu* au lieu de *Dex* et *Diu* ; *iaux, chiaus, teus* pour *els, cels, tels ; pule, sanlast* au lieu de *pueple, samblast*, etc. [1].

D'un autre côté, si l'on compare la langue du groupe *DE* à celle du poème religieux de Henri de Valenciennes, tel qu'il est transcrit dans le manuscrit de Madrid, on constate également dans celle-ci, à côté de nombreux caractères communs, quelques différences notables. L'*e* n'y est pas non plus diphtongué en *ie : adés, servise, merchi ;* on y trouve *je* ou *gen* au lieu de *jou ; cen* ou *chen* en place de *chou ; mont* pour *molt ; ceuz* pour *cels, sarmon, sarmonner* pour *sermon, sermonner*. Ces formes particulières ne sont d'ailleurs pas propres à la seule *Vie de saint Jean*, mais ce sont celles de toutes les pièces du recueil, quel qu'en soit l'auteur : elles sont donc le fait du copiste. D'autre part, elles diffèrent d'une autre copie de la première moitié du poème, constituant la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* proprement dite (Bibliothèque nationale, Français 2039). Cette copie se rapproche en certains points de la langue de *DE* : on y rencontre *jou, çou* ou *chou, siervir, siervicbe, adiés, aviertir* ; mais elle s'en écarte en d'autres pour présenter des formes dialectales plus particulières : *warder* pour *garder ; asanlée* pour *assemblée ; men, me* pour *mon, ma*.

Enfin, on remarque encore des différences en comparant la langue du groupe *DE* avec celle des chartes de Valenciennes : celle-ci présente *warder, warantir, banit, loyautet, estaule, paisieule, sen* et *sa* pour *son* et *sa* [2]. Le manuscrit de Paris de la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* est de tous les manuscrits d'Henri de Valenciennes, celui qui se rapproche le plus complètement de cette langue du Hainaut.

Devant la diversité des formes des divers manuscrits, on doit conclure qu'il est difficile de connaître exactement la langue dans laquelle a composé Henri de Valenciennes, de savoir dans quelle mesure elle renfermait des formes dialectales ou se rapprochait du français d'Ile-de-France. De même que le manu-

1. Voir ces formes particulières dans l'édition de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes, d'après le manuscrit *C*, par Buchon, *Recherches et matériaux*, 2e partie, pp. 33-210.

2. Cf. le *Cartulaire des comtes de Hainaut*, éd. Léopold Devillers, et le *Cartulaire de Cambron*, éd. J.-J. de Smet.

scrit de Madrid doit avoir remanié la langue du poème religieux, les manuscrits *C*, *D* et *E* ne nous ont pas transmis exactement celle de l'*Histoire de l'empereur Henri* : la source commune à *D* et à *E* l'a corrigée dans le sens artésien ; et *C* présente des modifications qui la rapprochent du dialecte picard. La langue de Henri de Valenciennes n'a donc pas été plus épargnée que celle de Villehardoin par les remaniements des divers manuscrits ; et nous ne pouvons en trouver une image exacte dans les textes qui nous ont été conservés.

II. — Les manuscrits.

Description. — Des sept manuscrits qui nous ont transmis le texte de Villehardouin, quatre donnent à la suite l'*Histoire de l'empereur Henri* : ce sont les manuscrits *C*, *D*, *E* et *F* [1] tous quatre de la Bibliothèque Nationale.

Le plus ancien et le plus important est le manuscrit *D*, coté Français 12203 (ancien Supplément français 455) [2]. Il date de la fin du XIII[e] siècle. C'est un manuscrit soigné, de format grand in-4° (315 × 230), sur parchemin, à deux colonnes, avec de petites miniatures, des lettres ornées et des rubriques. Il comprend cinq textes différents : *L'Histoire d'outre-mer et du roi Saladin* [3], *l'Histoire des comtes de Flandre* [4], *la Conquête de Constantinople*, *l'Histoire de l'empereur Henri*, et *l'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* de l'Anonyme de Béthune [5].

---

1. Nous leur conserverons ces sigles, consacrés depuis Natalis de Wailly pour les éditions de Villehardouin, et qui permettent la confrontation avec ce texte.

2. Le texte d'Henri de Valenciennes occupe les folios 113 à 131.

3. Ce texte, qui se rattache aux diverses continuations de Guillaume de Tyr, est encore inédit ; mais M. Clovis Brunel en a publié la partie concernant la légende de la fille du comte de Pontieu (*La Fille du comte de Pontieu, Conte en prose*, 1923 (Société des anciens textes français).

4. Éditée par Kervyn de Lettenhove dans le *Recueil des chroniques, chartes et autres documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale* publié par la Société d'Émulation de Bruges : les *Chroniques des comtes de Flandres*, 1849.

5. Édité par Francisque Michel, 1840 (Société de l'Histoire de France).

La rubrique du texte de Henri de Valenciennes est : « Chi commence l'estore de l'empereur Henri de Constantinople. » Deux des miniatures, conçues de façon à peu près semblable, illustrent le texte d'Henri de Valenciennes : l'une représente l'empereur Henri se présentant devant le château de Christopolis (fol. 113) : revêtu d'un haubert, un heaume fleuronné en tête, il tient un écu d'azur à un écusson d'argent en abîme et il est monté sur un cheval qui porte une housse aux mêmes armes ; la seconde le montre faisant son entrée à Salonique, une couronne surmontant la coiffe du haubert, vêtu d'une cotte vermeille et monté sur un cheval portant une housse de même couleur. Les lettres ornées qui décorent le volume sont armoriées à la mode artésienne, en rapport avec les divers textes qu'il contient : on y voit en effet la croix de Jérusalem, le lion de Flandre, les léopards d'Angleterre et aussi des quintefeuilles et un échassier dont l'attribution est plus difficile. Ces lettres ornées et la langue du manuscrit indiquent qu'il fut fait vraisemblablement en Artois, où il demeura plus d'un siècle.

M. Clovis Brunel a reconstitué son histoire depuis 1405 : « Il est signalé dans l'inventaire fait à Arras le 7 mai de cette année, des biens meubles laissés par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne. Nous le retrouvons à Dijon en 1420 dans la bibliothèque du petit-fils de cette dame, Philippe le Bon. Il fut transporté dans les Pays-Bas. Nous avons en effet la preuve qu'il était en 1468 dans une des résidences ducales de ce pays, et en 1487, à Bruxelles. Nous suivons sa trace dans les inventaires des collections des souverains des Pays-Bas, Charles-Quint et Philippe II. Les catalogues de la bibliothèque royale de Bruxelles en font état, celui de Viglius de Swichem, en 1577, sous le n° 209, celui d'*Antonius Sanderus*, en 1644, sous le n° 185, celui de Franquen, en 1730, sous le n° 302. Achille Godefroi, garde des Archives de la Chambre des comptes de Lille, chargé d'examiner les manuscrits de la bibliothèque royale de la ville de Bruxelles occupée par les troupes françaises en 1746, consacra à notre volume une courte notice. Peu après, le conseiller Courchetet d'Esnans, qui avait la mission de recueillir les pièces conservées aux Pays-Bas concernant l'histoire de France, fit parvenir à Paris divers manuscrits

parmi lesquels le nôtre. Depuis il est demeuré à la Bibliothèque nationale [1]. »

Le manuscrit *C*, côté Français 12204 (ancien Supplément français 207) est vraisemblablement des dernières années du XIII[e] siècle ou du début du XIV[e]. Bien que soigné encore, il est de moindre qualité que le manuscrit *D*. De format petit in-folio (280 × 190), il est établi sur papier vergé de chiffe, dont le filigrane représente un arc avec une flèche ; il est écrit à lignes longues avec des rubriques et des lettrines en rouge. Quoique la langue offre des formes dialectales propres à la région picarde, l'écriture, très particulière, d'un gothique beaucoup moins accentué que celui de *D*, présente plutôt des caractères du Midi. Le manuscrit ne comprend que Villehardouin et Henri de Valenciennes [2]. Le texte de ce dernier est précédé de la rubrique suivante : « C'est de Henri le frere l'empereour Bauduin, comment il fu empereour de Constantinoble après son frere l'empereour Bauduin qui demoura devant Andrenople. » Le volume porte une reliure en maroquin rouge aux armes de Louis XV avec le titre de GUERR [DOUTR. Il a au début et à la fin deux feuillets de garde en parchemin, provenant d'un registre d'amende de Tournai, qui a aussi servi à remonter les feuillets de papier. Ce registre, qui montre un possesseur de la région du Nord, est le seul indice que nous ayons sur l'histoire du manuscrit.

Le manuscrit *E*, côté Français 24210 (ancien Sorbonne 397), est très postérieur à *C* et à *D*, et beaucoup moins soigné. Il date du milieu du XV[e] siècle. C'est un petit in-folio (280 × 200) sur papier, à lignes longues, avec des lettrines rouges, mais sans rubriques. Il se compose des mêmes ouvrages que *D*, sauf qu'il ne contient pas l'*Histoire des comtes de Flandre* [3]. Il a été écrit par un copiste distrait ou inintelligent, qui a fait de nombreuses bourdes, souvent sans aucun sens : *ne vaut* pour *venant* (§ 532), *venoit* pour *veoit* (§ 564), *en escript* pour *en estrif* (605), *escuyer* pour *eschiver* (§ 680), etc. Fréquemment, les lettrines sont erronées : le rubricateur a mis

1. Édition de la *Fille du comte de Pontieu*, pp. XXXVI-XXXIX.
2. Le texte de l'*Histoire de l'empereur Henri* occupe les folios 31 à 44 v°.
3. Le texte de Henri de Valenciennes occupe les folios 157 à 195.

un V où il aurait fallu un A, un D au lieu d'un M, un E pour un L, etc., sans que nulle raison apparente puisse expliquer ces erreurs, sinon la négligence ou l'inintelligence du texte. Le folio 1 porte en haut et à gauche un lavis représentant un moine écrivant à son pupitre ; au-dessus, d'une écriture qui semble être celle du scribe, un nom qui est peut-être le sien : *Banart*. A la fin du dernier feuillet (folio 310 v°) on lit : « Ce fu fait et escript en l'an de l'Incarnation Nre S. mil. iiiij^{c} et .Lviij. le jour de la Purification Nre Dame à l'heure de midy à Binch. » En dessous, d'une autre écriture de la même époque : « Ce livre apertient à moy Pesquier. » En dessous encore, une autre mention de possesseur, du XVI^{e} siècle et assez effacée : « Ce livre appartient à moy Barart (?) [1]. » Le volume porte une belle reliure en maroquin rouge à la Du Seuil, aux armes du cardinal de Richelieu. Il a appartenu depuis le XVII^{e} siècle à la Bibliothèque de la Sorbonne, dont il porte le cachet.

Le manuscrit *F*, côté Français 15100 (ancien Supplément français 687), se classe à part, car il présente une refonte de la rédaction avec modification de la langue, qui a été rapprochée du français courant. Il date du XIV^{e} siècle. C'est un petit in-4° (242 × 170), soigné, sur vélin, à deux colonnes, avec des lettres ornées. Il ne contient que *la Conquête de Constantinople* et l'*Histoire de l'empereur Henri* [2], unis ensemble, sous le titre de *Roman de Constantinople*, par la suppression du prologue de Henri de Valenciennes et par deux phrases de raccord [3]. Le manuscrit

1. On lit *Barart* plutôt que *Banart*, qui s'accorderait à la mention du folio 1.

2. Ce texte occupe les folios 67 à 97.

3. « Einsint fu mors li marchis come vos avés oï ; et quant li empereres et li autre baron le sorent, si en furent mout dolent et mout corouciez, et ce ne fu pas de mervelle. Mes a tant en lesse ore li contes a parler et retorne a l'empereur de Costentinoble pour conter comment il desconfist .j. haut home grieu qui Bucles estoit apelés ; et cil Bucles guerroioit .j. sien cousin germein qui avoit non Esclas. Or avint, ce dit li contes, que li empereres Henris estoit a une Pentecouste... » (fol. 67). — La suppression du prologue a fait disparaître le nom de Henri de Valenciennes, qui a, en outre, été supprimé au cours du récit, dans le passage où Henri se nomme une nouvelle fois : « Dont Henris de Valencienes dist bien et aferme... » (§ 531) ; ce passage a été modifié ainsi : « Dont li estoires dit bien et aferme... »

est revêtu d'une reliure en maroquin rouge aux armes de Louis XV, dont le titre, au dos, est : ROMAN [DE CONST. Le feuillet de garde en tête porte une mention du XVI^e siècle : « De la Bibliothèque du Palais de Bruxelles », et une autre, en dessous, du XV^e siècle : *Romant de Constantinople*. Au folio 1, la lettre initiale, une S, est historiée et représente la prédication de la croisade. Au folio 94, à la fin du texte, on lit : « Explicit le roumans de Costentinoble tout. » Au folio 95, sur un premier feuillet de garde se trouve une mention du XV^e siècle : « C'est des croniques de Flandre » ; et au second feuillet de garde, d'une écriture du siècle précédent : *Iste romancius est Petri Daugerans*. Le manuscrit a donc appartenu à Pierre d'Augerans, qui était conseiller clerc au Parlement de Paris dès 1342 [1] et encore en 1359 [2]. Depuis le début du XV^e siècle, il a eu à peu près la même histoire que le manuscrit *D* : d'Arras où il était en 1405, parmi les biens meubles laissés par Marguerite de Flandre [3], il est passé à Dijon, où il se trouvait en 1420 dans la bibliothèque de son petit-fils, Philippe le Bon [4] ; en 1468, il figurait dans celle que Charles le Téméraire avait à Bruges [5], et en 1487 dans celle de Bruxelles [6], où il est signalé jusqu'au XVIII^e siècle [7].

---

1. Archives du Vatican, Reg. I des Suppliques, fol. 17 (mai 1342). Pierre d'Augerans y est désigné encore comme professeur de droit, chanoine de Saint-Martin de Tours et chanoine prébendé de Langres et d'Aire.

2. Édouard Maugis, *Histoire du parlement de Paris*, t. III, p. 7. — Pierre d'Augerans est encore nommé comme conseiller au parlement en 1245, dans le cartulaire de l'Université de Paris, éd. Denifle et Chatelain, t. II, pp. 563-564.

3. « Le liure des *ghuerres de Constantinople*. » Cf. Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre*, 2^e partie, p. 880 ; et G. Doutrepont, *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon* (1420), p. 128.

4. Doutrepont, *op. cit.*, p. 128, n° 191 : « Item un autre livre nommé *C'est li Rommans de Constantinoble*, couvert de cuir vermeil, commençant ou II^e fueillet — *roient et quel part*, et ou derrenier fueillet *Nostre paix legiere*. »

5. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 147, n° 909 : « Ung autre livre en parchemin couvert d'ais rouges, intitulé au dehors : *Le roman de Constantinoble* ; comançant au second feuillet, *Et quel part ils tourneroient*, et au dernier, *me paix legier afferer*. »

Voir notes 6 et 7 p. 223

A côté de ces quatre manuscrits, nous mentionnerons sous la lettre *G*, comme l'ont fait Natalis de Wailly et M. Faral, un manuscrit de la compilation dénommée *Chronique de Baudouin d'Avesnes*, où l'*Histoire de l'empereur Henri* se trouve résumée après la *Conquête de Constantinople* : il se trouve à la Bibliothèque nationale, où il est coté Français 15460 ; et il date du XIV^e^ siècle. Sans prétendre relever tous les manuscrits de cette compilation, nous en joindrons cependant, sous la lettre *H*, un autre, également de la Bibliothèque nationale, coté Français 17264, qui a l'avantage d'être plus ancien, de la fin du XIII^e^ siècle ou du début du XIV^e^, et d'avoir conservé les formes dialectales du nord de la France, où a dû être composée cette compilation.

Rapports des manuscrits entre eux. — Les manuscrits, *C*, *D* et *E* appartiennent à la même famille : Natalis de Wailly [1], et M. Edmond Faral [2] l'ont établi, en les comparant aux autres manuscrits de Villehardouin (*O*, *A*, *B* et *F*). Mais la parenté est plus étroite entre *D* et *E*, comme il ressort de la composition des manuscrits et de l'examen des variantes. La composition, en effet, est la même dans *D* et *E* : ils présentent les mêmes chroniques rangées dans le même ordre, sauf que *E* ne contient pas l'*Histoire des comtes de Flandre* ; au contraire, *C* ne renferme que Villehardouin et Henri de Valenciennes.

---

6. Barrois, p. 303, n° 2144 : « Un autre couvert de cuir rouge, à deux cloans et cincq boutons de leton sou chacun costé, historié et intitulé : *Le Romant de Constantinoble* ; comenchant au second feuillet, *Crient et quel par il torneroient* et finissant au derrenier, *il voudra de vous tenir tout son tenement* ».

7. Comme ce manuscrit figure sous le n° 459 dans l'inventaire de Franquen de 1731 et sous le n° 788 dans celui de Gérard de 1797 (J. Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, t. I, p. CCLVI) et que d'autre part il porte une reliure avec le fer de Louis XV, il est probable qu'il fut prélevé par Courchetet d'Esnans en 1749, relié à la Bibliothèque royale de Paris, puis restitué en 1770 et qu'il revint en France après la Révolution.

1. *Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 2^e^ partie, 1872, pp. 27-32.

2. Édition de Villehardouin, t. I, p. XLIX.

D'autre part, si les leçons s'accordent tantôt entre *D* et *E*, tantôt entre *C* et *E*, les différences qu'elles présentent sont moins importantes entre *D* et *E*, et n'offrent pas un caractère fondamental. Entre *D* et *E*, il y a surtout des variantes graphiques, dues à la date tardive du manuscrit *E*. Les caractères dialectaux sont les mêmes, quoique moins fréquents dans *E*. Enfin il y a d'assez nombreuses variantes de mots et de tours, justement dans les passages où *E* se rapproche de *C*, ce qui indique en principe un remaniement de *D* en ces endroits ; mais on ne remarque aucune différence pour le fond, aucune variante de faits.

Les variantes sont plus importantes entre *C* d'une part, et *D* ou *E* de l'autre. Non seulement, on trouve des différences graphiques propres au tardif manuscrit *E* ; mais les formes dialectales ne sont plus les mêmes [1]. Les changements de mots et de tours sont plus importants ; ils marquent dans le texte de *C* une tendance à l'amplification qui va jusqu'à l'addition des phrases. Enfin et surtout il y a des variantes de fond. Vers la fin du récit, après la reddition des Lombards, le groupe *DE* rapporte : « Li empereres ala a la maistre eglyse d'Athaines » (§ 681) ; *C* donne « de Thebes », comme d'ailleurs le groupe *GH* [2]. Plus loin, quand Henri de Valenciennes parle des propositions de paix de Michel Ange-Comnène (§ 688), le manuscrit *C*, seul, fait suivre le nom de *Michalis* de sa qualité : « le signour de Chorinte. » Ces variantes de fond montrent que *C* dérive d'un manuscrit différent de la source de *D* et *E*. Mais par delà ce manuscrit, il se rattache au groupe *DE*, il fait partie, comme on l'a dit, de la même famille, car il remonte comme lui à une copie caractérisée par un bourdon (§ 645) qui ne se trouve ni dans *F* ni dans *GH*.

Nous avons dit que *D* et *E* dérivent d'une source commune. En effet, *E* ne peut avoir été copié sur *D*. Le fait que ses leçons s'accordent parfois avec celles de *D* et d'autres fois avec celles de *C*, ne peut s'expliquer que de deux manières : ou bien le copiste de *E* s'est inspiré tantôt de l'un, tantôt de l'autre, ce

1. Voir plus haut, p. 216-217.

2. Sur la leçon à adopter, voir plus loin à l'appendice : *le séjour de l'empereur à Athènes.*

qui est peu vraisemblable en principe, et pas du tout si l'on considère la façon machinale dont il a fait son travail ; ou, bien plutôt, *E* représente un état plus ancien et meilleur, dont *D* s'est écarté à certains moments. Cette dernière conjecture est confirmée par l'examen des variantes de Villehardouin : quand *C* et *E* offrent une leçon commune et différente de celle de *D*, neuf fois sur dix la leçon commune est la bonne [1].

Cette source commune à *D* et à *E* est ce que j'ai appelé le recueil de Béthune, c'est-à-dire le recueil où furent réunis pour la première fois les quatre récits historiques reproduits dans *E* comme dans *D*. Ce recueil fut composé postérieurement à 1228, date à laquelle s'arrête l'*Histoire d'outre-mer* [2], probablement dans le second tiers du XIII[e] siècle ; il était écrit, comme on l'a vu, en langue d'Artois.

A côté de *CDE*, les manuscrits *F*, *G* et *H* forment une autre famille, d'un caractère assez particulier, puisque *F* offre une rédaction nouvelle et que le texte de *G* et de *H* est un résumé. Cette famille se distingue par des variantes de fond, des renseignements nouveaux et des formes différentes des noms propres. Le trait commun le plus remarquable est qu'on y trouve le passage omis dans *C D E* par suite d'un bourdon (§ 645). Elle diffère encore par d'autres leçons caractéristiques. Un peu avant, quand Anseau de Cayeux, venu avec trente chevaliers secourir Platamon, apprend qu'il va tomber dans un guet-apens, *C D E* disent qu'il retourna à « la Gige » (§ 640), ce qui est une erreur évidente, « la Gige » se trouvant bien au delà de Salonique d'où ils étaient partis : le début du paragraphe 644 montre que c'est « au Citre », à Kitros, qu'il est retourné. Or *G* et *H* donnent bien « au Cytre » et *F* dit « a Tyre », qui est le nom par lequel il désigne plusieurs fois Kitros en cet endroit. En outre, dans *C D E* on trouve *la Pamphile* [3], *la Venisce* [4], et dans *F G H la Panfile, la Venique* [5].

1. La réciproque est vraie aussi : quand *D* et *E* s'accordent contre *C* dans Villehardouin, neuf fois sur dix leur leçon est la bonne.

2. *L'Histoire des ducs de Normandie* s'arrête auparavant, en 1220 ; et les autres récits antérieurement encore.

3. Variante *La Phanpile, la Phanphile*, § 550, 554, 555.

4. Variantes : *la Venisse, la Venite*, § 645, 647.

5. Variante : *la Venike H.*

Certaines des variantes ne se rencontrent que dans *F*, le résumé de *G H* ayant omis le passage où elles se trouvaient. Lors des pourparlers de Conon de Béthune avec les Lombards, *C D E* mentionnent dans le conseil de Biandrate « Reniers de Travas » (§ 583) : *F* le fait aussi, mais en lui donnant un titre : « Reniers li chanceliers de Travaus ». A un parlement qui eut lieu à Salonique et où Biandrate se démit de la régence, *C D E* ne nomment parmi les barons présents que Conon de Béthune : *F* ajoute Pierre de Douai.

Dans cette seconde famille, le groupe *G H* ne peut dériver de *F* puisque le manuscrit *H* est plus ancien. Ils constituent un groupe à part, avec des leçons particulières. Henri de Valenciennes, après la bataille de Philippopoli, donne le compte de l'armée de l'empereur, dans laquelle se trouvaient trois corps de bataille composés uniquement de Grecs, « de purs Griffons » [1] disent simplement *C D E* et aussi bien *F* ; le groupe *G H* donne : « de Gryus où il n'avoit mie grand fianche » [2]. Arrivé près de Salonique, l'empereur couche au monastère de Chortaïtis, « al Corthiac », et Henri de Valenciennes ajoute, dans *F* comme dans *C D E* : « Chou est une riche abbeye de moines gris » (§ 573) ; *G H* dit : « une moult riche abbeie de Gryus que on claime le Corthiach ».

La famille *F G H* se rapproche sur certains points du manuscrit *C*. Comme on l'a vu, ces quatre textes donnent Thèbes, et non Athènes comme dans *D E*, pour le lieu où l'empereur fit oraison après la reddition des Lombards (§ 681). De même, *F*, *G* et *H* s'accordent avec *C* pour donner au nom de Biandrate la forme *Blandras*, plus naturelle, au lieu de *Blans Dras*, *Blans Draps* que présentent habituellement *D* et *E*. Enfin des membres de phrases qui manquent dans *D* et *E* se retrouvent semblablement dans *C* et dans *F*, qui ne peuvent les avoir imaginés chacun de leur côté [3].

On peut résumer les rapports des manuscrits et leur filiation dans ce tableau, tout théorique et qui ne tient pas compte, naturellement, des intermédiaires possibles :

1. Cette leçon se trouve dans *F* aussi bien que dans *C D E*. — § 543.

2. Les citations sont faites d'après le manuscrit *H*, plus ancien.

3. « Qu'il envoit », § 616. — « Ce dient », § 628. — « Et disoit que », § 643.

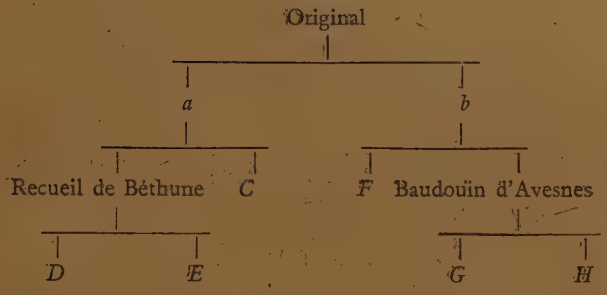

Valeur respective des manuscrits. — Le manuscrit *E* est le plus fidèle, mais non le plus correct. Il suit de très près la rédaction originelle du recueil de Béthune et présente très peu de variantes. Malheureusement, il contient, comme nous l'avons dit, nombre de bourdes, et surtout l'orthographe y a été modifiée dans le sens propre au XV^e^ siècle, où fleurissent les *y* terminaux et les lettres adventices : *traictier, saincte, aulcun, ungs*, etc. D'ailleurs, malgré ces fioritures graphiques, le scribe a copié avec tant de fidélité machinale ce texte, qui devait lui être peu intelligible, qu'il en a reproduit souvent avec soin les formes anciennes. Un doublon, une ligne copiée deux fois de suite, montre toutefois que sa fidélité n'était pas absolue [1], car on constate des variantes entre les deux copies : « ...que il venist a eulx pour chou que il voloient moy et mon enffant de nostre terre desireter que il venist a eus pour çou que il voloient moy et mon enfant de nostre terre desireter. » (§ 603.)

Le manuscrit *D* est le plus correct. Il présente les formes dans leur pureté. Mais le copiste s'est permis quelques petites libertés avec le texte ; il le corrige parfois pour le rendre, à son sens, plus intelligible [2], ou d'une meilleure tenue littéraire : il redresse les inversions ; il rectifie les temps des verbes, qui

1. Elle indique aussi quelle était la longueur de la ligne dans le manuscrit copié par le scribe de *E*.

2. Au § 507, l'intention d'édification de l'auteur lui a échappé dans la phrase : « Et por che que nostre gens n'estoit encore confiessee, se elle auques en fu espoentee che ne fu mie mierveille » ; il corrige *confiessee* en *conree*.

offrent une grande diversité au début du XIII^e siècle, et tend à unifier la narration dans le passé simple. Bref, s'il est plus correct que le manuscrit *E*, *D* est moins fidèle, mais il l'est bien plus que *C*.

Dans les variantes du manuscrit *C*, en effet, apparaît davantage encore le souci littéraire ; et ce souci a été cause de modifications beaucoup plus nombreuses du texte : ce n'est plus un mot par hasard qui est interverti ou changé, ce sont parfois des membres de phrase entiers qui ont été remaniés. Des mots ont été ajoutés pour rendre le style plus nourri, parfois redondant ; quelquefois des propositions ont été insérées pour plus de clarté [1] ; et même à la fin de la bataille de Philippopoli, des phrases ont été interpolées afin de donner plus de netteté et de mouvement au récit [2]. En même temps, la langue est rajeunie, les termes vieillis sont remplacés par d'autres : on trouve *estoit* au lieu de *ert* ou *iert* [3] ; *sera* en place de *iert* [4]. Quelquefois même, mais rarement, il y a confusion entre les formes du sujet et celles du régime : on rencontre *l'empereour*, *les autres*, *signour*, *le frere* au sujet [5] ; *Pieres* et *empereres* comme régimes [6]. Ces modifications sont le fait du scribe de *C*. Parfois on le surprend à remanier le texte. Il commence à copier : « La ne fu mie Gossiaus li Moines laniers » ; puis il s'interrompt au milieu du dernier mot, barre *la* qu'il a déjà écrit et met : « comme laniers » [7]. Ailleurs il a transcrit : « Tu n'en peus en la fin departir... » ; mais arrivé au second membre de phrase, il se ravise, barre *en la fin* pour le mettre plus loin : « ...que tu n'en soies en la fin viergondés et hounis de ton cors [8]. » En d'autres endroits, les corrections ont été faites par le scribe lors de la révision du texte, qu'il a revu avec soin :

1. § 535, 570, 602.
2. § 643.
3. § 600, 604, 658, 659.
4. § 592.
5. 507, 542, 567, 596, 661.
6. § 522, 578. — On trouve aussi *grande* au féminin (§ 526, 585).
7. § 653.
8. § 685. — Les derniers mots de cette phrase constituent d'ailleurs une amplification et une redondance. Le texte originel porte seulement : « ...que tu n'en soies honnis ».

ainsi il a ajouté après coup *comme vous oés* à la fin de la phrase : « Tout ensi fu la trahison ordenee [1]. »

Le manuscrit *F* présente le même genre de remaniements, mais plus nombreux et plus profonds, qui en font une sorte de rédaction nouvelle. Le texte suit bien, presque toujours phrase à phrase, celui de Henri de Valenciennes. Mais à chaque instant une expression est changée, un mot est ajouté ou supprimé ; des membres de phrase sont omis, parfois une phrase est interpolée. Sauf quelques modifications à contresens [2], ces remaniements n'affectent pas le sens général. Ils sont surtout de forme. Tantôt le récit est resserré et tantôt amplifié ; les fins de phrase notamment sont davantage étoffées. La langue, qui est ici le français courant, est rajeunie ; et plus fréquemment que dans *C*, sans l'être toutefois très souvent, les formes du sujet et celles du régime sont confondues [3]. Si le manuscrit est assez soigné, il a été fait par un copiste moins intelligent et moins attentif que celui de *C* : on rencontre des lapsus et mêmes des bourdes, mais moins fréquemment que dans *E* ; les omissions de mots sont assez nombreuses ; et il n'y a pas moins d'une dizaine de bourdons. D'ailleurs, à la différence de *C*, les remaniements ne semblent pas le fait du scribe et doivent être plus anciens, car le plus souvent les cas y sont observés [4].

Ajoutons un détail caractéristique sur tous les manuscrits : les noms de lieux grecs ne sont visiblement pas familiers aux copistes, qui parfois les estropient ; ce qui indique qu'ils ont été faits en Occident.

III. — Éditions et études critiques.

Henri de Valenciennes n'a été édité que relativement tard, il y a cent vingt-cinq ans à peine, tandis que Villehardouin avait été

---

1. § 613. — Il a de même rajouté *les* entre *sor* et *sains* au § 687.

2. Dans le discours du maréchal (§ 535), la phrase : « che le a hui si enruhis que il nos troverent ier un poi travelliés », n'a pas été comprise et est devenue une incise : « cele parole les a si esjoiz que ce fu merveille » ; puis après cette remarque du narrateur le discours reprend : « Or dont, fet il... ».

3. Notamment pour les noms propres.

4. Cf. § 621 : « Sire, fet li messages a l'empereor... ».

publié dès 1585. C'est que les quatre manuscrits contenant l'un et l'autre texte et qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n'y sont entrés qu'assez récemment [1] : aucun d'eux n'appartient à l'ancien fonds ; tous faisaient partie du Supplément français ou d'un petit fonds particulier, c'est-à-dire qu'ils avaient été acquis postérieurement à 1740 environ : le manuscrit *D*, comme on l'a vu, en 1749 ; *C*, dont la reliure porte le fer de Louis XV, entre 1740 et 1775 ; *E* et sans doute *F* à la suite de la Révolution.

Cependant l'*Histoire de l'empereur Henri* avait été utilisée indirectement dès le XVII[e] siècle. Le P. Pierre d'Outreman, qui appartenait à une famille de Valenciennes, en étudiant l'histoire de sa ville natale, avait rencontré parmi ses illustrations l'empereur Baudouin et son frère Henri ; et l'amour de sa petite patrie l'avait incité à écrire l'histoire de leurs exploits en Orient sous le titre de *Constantinopolis belgica*. D'Outreman avait utilisé à cet effet non seulement l'histoire de Villehardouin, mais encore un texte dérivant de celle de Henri de Valenciennes : il en tira le récit de la guerre des Lombards, résumé en six pages, et négligea le début, c'est-à-dire la campagne contre les Bulgares, l'alliance avec Slav et le secours apporté à David Comnène contre Théodore Lascaris. Il a d'ailleurs entièrement ignoré la personnalité de Henri de Valenciennes : il dit seulement avoir eu recours à un vieux manuscrit [2] ; et rencontrant au parlement de Ravenique le nom de Geoffroy de Villehardouin [3], qu'il prend pour le maréchal, il conjecture que ce récit aura été tiré de commentaires écrits par lui [4].

---

1. Villehardouin avait été édité par Blaise de Vigenère (1585) et par les héritiers de Guillaume Rouillé (1601) d'après les manuscrits perdus ; par Du Cange (1657) d'après l'édition de 1601 avec des variantes du manuscrit *A* (Bibl. Nat. Fr. 4972), qui fait partie de l'ancien fonds de la Bibliothèque du Roi. Cf. E. Faral, édition de Villehardouin.

2. « Ita manuscriptus codex antiquus », p. 416.

3. § Cf. § 669-670.

4. « Ex cujus commentariis manu dumtaxat exaratis hanc narrationem desumptam esse opinor », pp. 420-421. — On peut rapprocher de cette hypothèse la réserve qu'il formule lorsqu'il dit que le récit de Villehardouin s'arrête à la mort de Boniface : « ... quantum ex edito typis libro colligere licet », p. 415.

Les leçons qu'il reproduit permettent d'identifier le texte dont il s'est servi. Il donne, en effet, le passage [1] qui manque dans *C D E* par suite d'un bourdon (§ 645) [2] : il a donc connu un manuscrit de la famille *F G H*. Mais d'autre part, il transcrit ce passage, non pas en entier comme fait *F*, mais partiellement ainsi que *G H* : on peut donc présumer déjà que c'est *G H*, c'est-à-dire Baudouin d'Avesnes, qui lui a servi de source. Cette présomption est confirmée quand on confronte son texte avec *G H* : on s'aperçoit alors que l'érudit valenciennois a suivi presque partout phrase à phrase [3] le récit de Baudouin d'Avesnes : les mêmes faits sont pareillement résumés ou omis [4], les mêmes noms de lieux semblablement déformés [5], les mêmes erreurs commises [6], et surtout le P. d'Outreman reproduit la conclusion que *G H* a ajoutée au récit brusquement interrompu : il dit comme lui que l'empereur accepta les conditions avantageuses offertes par Michel Ange-Comnène [7]. C'est donc le résumé de Baudouin d'Avesnes et non le texte même de Henri de Valenciennes que le P. d'Outreman a connu et suivi.

Du Cange a utilisé *Constantinopolis belgica* dans son *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, parue en 1657. C'est d'après cet ouvrage qu'il rapporte la guerre des Lombards et il la cite comme référence. On peut s'étonner que le grand érudit qui connut, directement ou par des correspondants, tant de textes inédits, n'ait pas cherché à avoir commu-

1. « Eamque ille prius occupavit quam Longobardi adverterent », p. 420.

2. Voir plus haut.

3. Sauf dans les pourparlers avec les Lombards et dans l'entrevue avec Marguerite de Hongrie, où il résume en quelques mots les discours (pp. 416-417).

4. Entre Constantinople et Christopolis, seuls Rodostos et « Naples » sont mentionnés comme étapes dans l'un et l'autre texte.

5. « La Gige » est appelée la *Cingne* dans *H* (fol. 347 r° B) et *Cycnus* par le P. d'Outreman (p. 417). *H* (fol. 348 v° B) dit « au Myro » pour à Halmyros et le P. d'Outreman : « Myrum divertit » (p. 420).

6. Quand l'empereur marche sur Larissa, *H* (fol. 348 v° A) dit : sur « Cristople » ; de même le P. d'Outreman : « Christopolim iter pronuntiat » (p. 420).

7. P. 421.

nication de celui qui avait servi au P. d'Outreman. Peut-être la guerre qui avait lieu entre la France et l'Espagne au moment où parut *Constantinopolis belgica* et qui se prolongea seize ans encore, bien au delà de la mort du P. d'Outreman (1653), empêcha-t-elle du Cange d'entrer en relations avec le jésuite valenciennois et d'apprendre de lui quel manuscrit il avait utilisé.

Près de deux siècles passent sans qu'il soit question de l'œuvre de Henri de Valenciennes. Enfin, en 1822, dom Brial réédita la *Conquête de Constantinople* dans la collection des *Historiens de France*. Il avait eu à sa disposition non plus seulement comme du Cange le manuscrit *A* (Fr. 4 972) mais encore *B* (Fr. 2 137) et notre manuscrit *C*, qui l'intéressa spécialement. « Il a cela de particulier, écrit-il dans la préface, qu'on y trouve une continuation de l'histoire de Ville-Hardouin jusqu'à l'année 1208, inconnue à du Cange, d'après les mémoires, à ce qu'on dit, d'un certain Henri de Valenciennes [1]. » Il fit donc suivre le texte de Villehardouin de celui de Henri, tiré de ce manuscrit *C*, mais en supprimant la seconde partie du prologue et en corrigeant la plupart des formes dialectales : *chou* et *çou* en *ceu*, *douchour* en *douceur*, *pierchut* en *perçut*, etc. ; cependant qu'il omettait de le faire pour quelques-unes : *ochis*, *larchin*, *escaper*, *anchois*, *deviers*, etc. Il y joignit quelques rares notes explicatives, plus ou moins justes ; c'est dans la première qu'il écrit : « Le commencement de cette histoire tient un peu du roman ; mais la suite en est plus satisfaisante » [2] ; et il revient sur cette apparence romanesque à propos du mariage de Slav avec la fille de l'empereur [3]. A ces deux notes se limitent d'ailleurs ses remarques critiques sur Henri de Valenciennes et son œuvre, la partie de la préface qui lui est consacrée étant bornée aux quelques lignes que nous avons citées.

Quatre ans plus tard, Buchon édita de nouveau Henri de Valenciennes à la suite de Villehardouin, dans sa *Collection de chroniques nationales françaises* (1826) [4]. Il rétablit la fin du

1. *Historiens de France*, t. XVIII, p. XVII.
2. P. 491, n. d.
3. P. 496, n. a.
4. T. III, pp. 194-269.

prologue et les formes dialectales, donnant ainsi une édition plus correcte du manuscrit *C*. Au bas des pages, il reproduit presque textuellement la plupart des notes de dom Brial, justes ou non. Aucune notice ne précède le texte.

En 1832, Daunou consacra à notre auteur une courte étude dans l'*Histoire littéraire de la France*[1]. Il y reprend les remarques de dom Brial sur le caractère romanesque du récit, qui en rendrait l'authenticité douteuse. Il se demande si l'auteur ne serait pas l'empereur Henri lui-même, hypothèse insoutenable d'ailleurs[2]. Il estime que la date en pourrait être « fort postérieures à 1213 ». Enfin, remarque plus juste, il regrette la suppression des formes dialectales faites par dom Brial dans son texte.

Les conclusions de dom Brial et de Daunou sont combattues dans la notice que Michaud et Poujoulat mirent en tête de leur édition de Henri de Valenciennes en 1836, dans le premier volume de la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*[3]. « Les impressions et les sentiments de l'auteur, disent-ils, sont évidemment ceux d'un témoin oculaire » ; et ils insistent sur les qualités littéraires, la minutie et la couleur de la narration : leurs remarques sont fines et justes et font sentir ce qu'il y a de vivant, de direct dans l'*Histoire de l'empereur Henri*. Quant au texte qu'ils publient[4], c'est toujours celui du manuscrit *C*, transcrit d'après l'édition Buchon, qu'ils reproduisent textuellement. A ce texte ils ont joint une traduction et de très rares notes.

Dans le même volume, à la fin de la notice consacrée à Villehardouin, Michaud et Poujoulat annonçaient la découverte par Paulin Paris d'un nouveau manuscrit : la description qu'ils en donnent montre qu'il s'agit de *F*.

En réalité, ce n'était pas un manuscrit, mais bien deux, *D* et *F*, que le savant conservateur du Cabinet des Manuscrits avait retrouvés. Il les prit comme base de l'édition de Villehar-

---

1. T. XVII, pp. 169-171.
2. Voir J. Longnon, *Le chroniqueur Henri de Valenciennes*, dans *Journal des Savants* de juillet-décembre 1945, pp. 134-135.
3. Pp. 115-116.
4. Pp. 117-158.

douin et de Henri de Valenciennes qu'il publia pour la *Société de l'Histoire de France* en 1838 [1]. C'est le manuscrit *D* qu'il suit le plus généralement pour l'*Histoire de l'empereur Henri* [2], mais non pas textuellement, car il le modifie par endroits sans que ces corrections correspondent toujours au texte de *F* ou à un autre. Dans l'introduction Paulin Paris étudie les divers manuscrits et donne une importance exagérée à *F*, qu'il estime préférable aux autres. La partie de cette introduction consacrée à Henri de Valenciennes est assez courte : il y déclare, contre dom Brial et Daunou, que l'auteur était contemporain des événements, que son récit est confirmé par d'autres documents, et qu'enfin la forme romanesque de ce morceau vient de ce qu'il « dut être d'abord écrit en vers » [3]. Des notes abondantes et détaillées, placées à la fin du volume, expliquent le texte et le confirment ; et une carte permet de suivre l'empereur Henri dans le détail de ses chevauchées.

A peine deux années après, en 1840, Buchon publiait une nouvelle édition de Henri de Valenciennes [4], en même temps que de Villehardouin, ou plutôt une double édition, car non content de donner pour chacun de ces auteurs le texte du manuscrit *C*, il y joint en appendice celui du manuscrit *D*. Tous deux sont transcrits avec soin ; le texte du premier est plus correct que dans l'édition de 1826 : Buchon y a en effet corrigé quelques fautes que présentait la première publication ; de sorte que, de toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour, y compris celle de Natalis de Wailly, celle de 1840 est la plus exacte. D'abondantes notes, originales cette fois, éclairent et complètent le texte de *C*. Deux notices le précèdent. Dans l'une,

1. *De la Conqueste de Constantinople*, par Joffroy de Villehardouin et Henri de Valenciennes. Édition faite sur des manuscrits nouvellement reconnus, et accompagnée de notes et commentaires, par M. Paulin Paris. — Le texte d'Henri de Valenciennes occupe les pages 169 à 236.

2. Dans l'introduction, Paulin Paris dit qu'il a préféré se régler, pour établir l'ensemble de son texte, sur le manuscrit *F* (p. XXXVIII). Mais ceci se rapporte à l'édition de Villehardouin, où il utilise les leçons de *F* plus que pour Henri de Valenciennes.

3. *Ibidem*, p. XLIV.

4. *Recherches et Matériaux*, 2e partie, pp. 171-210 : manuscrit *C* ; pp. 273-297 : manuscrit *D*.

sur Villehardouin, Buchon décrit les divers manuscrits connus. S'il montre justement le caractère de « rédaction modernisée » de F, il ne s'est pas rendu un compte exact de la valeur respective de *C* et de *D* : il a bien discerné qu'ils dérivaient tous deux d'un même manuscrit ; mais il estime, à tort, que C est plus proche de la langue ancienne et plus fidèle. Dans la notice particulière à Henri de Valenciennes, Buchon fait ressortir l'exactitude de l'historien, qui lui semble devoir être un chapelain ou un secrétaire nommé Henri et né à Valenciennes. Ainsi conçue, cette édition, grâce à ses deux textes et à ses notes, demeure encore fort utile aujourd'hui.

Ces deux monuments élevés par Paulin Paris et Buchon à Villehardouin et à Henri de Valenciennes suffirent à toute une génération d'érudits ; et c'est seulement vers 1870 qu'on éprouva le besoin d'un nouveau texte, plus conforme aux exigences de la critique. Par une traduction parue en 1870 dans un volume in-12, Natalis de Wailly contribua d'abord grandement à faire connaître les deux historiens d'un public qui n'avait pas été touché jusqu'alors. Dans la préface, il dit quelques mots de Henri de Valenciennes : il approuve la confiance accordée par Buchon et Paulin Paris aux faits rapportés dans le récit ; et avec sa prudence judicieuse, il fait des réserves en mentionnant la théorie du poème originel.

Deux ans après cette traduction destinée au grand public, en 1872, N. de Wailly donna pour les érudits une édition savante[1], préparée par une étude approfondie des manuscrits[2] : dans cette étude, importante surtout pour Villehardouin, il montre les rapports des divers manuscrits, y compris *E*, récemment retrouvé, et il établit que *C*, *D* et *E* appartiennent à la même famille, dont *F* est tout à fait indépendant.

---

1. *La Conquête de Constantinople par Geoffroi de Ville-Hardouin avec la continuation de Henri de Valenciennes.* — Une 2e édition en a paru en 1874 ; et une 3e édition, augmentée d'éclaircissements importants, en 1882 sous le titre *Geoffroi de Ville-Hardouin, Conquête de Constantinople, avec la continuation de Henri de Valenciennes.*

2. *Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 2e partie, 1872, pp. 1-114.

L'intérêt de l'édition de Wailly réside presque uniquement dans le texte. La préface, en effet, reproduit, pour sa plus grande partie, celle de la traduction ; il n'y a pour ainsi dire pas de notes explicatives ; seule, la carte, établie par Auguste Longnon et éclairée par une notice, apporte quelques éléments nouveaux [1], en dehors du texte. Ce texte a été établi suivant une méthode critique résultant de l'examen des manuscrits. Natalis de Wailly a choisi comme base, pour Henri de Valenciennes, le manuscrit *D*, le plus ancien. Il l'a corrigé par des leçons de *C*, de *E* et même de *F*, quand elles lui ont paru meilleures. Pour ces corrections, il ne s'est pas fondé sur l'accord des manuscrits : son sens propre seul l'a guidé ; et tantôt il a conservé la leçon de *D* contre l'accord de *C* et de *E*, tantôt il a choisi une forme propre à *C* ou à *E* [2]. C'est ainsi qu'au début du prologue, il a imprimé *le vou*, donné par *C*, au lieu de *le non*, leçon commune à *D* et à *E* : ce qui l'a amené, comme l'a montré Gaston Paris [3], à mal interpréter le sens de la phrase et par suite à en faire disparaître, dans sa traduction, ce qui en fait le principal intérêt, à savoir la réputation de Henri de Valenciennes dans l'art de « bien dire et traiter ».

Natalis de Wailly ne s'en est pas tenu à corriger le texte *D* d'après les leçons des autres manuscrits [4]. En étudiant l'orthographe de son manuscrit, il avait remarqué que celui-ci tantôt reproduisait des formes dialectales et tantôt suivait la langue courante. L'ayant comparé à *C* et à *E*, il constata que ces variations ne se produisaient pas au même endroit et que l'un usait des formes dialectales là où les autres ne les employaient pas. Il résolut donc d'unifier la langue, et, puisque l'auteur par son surnom et ses allusions appartenait au Hainaut, de l'unifier dans le sens dialectal. Comme il avait fait pour Joinville, il s'aida dans ce travail de la langue des chartes du pays, et

1. La troisième édition présente quelques modifications dans cette carte, notamment sur l'emplacement de *la Venisce*, qui passe de Ventsia à Avarnitza. — Sur l'emplacement de *la Venisce*, voir plus loin à l'appendice.

2. Ce dernier cas est très rare.

3. *Henri de Valenciennes*, p. 69.

4. Dans les éclaircissements de la troisième édition, N. de Wailly donne un exposé plus détaillé de ses raisons et de sa méthode, sous ce titre : *Sur la langue de Henri de Valenciennes* (pp. 520-532).

choisit un recueil de chartes d'Aire en Artois, dont les formes présentaient une grande analogie avec celles du manuscrit *D*. Le texte fut donc entièrement remanié en ce sens : tous les *qui* et *que* furent corrigés en *ki* et *ke* ; *la*, *ma*, *sa*, en *le*, *me*, *se* ; le *c* doux en *ch*, et *ch* en *c* dur, etc. Les noms propres même subirent des corrections : *Salenyke*, l'*Eskipesale*. Ainsi, ce qui n'était qu'accidentel devint régulier ; et l'éditeur aboutit à reconstituer un texte qui n'a probablement jamais existé. Malgré ces réserves, la publication de Natalis de Wailly reste utile par ses variantes.

Depuis N. de Wailly, Henri de Valenciennes n'a été l'objet que d'études assez courtes. A part un article d'ensemble sur l'historien, où Émile Raunié, après Daunou, cherche à montrer qu'il n'était autre que l'empereur Henri (1875)[1], et une thèse très complète d'Arthur Raumair sur la grammaire et la syntaxe chez le chroniqueur (1888)[2], ces études se rapportent plus ou moins à la thèse du poème primitif. En 1878, Paul Meyer signale la *Vie de saint Jean l'Évangéliste* et en publie des fragments[3]. En 1890, Gaston Paris consacre à Henri de Valenciennes en général[4], l'excellente mise au point que nous avons citée ; il y développe brillamment l'hypothèse de Paulin Paris sur la rédaction originelle en vers. En 1899, M. V.-H. Friedel publie des fragments inédits du poème découvert par Paul Meyer et donne de nouveaux détails sur cette œuvre sur laquelle il se fonde pour reprendre la thèse de Gaston Paris[5], que réfutera, en 1939, M. L.-F. Flutre[6]. Ainsi on aura vu en l'espace d'un siècle, de 1838 à 1939, naître, prendre corps, s'affirmer, puis s'évanouir le mythe de la *Chanson de l'empereur Henri*. Mais ces exposés et ces discussions n'auront pas été vains : ils auront permis de préciser le caractère poétique de l'œuvre et jeté une certaine lumière sur la personnalité de l'auteur.

1. *Henri de Valenciennes*, dans l'*Instruction publique*, pp. 319-321.
2. *Ueber die Syntax Heinrichs von Valenciennes*, Würzburg, 1888, in-8°.
3. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, IV (1878), pp. 52-56.
4. *Henri de Valenciennes*, dans *Romania*, XIX (1890), pp. 63-72.
5. *Annuaire de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques*, 1899, pp. 77-81.
6. *Romania*, LXV (1939), pp. 204-217.

Appendice.

I. — *La route de l'empereur Henri entre Kitros et Larissa* (§ 646-647). — Il y a deux ou trois chemins possibles pour aller de Kitros à Larissa. Le premier, le plus aisé et le plus sûr dans les circonstances où se trouvait l'empereur, passe par la côte et le val de Tempé ; il a environ 90 kilomètres et pouvait par conséquent se faire en deux étapes. Le second, plus long d'une vingtaine de kilomètres, passe par le défilé de Petra, Elassona et Tyrnavo. Enfin, on peut, à la rigueur, revenir à Verria, remonter la vallée de l'Haliacmon, et de Servia ou de Descati gagner Elassona et Tyrnavo.

Ce dernier chemin, qui a au moins le double de longueur du premier, est le moins probable, car il représente un long détour par des régions montagneuses et peu sûres, qui ne semblent même pas avoir été occupées par les Latins. C'est pourtant celui auquel on s'est généralement arrêté, parce qu'on a cru reconnaître *la Venisce* dans un bourg du nom de Ventsia ou Ventchia (Grèce, nome de Cozani, sous-préf. de Grévéna), situé dans la boucle de l'Haliacmon.

Il faut croire bien plutôt que l'empereur prit la route de la côte, déjà suivie par Boniface de Monferrat lors de la conquête, et qui lui permettait de rester en liaison par mer comme par terre avec Salonique et Constantinople. Le seul inconvénient qu'elle offrait était de défiler devant le château de Platamon, tenu par un « Lombard », Roland Pesce ; mais les Français avaient fait de même à Christopolis (§ 568-570). A mi-chemin, c'est-à-dire à l'étape (cf. § 647), se trouve le bourg d'Avarnitsa, qui serait dans ce cas *la Venisce* ou plutôt l'*Avenisce*.

Le nom de *la Closure*, mentionnée aux environs de *la Venisce*, n'est pas à proprement parler un nom propre. Il correspond à κλεισούρα (en latin *clausura*), qui désignait un défilé, généralement fortifié, et par extension le poste militaire chargé de le garder ; les Turcs ont conservé ce double sens au mot *dervend*, qui a remplacé le plus souvent une ancienne *clisoura*. Il y avait de nombreuses *clisoura* dans l'empire byzantin : on trouve plus loin dans Henri de Valenciennes (§ 671) une autre

Closure, dans le Callidrome, entre le golfe Maliaque et la plaine du Céphise béotien, qui correspond au lieu appelé dans les lettres d'Innocent III (XI, 250) *Sancta Maria de Clusuria* et au *Derveni* porté sur la carte de Grèce au 200.000e de l'état-major français. Le val de Tempé, qui est un étroit défilé, répond exactement à une *clisoura* : depuis l'antiquité, il a toujours été fortifié ; du temps des Turcs, il s'appelait Derveni[1] ; et de nos jours il y a encore une poste militaire[2]. Il convient enfin de remarquer que, suivant Anne Comnène[3], au classique τέμπη pris comme nom commun correspond le vulgaire κλεισούρα. *La Closure* serait donc le val de Tempé.

II. — *Le séjour de l'empereur à Athènes* (§ 681). — Après la prise du château de Thèbes, c'est-à-dire de la Cadmée, l'empereur, dit Henri de Valenciennes, « ala a la maistre eglyse *d'Athaines* (suivant *DE*, — *de Thebes*, d'après *C*, *F*, *G*, *H*) en orisons ». Quelle leçon adopter : *Athaines* ou *Thebes* ? A première vue, il semblerait que ce dût être *Thebes*, sur laquelle s'accordent plusieurs manuscrits de familles et de groupes différents : il peut paraître, en effet, assez étonnant que divers remanieurs se soient rencontrés pour changer *Athaïnes* en *Thebes*. Cependant cette rencontre peut s'expliquer par le fait qu'il vient d'être longuement question de Thèbes : les remanieurs ont pu croire à un lapsus ; tandis qu'il est encore moins probable que l'auteur du recueil de Béthune, prototype de *DE*, soit allé chercher le nom d'Athènes, qui ne figure nulle part ailleurs dans Henri de Valenciennes, ni même dans Villehardouin. En faveur de la leçon *Athaines*, on peut faire valoir encore trois arguments importants :

1° Le principal est une impossibilité matérielle si l'on veut appliquer les termes du récit à l'hypothèse Thèbes. Le texte dit en effet : « La sejorna li emperes .ij. jours. » Même en ne partant que de la reddition du château, ce délai est beaucoup trop court pour permettre à Ponce de Lyon de faire les

1. Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, t. III, p. 53.

2. Yves Béquignon, *Guide bleu de Grèce*, 1932, p. 277.

3. Cf. Du Cange, *Notes à Anne Comnène*, dans l'édition de Cinname de la Byzantine du Louvre, pp. 300-301.

400 kilomètres qui séparent Thèbes de Salonique, puis à Hubert de Biandrate de parcourir la route, non moins longue, de Salonique à Négrepont (cf. § 679-680). Il faut donc que l'empereur soit resté à Thèbes beaucoup plus longtemps, dix ou quinze jours peut-être ; et le séjour de deux jours ne peut s'appliquer qu'à Athènes.

2° Henri de Valenciennes, parlant de cette ville où l'empereur alla prier à « la maistre eglyse », ajoute : « Et Othes de la Roche, qui sire en estoit, car li marchis li avoit donnee, l'i honnera de tout son pooir. » Or, il semble bien, contrairement à l'opinion reçue [1], qu'Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, ne l'était pas encore de Thèbes. En effet, Henri de Valenciennes nomme plus haut comme seigneur de Thèbes, non pas Othon, mais Albertino de Canossa : « Aubertins, qui sires ert d'Estives » (§ 600). D'ailleurs, s'il avait déjà été seigneur de Thèbes, pourquoi Othon, qui était partisan de l'empereur, aurait-il attendu ce moment pour lui rendre honneur et ne l'aurait-il pas fait dès l'arrivée de celui-ci à Thèbes, avant le siège du château, en même temps que le clergé et la population de la ville (cf. § 673) ?

3° De cette ville, Athènes ou Thèbes, l'empereur se rend à Négrepont, rapporte ensuite Henri de Valenciennes : il couche en route et passe ensuite par mer. Ces détails s'expliquent s'il est parti d'Athènes ; ils ne s'accordent pas avec la position de Thèbes, reliée à Négrepont par une route directe d'une trentaine de kilomètres seulement, aboutissant au pont sur l'Euripe qui, depuis l'antiquité, unissait Négrepont (Chalcis) au continent.

---

1. Ce n'est pas le lieu ici de discuter cette opinion. Je dirai simplement qu'elle repose uniquement sur une phrase d'Aubry de Trois-Fontaines qui, signalant à la date de 1205, les possessions qu'obtinrent quelques-uns des croisés, mentionne qu'Othon devint « duc d'Athènes et de Thèbes » (éd. Scheffer-Boichorst, dans *Monumenta Germaniae historia*, *Scriptores*, t. XXIII, p. 885). Mais on ne peut tirer de conclusion rigoureuse de cette mention à cette date : à la ligne suivante, Aubry écrit que Geoffroy de Villehardouin obtint en partage la Morée ; or Geoffroy ne devint prince de Morée que vers 1209-1210. Aubry a donc pu anticiper aussi pour la seigneurie de Thèbes. C'est en 1211 seulement que l'on voit de façon certaine Othon investi de cette seigneurie (Lettres d'Innocent III, XIV, 110).

Une seule chose pourrait être invoquée en faveur de la leçon *Thebes* : c'est que, s'il s'agit d'Athènes, la phrase a quelque chose d'insolite, d'abrupt, qui déconcerte : nous lisons que l'empereur s'est rendu à la cathédrale d'Athènes, et nous ne savons pas qu'il est venu en cette ville. On s'attendrait plutôt à un récit de ce genre : l'empereur s'en est allé à Athènes, et Othon de la Roche l'y honora de tout son pouvoir, et l'empereur alla à la « maistre eglyse » en oraison ; là, il séjourna deux jours, etc. Faut-il supposer qu'à l'origine de toutes les versions il y a une omission, une suppression malencontreuse de deux ou trois lignes, où il était question du départ de Thèbes pour Athènes ? Quoi qu'il en soit, la leçon *Athaines* est la plus vraisemblable [1].

Jean LONGNON.

1. On ne peut tirer argument du vocable de la « maistre eglyse », Notre-Dame. C'était celui de la cathédrale de Thèbes (cf. § 673) comme celui de la cathédrale d'Athènes, le Parthénon, devenu sous Justinien église métropolitaine dédié à la Mère de Dieu (*Theotocos*). Il faut cependant signaler que la cathédrale d'Athènes était un lieu de pèlerinage où l'on venait prier la Vierge Athéniotissa, ce qui a pu être le but du voyage de l'empereur.

MÉLANGES

ANC. FR. *ESCALOT*

Au t. XXVI (1897, p. 465-8) de la *Romania*, G. Paris critique assez vertement l'édition d'un petit poème du XIII[e] siècle : « *Le Sermon des plaies*, sermon en quatrains monorimes, extrait d'un ms. de Mons et publié pour la première fois par Henri Ehrismann. Strasbourg, Heitz, 1896, in-8, 24 p. (Supplément au Rapport annuel du Gymnase protestant, à Strasbourg) ».

Il relève notamment ce passage, où il s'agit du sacrifice que Dieu a fait pour nous :

> Il ne nous servi mies d'un petit *angelot*,
> Mais de lui tout entier, ainz n'i quist *escalot*.

L'éditeur traduit *angelot* par « agneau », alors que le sens est naturellement : Dieu n'a pas mis à notre service un simple petit ange ; il s'est donné lui-même tout entier.

Pour *escalot*, nouvelle bévue. L'éditeur y voit « échalote, chose de peu de valeur ». Et G. Paris dit à ce propos :

> Cette explication paraît empruntée au Glossaire du *Recueil général des fabliaux*, qui explique *escalote* par « échalote, au sens de peu de chose ». Au v. 150 du fabl. XXXIV, M. Godefroy, qui avait cité le passage en question comme le seul connu du mot *escalot*, s'était borné, pour le traduire, à un point d'interrogation. Ce passage n'est pas clair. Un chevalier qui a tout perdu à un tournoi raconte son malheur à un prêtre auquel il demande l'hospitalité. Le prêtre, qui est avare et méchant, accueille ironiquement son récit : « *Or avroie ja escalos (: los)* », *Fait li prestres*, « *se je voloie.* » [...]. Le sens d'*escalos* ne ressort pas de ce contexte [...]. Notre passage n'est guère plus clair [...]. L'explication donnée par M. E. est évidemment inadmissible. Le mot dans les deux passages pourrait signifier « substitut » ou encore « excuse légitime », mais il faudrait d'autres exemples pour donner une solution quelque peu sûre.

Un élément nouveau permet de trancher la question : *escalot* désigne un aide, un second, et le passage controversé signifie : « il n'a pas cherché à se faire aider ».

En effet, le mot survit en patois chestrolais, à l'ouest et au sud de l'arrondissement de Neufchâteau. Je l'ai relevé sur une dizaine de points : Redu, Libin, Ochamps, Offagne, Auby, Ucimont, Rochehaut, Vresse, Laforêt, Bagimont. Il s'est figé dans l'emploi technique que voici. Au temps où le village confiait son bétail à un « herdier » qui menait aux champs la « herde » communale, cet homme était accompagné d'un garçonnet fourni, à tour de rôle, par le ménage dont c'était le jour de nourrir le herdier. Ce jeune aide s'appelait *scalot* (*ècalot* à Bagimont) ; on disait qu'il « allait à *scalot* », et cette mission légitimait son absence de l'école. Aujourd'hui, le terme archaïque n'est plus employé que par plaisanterie. De la jeune fille qu'un jeune homme est allé rejoindre aux champs pour garder avec elle le troupeau et le ramener le soir, on dit : « Elle a eu un *scalot* ! »

Dans sa belle *Enquête sur les patois d'Ardenne*, II, 183, Ch. Bruneau a noté de rares survivances analogues sur la Semois inférieure, notamment *èkalo* à Herbeumont.

L'étymologie est obscure. Les expressions synonymes, usitées dans la région qui connaissait la coutume de la « herde » [1], n'éclairent pas le problème ; je compte les étudier ailleurs ; notons seulement qu'au sud de l'aire *scalot*, le gaumais usait du type *adjou* (Chiny, Rossignol, Tintigny, Meix-devant-Virton, etc.) : *alèy à l'adjou* ; *c'èst mi qu'èst l'adjou aneût* ; ce qui s'explique par « à jour, pour le jour » [2].

Quant au poème, que l'éditeur croyait lorrain, G. Paris estime qu'il est plutôt wallon, et *escalot*, qui subsiste au sud-est de la Wallonie, nous paraît confirmer l'opinion du maître. Souhaitons une bonne réédition de ce texte, conservé uniquement dans le n° 776 de la Bibliothèque communale de Mons.

Jean Haust.

---

1. Voir la carte dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, III, 292.

2. Et non par « adjoint », comme il est dit dans *Bull. du Dict. wallon*, 2, 82.

CHARTERIER DANS LE *JEU DE SAINT NICOLAS* DE JEAN BODEL

Le manuscrit La Vallière (Bibl. nat., fonds français, n° 25.566), le seul que nous possédions pour le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, donne le texte suivant pour les vers 1215-1216.

O tu, Durant li charteriers,
Vit encore tes charteriers ?

Ces vers sont adressés par le sénéchal du roi païen au geôlier Durant quand, sur l'ordre du roi, il va tirer de prison le « preudome » prisonnier. Au vers 1215 *charteriers* désigne le geôlier et au vers suivant le même mot désigne le prisonnier.

Ces deux sens, « geôlier » et « prisonnier », du mot *chart(e)-rier* sont abondamment attestés au moyen âge. L'article de Godefroy fournit des exemples en nombre suffisant.

Ce texte du manuscrit La Vallière a été accepté par les premiers éditeurs du *Jeu*, Monmerqué et Francisque Michel [1].

G. Manz, dans son édition [2], a corrigé le second *charteriers* en *prisoniers*. Cette correction a été critiquée par A. Guesnon [3] : il la juge à la fois « inutile et hasardeuse ». Hasardeuse, « car *prisonnier* existait à peine alors : on disait *un prison* ». Inutile, car « la rhétorique ancienne autorisait [4] la rime sur un même mot pour peu qu'il fût pris dans deux acceptions différentes ». Il cite à l'appui deux autres rimes du même genre dans le *Jeu* :

---

1. *Li Jus Saint Nicolai*, éd. Monmerqué, Paris, Société des Bibliophiles français, 1834 ; *Théâtre français au moyen âge*, éd. Monmerqué et Fr. Michel, Paris, 1839 (Panthéon littéraire, tome 54).

2. *Li Jus de Saint Nicholai des Arrasers Jean Bodel*, Text mit einer Untersuchung der Sprache und des Metrums des Stückes, Erlangen, 1904 (Diss. Heidelberg).

3. *Trouvères artésiens*, Le moyen âge, 2e série, t. XII (1908), p. 83.

4. On peut même aller plus loin qu'A. Guesnon et affirmer qu'elle la recommandait. C'est une des formes de l'*annominatio*. Cf. E. Faral, *Les Arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle, Recherches et documents sur la technique littéraire du moyen âge*, 1924 (Bibl. de l'École des Hautes Études, n° 238), p. 96-97.

aux vers 394-395 « sur le mot *commandé* au double sens d'« enjoint » et de « recommandé » et aux vers 384-385 « sur le mot *requerre* qui signifie d'abord « rejoindre », puis « attaquer » et que Bartsch a eu tort de remplacer dans le second vers par *conquerre*.

En dépit de ces critiques M. A. Jeanroy, dans son édition des Classiques français du moyen âge [1] a conservé la correction de G. Manz. Comme M. A. Jeanroy, pas plus que G. Manz, n'a pas cru devoir justifier cette correction (tant, sans doute, elle lui paraissait s'imposer) et qu'il a gardé les autres exemples de mots rimant entre eux, force nous est de supposer que les scrupules qui lui ont fait prendre cette attitude sont d'ordre non esthétique, mais sémantique.

A première vue d'ailleurs la correction paraît amplement justifiée. Comment pouvait-on comprendre deux vers consécutifs où *charterier* désignait d'abord le geôlier, ensuite le prisonnier ?

Mais un fait sémantique de ce genre est-il si extraordinaire, si anormal ? Ne pourrions-nous pas concevoir dans la conversation courante des phrases successives où *louer* serait pris d'abord dans le sens de « donner en location », puis dans celui de « prendre en location », sans qu'il en résultât de confusion dans l'esprit des interlocuteurs ?

Il existe en effet un petit groupe de mots qui expriment les deux aspects des relations entre deux personnes ; à côté de *louer* on peut citer *hôte* qui désigne à la fois celui qui reçoit et celui qui est reçu.

Bien entendu les deux carcerarius qui sont à l'origine des deux sens de *chartrier*, se sont formés séparément avec le suffixe -arius. Mais au point de vue synchronique, pour l'homme du moyen âge, il n'y a qu'un mot *chartrier* qui désigne et celui qui garde et celui qui est gardé en prison.

Dans la langue moderne *chartrier* a été remplacé au premier sens par *geôlier* et au second par *prisonnier*, tous deux faits, en apparence, comme *chartrier* lui-même, sur des mots signifiant « prison ». Je dis « en apparence », car en réalité *prisonnier* a dû être fait sur l'ancien français *prison* « prisonnier » et non sur *prison* « geôle » et le suffixe *-ier* y a la même valeur différen-

1. N° 48. Paris, 1925.

ciative entre deux homonymes gênants que dans *messagier* substitué à *message*, *laurier* substitué à *lor*, *peuplier* substitué à *peuple*. Mais dans le sentiment linguistique des sujets parlants *prisonnier* se rattache à *prison* « geôle ».

Faut-il attribuer la disparition de *chartrier* à la gêne qui malgré tout pouvait résulter de la coexistence pour un même mot des sens de « prisonnier » et de « geôlier » ? Il est difficile de l'affirmer, car la disparition de *chartrier* a pu être provoquée simplement par celle de *chartre*.

G. Gougenheim.

DEUX PROVERBES OBSCURS

(*Romania*, L, 504 et 508.)

L'année même où parut son recueil de *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, dans les *Classiques français du moyen âge* (1925), le regretté Joseph Morawski put imprimer dans la *Romania* un article intitulé *Locutions et proverbes obscurs* et rédigé dans le dessein de réduire au strict minimum le commentaire qui devait être compris dans le volume de la collection de M. Roques. Je crois qu'il est possible de dissiper aujourd'hui l'obscurité qui, même après l'article de Morawski, a continué à entourer les deux locutions proverbiales dont il sera question ici.

I. — Le manuscrit latin 10360 de la Bibliothèque Nationale (Q) est un volume du XV^e siècle offrant un choix d'environ 1.300 proverbes, sentences, etc., commentés par des passages empruntés à des ouvrages de droit. Dans la langue du copiste, « vide » est *voyde*, « truie » *tree* (< *traie* < *troie*), « lit » (legit) *leist*, *lest*, « vieille » *veille*, ce qui revient à dire que c'était un homme de l'Ouest qui tenait la plume. Voici maintenant le proverbe (ou plutôt la sentence) qui dans l'article de Morawski porte le numéro 15 (n° 877 dans le recueil des *Classiques*) : *Il fait mal croistre en faire*. Il ressort des explications un peu embarrassées de Morawski (« accumuler la besogne, se multiplier » ?) qu'il supposait que *croistre* était crescere et *faire* facere, ce qui était faire deux fois fausse route. Le commentaire latin, *quia ubi est multitudo ibi est confusio*, nous invite à

chercher dans le texte français un correspondant à cette « foule » (*multitudo*) et nous le trouvons facilement dans *faire*, qui se présente dans cette graphie « normande » pour *foire*. Le sens de la recommandation est donc qu'il ne faut pas ...à la foire [où il y a mille témoins], car, comme le dit le commentateur, là où il y a foule il y a confusion, ce qu'on peut, si on veut, prendre dans le sens moral. De l'acception grivoise de *croissir, croistre*, Godefroy, II, 380c et 381a, et Tobler-Lommatzch, II, 1082-3, fournissent de nombreux exemples.

II. — N° 28 (n° 1288 dans le recueil des *Classiques*) : *Mieiz vaut silont pain aler que sanz pain estre*. Il n'y a aucune raison de s'arrêter aux réflexions suggérées par cet aphorisme à J. Zacher (1859) et à Morawski. A mon avis il ne faut rien faire au texte, qui est clair, sauf réparer, dans l'intérêt de la syntaxe, l'effet d'une haplographie : le copiste, sautant une syllabe presque identique à celle qui précédait immédiatement, a écrit *silont* (« selon ») *pain* au lieu de *silont son pain*. Tout le reste est limpide et conforme à la traduction latine :

> Plus prodest homini modicum quid panis habere,
> parcius ut vivat, penitus quam pane carere.

Marcher selon son pain, c'est-à-dire régler son appétit sur ses provisions et arriver à joindre les deux bouts en vivant parcimonieusement, cela vaut mieux que manger rapidement et sans calculer ses provisions pour, à la fin, en manquer complètement.

Morawski écrit : « *Aler silont* (= *selonc*) *qq. ch.* ne se rencontre pas que je sache au sens figuré. » Il y a cependant *selonc son estre* (« que chacun arrange sa vie conformément à sa condition ») dans les *Proverbes au vilain* (éd. Tobler, 1895, p. 80, n° 193, v. 4) :

> Ne cuit pas que Dieus vueille
> Que povres s'enorgueille,
> Mais chascuns endroit soi
> Esgart selonc son estre,
> Car ne pueent pas estre
> Tuit ne conte ne roi.
> *Qui n'a cheval voist a pié,*
> ce dit li vilains.

Aler selonc son pain est une belle et vigoureuse formule française. Il ne faut pas y toucher.

*
* *

Je n'ai pas à me prononcer sur le sens du n° 11 (p. 503) qui n'a pas été admis dans le volume des *Classiques* et que je ne comprends pas. Mais, dans une note, M. demande si *verner* est une variante admissible de *vesner*. Il faut naturellement répondre par l'affirmative : l'alternance *sn-rn* s'explique ici comme dans *asne-arne, taisniere-terniere* (Raynaud, 1327, v. 23, éd. Järnström, *Chans. pieuses*, I, p. 74). Les formes avec *r* (tout au moins là où l'*s* est étymologique) sont plutôt « picardes ». Il y a aussi les alternances analogues *sl-rl* (*rl-sl*) et *sv-rv : mesler-merler, vaslet-varlet, haslé-harlé* (v. mes *Notes et corrections au Roman de Renart le contrefait*, dans *Romania*, XLIV, 1915, p. 96, et Ch.-V. Langlois, *Hist. litt. de la France*, XXXVI, 1927, p. 151), *merle-mesle, desver-derver*.

Arthur Långfors.

LES ÉDITIONS DE ROBERT DE BLOIS

Dans sa notice sur le manuscrit 5201 de l'Arsenal (*Romania*, XVI, p. 25-43), P. Meyer dénombrait trois classements différents des textes de Robert de Blois : un dans les mss Arsenal 5201 et B. N. frs. 2236, un dans le ms. B. N. frs. 24301, un troisième enfin dans le ms. de l'Arsenal 3516 [1]. Dans son compte rendu de l'édition de *Floris et Lyriopé* par Zingerle [2], le même critique remarquait que Robert avait dû donner deux ou plusieurs éditions de ses œuvres, avec un prologue spécial [3] à

1. Cf. le tableau, p. 43, où P. Meyer présente le classement des œuvres dans ces quatre mss.

2. *Romania*, XXI, p. 109.

3. P. Meyer rattache à la *Dédicace* un morceau qui en réalité fait partie du *Prologue* (v. 73 *Qui porroit ce des princes croire* — 170 *Le chastiement c'om li dist*). Ce « Blasme des princes et des prélaz », comme l'appelle la rubrique du ms. 5201, prolonge le développement qui précède. La dédicace proprement dite commence au v. 171 *A .ii. de mes moillors amis*.

chacune d'elles. Laissons de côté le ms. B. N. 837 qui ne contient que le *Chastoiement des dames* et la *Chanson d'Amour*, le ms. B. N. 3516, édition fort incomplète avec son prologue écourté (il ne contient pas de dédicace proprement dite), qui offre seulement l'*Honneur des dames*, l'*Enseignement des princes* (incomplet du n° 12, *De souffrance*, du tableau de P. Meyer) où vient se loger le *Chastoiement* et la *Chanson d'Amour*. Nous avons en somme deux grandes éditions, celle du ms. de l'Arsenal 5201, à laquelle se rattache le ms. B. N. 2236 [1], un peu moins complet, et celle du B. N. 24301.

Quelle est la plus récente ? Question malaisée à laquelle un examen minutieux des prologues et dédicaces permet peut-être une réponse.

Les deux premiers vers des mss 5201 et 2236, P. Meyer l'a déjà remarqué, semblent indiquer une dernière mise en œuvre :

> Robers de Blois qui ot laissié
> Le rimer l'a recomancié.

Notons toutefois que le poète a pu ajouter dans cette édition une pièce ou l'autre de sa dernière veine, ce qui justifierait ce petit préambule. A vrai dire, contrairement à ce qu'écrit P. Meyer, le ms. 24301 n'est pas plus copieux que l'autre, exception faite de *Beaudous* qu'il est le seul à nous transmettre. S'il contient, incorporés à ce roman, quelques « chastoiements » (éd. Ulrich, III, p. IV-V) que ne possède pas le ms. 5201, il n'a pas en revanche le morceau *Éloge d'une dame* (n° 3 du tableau de P. Meyer) qui pour une grande part reproduit les vers 190-272 de *Floris et Lyriopé*. On ne voit donc pas bien à quoi fait allusion P. Meyer, quand il parle de ces morceaux absents du ms. 5201, que Robert aurait peut-être rejetés de propos délibéré.

Il faut d'abord remarquer que des quatre mss collectifs importants de Robert, trois, l'Arsenal 5201, l'Arsenal 3516, le B. N. 2236, s'ouvrent par un prologue-dédicace [2] suivi immédiate-

1. Ce ms. présente cependant pour la fin du poème sur le *Roi annuel* une rédaction allongée en 60 vers au lieu de 6 (cf. éd. Ulrich, III, p. 127-129), qu'il a en commun avec le ms. 24301.

2. Celui du ms. 3516 contient les 12 premiers vers de *Thèbes* suivis de 34 vers qui se lisent à la fin de la dédicace des mss 5201 et 2236. Aucune dédicace, aucun nom de destinataire.

ment de l'*Honneur des dames*. Après le texte de la dédicace, quatre vers de raccord introduisent ce dernier poème :

As prinches encommencheray
Et par ce que je lor diray,
Se porront bien tuit castoier
Dames et cler et chevalier.

Le ms. 5201 les a fait figurer un peu plus loin, au début de *l'Enseignement des princes*, et dans une rédaction un peu différente. Seul le ms. 24301 ne les a pas; il est à part : sa dédicace qui ne nous révèle pas le nom du destinataire est suivie de *Beaudous*; mais, chose curieuse, l'auteur a d'une part laissé tomber un assez grand nombre de vers de la dédicace commune aux mss 5201 et 2236 (v. 181-188, 195-210, 223-258, 303-314 de P. Meyer et d'Ulrich, t. III) et d'autre part il a glissé dans cette dédicace le début de son roman de *Beaudous*. Après les vers

Por muez entendre vos dirai
La matire dont traiterai

il présente en trente vers Beaudous et sa mère, qui recommande à son fils de se surnommer le Chevalier aux deux écus, puis il continue avec le vers 283 d'Ulrich, t. III :

Ce sachiez n'est pas controvure
Ainz est tot extrait d'escriture.

Bien entendu, après avoir indiqué sa source (le livre du moustier Saint-Martin à Tours) et son intention de le traduire pour ceux qui ne connaissent pas le latin, il omet naturellement les vers qui annoncent l'*Honneur des dames* (Ulrich, v. 303-314), puisque cette pièce ne suivra pas la dédicace. En revanche il se livre à une suite de réflexions qui développent les cinq ou six vers précédents (v. 310-314) communs aux trois autres dédicaces et qui reprennent les idées déjà exprimées dans les vers 209 et suiv. du prologue, ainsi que dans le poème sur la *Trinité* : un auteur retire une juste gloire d'une œuvre qui amende l'homme et contribue à son perfectionnement moral.

Le fait que Robert ait songé à cimenter le début de son roman dans la dédicace est déjà curieux en lui-même, mais il

faut encore descendre dans quelques détails. Outre les suppressions signalées plus haut, il procède à des déplacements de vers : ainsi les vers 211-222 de P. Meyer et d'Ulrich, t. III qui font l'éloge d'Huon de Tirel dans le ms. 5201 ou de Thierry dans le ms. 2236 sont portés par lui après le v. 262. Les vers 291-92 de P. Meyer et Ulrich, III, semblent être devenus les vers 301-2 d'Ulrich, I, et en tout cas les vers 277-78 d'Ulrich, III, se lisent à 321-22 d'Ulrich, I :

Et cil qui la bone œvre voient
C'en delivrent et s'en esjoient.

Il lui arrive de reprendre un vers déjà écrit : le *A Deu amer, a Deu servir* (Ulrich, I, 313) répète *Por Deu amer, por Deu servir* (ibid., 144). Bref, cette dédicace est morcelée, si on la compare à celle des mss 5201 et 2236.

Deux hypothèses se présentent à nous : ou bien, avec des extraits de la dédicace de ces deux derniers mss, il a confectionné la dédicace du ms. 24301, ou bien, partant de celle-ci, il a composé celle-là.

Une raison bien simple nous oblige à admettre que la première hypothèse est la bonne. Robert de Blois, on l'a remarqué déjà depuis longtemps [1], entend ne rien laisser perdre de ses productions ; il a même une tendance très nette à revenir sur des idées, des thèmes ou des images déjà traités [2]. On lui prêtera dif-

1. Cf. Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, II, p. 179 et 181, note 3.

2. En voici quelques exemples typiques pris un peu partout dans son œuvre : *Beaudous*, 2445 = *Enseignement*, 1044 ; *Trinité*, 67-68 et 70 du ms. 24301 = *Création*, v. 36-37, et rappel de tout le poème de la *Création* dans ce passage de la *Trinité* ; *Floris*, 190-272 = *Éloge d'une dame* du ms. 5201 (Ulrich, III, p. XXVII-XXIX, v. 11-92) ; *Floris*, 159-60 = *Dédicace*, 277-78 ; *Floris*, 141-2 = *Dédicace*, 299-300 ; *Floris*, 10-29 reviennent sur les réflexions présentées au *Prologue*, 21-36 ; *Beaudous*, 1799-1800 = *Enseignement*, 1801-2 ; *Chanson d'Amour*, 167-68 = *Honneur des Dames*, 381-82 (Ulrich, III, p. 13) ; *Roi annuel*, 1037-8 = *Poème sur les Tourments de l'autre monde*, 868 ; *R.an.*, 1047-8 = *Tourments*, 859-60 ; *R.an.*, 1052-54 = *Tourm.*, 889 ; *R.an.*, 1059-60 = *Tourm.*, 851-854 ; *R.an.*, 1069-70 = *Tourm.*, 903-4 (vers identiques) ; tout ce développement de *Roi annuel* sur la mort est une réplique de celui des *Tourments*. Voir encore *Création*, 3-4 = *Roi annuel*, 1493-94 ; *Roi an.*, 1216-26

ficilement le courage de sacrifier quelques vers. Or s'il faut évidemment qu'il supprime le passage consacré à Huon de Tirel, et à son fils Guillaume, ou à Thierry, à Jean de Bruges et aux dames d'Aspremont, puisque le recueil est adressé à un autre bienfaiteur, il retient tout ce qui est utilisable (v. 211-222, 249-264), la partie la plus générale, la plus passe-partout de l'éloge; on l'imagine mal supprimant cette queue finale dont nous parlions plus haut et où il rabâche un de ses lieux communs favoris.

Certains passages ont disparu, mais nous allons les retrouver ailleurs, dans *Beaudous*, dont il a lié la trame à celle de la dédicace. C'est ainsi que les vers 273-74, 277-280, 301-302 de P. Meyer et Ulrich, III, se lisent aux vers 445-452 (Ulrich, I) de *Beaudous* dans les premiers conseils que la mère donne à son fils :

Dédicace de 5201, 2236 et 3516.	*Beaudous.*
Tant est granz chose de bonté	Tant est grant joie de bonté
Qu'après la mort sont reconté...	*(vers absent)*
Li bon, quant des bons parler oient	Car après la mort s'en esjoient
Qu'il s'an rient et s'an esjoient [1]	Li bon, kant des bons parler oient,
Et li malvais sont si porri	Et li malvais sont si porri
Que de lour euvres dit l'on fi...	Que de lor oevres dit on fi ;
Tant con li bons est plus loez	Et kant li bons est plus loués,
Et plus esforcent ses bontez [2].	Tant plus enforce sa bontez.

Autre exemple : les vers 3-4 (éd. Ulrich, I, p. IX) du passage qui précède le poème sur la *Trinité* dans le ms. 24301

Deu ainme, Deu serf (crient, *Dédicace*), Deu honore (aore, *Dédicace*)
Volontiers au mostier demore

ont été pris dans la partie de la Dédicace où le poète célébrait la piété de Huon de Tirel (v. 227-28 de P. Meyer et Ulrich, III);

---

rappellent *Création*, 309-318. L'image du pot contenant de l'or se trouve dans *Roi an.*, 1122-25, et *Tourments*, 783-794. Mêmes réflexions sur la discrétion à observer dans le chant et la conversation à *Chastoiement*, XV, v. 453-68 et *Beaudous*, Ulrich, I, p. IV-V, etc...

1. Ces deux vers intervertis dans 2236 et 3516.
2. Dans 3516 : *esforce sa bontez*.

les verbes à l'indicatif de la dédicace sont ici à l'impératif et à très peu de frais le poète récupère le distique qu'il entend ne pas laisser perdre.

Tout de suite après ce même passage, il loge un extrait, revu et corrigé, du poème sur les *Tourments de l'autre monde* [1], dont il fait un raccord pour introduire le poème sur la *Trinité* [1] : c'est le morceau qui décrit la couronne aux cinq pierres symboliques réservée par Dieu aux élus dans le ciel (Ulrich, I, p. x, et III, p. 104, v. 641 ss.) ; dans les deux textes figure la même image des serfs de Dieu, plus honorés et plus grands que les puissants de ce monde.

Or, il est bien évident qu'à l'origine ce morceau était parfaitement à sa place au début du poème religieux en question et qu'il est beaucoup moins utile à ce passage de *Beaudous*, où il ne s'impose nullement. Ajoutons que la rédaction en est plus concise dans le ms. 5201.

On imagine mal qu'avec ces morceaux pêchés un peu partout Robert ait bâti la dédicace que nous lisons dans le ms. 5201. Il est clair qu'il a remanié, au contraire, cette dédicace pour les besoins d'une nouvelle édition supprimant les passages qui ne pouvaient rester tels quels et qui ne s'accordaient pas avec la personnalité du nouveau destinataire, étoffant le morceau d'idées qui lui sont chères, sauvant tout ce qui pouvait être sauvé.

Le ms. 24301 représente donc une édition plus récente, mais non meilleure à coup sûr, qui a opéré d'assez profondes modifications dans une des éditions antérieures représentée par le ms. 5201, soit pour la disposition des œuvres, soit pour la rédaction.

Il est intéressant de comparer à ce propos les deux rédactions assez différentes que nous donnent du poème de la *Trinité* les mss 5201 et 24301. Certes, dans l'ordre des vers du ms. 24301, il est, par rapport au ms. 5201, un certain nombre d'équivalences : celle des v. 469-72 (Ulrich, III) que le ms. 24301 offre six vers plus bas (v. 11-14) et tout le passage 517-526 (Ulrich, III) où le sens est aussi satisfaisant et la logique aussi parfaite malgré les interversions de vers. Mais l'interpolation de

1. Ulrich, t. III, Poésies religieuses, III.

six vers dans 24301 (v. 31-36 de cette version) après le v. 494 d'Ulrich, III, est parfaitement inutile : cette énumération des trois personnes de la Trinité allonge sans profit le texte. Encombrement plus frappant encore dans l'interpolation de vingt vers que le ms. 24301 glisse après le vers 516 (= 57-76 du ms. 24301) : cette addition développe les deux vers précédents *encois fu li mondes formez* pour nous raconter l'œuvre de la création en six jours, suivie du repos du dimanche. Ce développement accessoire brise la ligne du passage. Quant à la rédaction en dix vers (107-116 du ms. 24301) du passage correspondant du ms. 5201 en six vers (545-550), elle manque de concentration d'abord et nous fait perdre un vers d'une forte concision *Ce qu'est li uns, ce sont li dui* ; surtout le dernier de ces vers, *Toutes* [les personnes] *ont un meismes poir* (= pooir), oublie totalement les distinctions établies plus haut entre les attributs des trois personnes : le Père a le pouvoir, le Fils, le savoir, le Saint-Esprit, la volonté. Accorder maintenant le pouvoir comme attribut commun aux trois, c'est effacer les subtilités théologiques présentées un peu avant. Enfin le déplacement des dix vers formant épilogue après les considérations sur la Trinité (v. 611-620 du ms. 5201, 119-128 du 24301) n'est pas non plus des plus heureux. Robert déclare que, s'il a laissé échapper des erreurs, nul ne doit l'accuser de « mescreandie » ; il est toujours prêt à prendre des leçons auprès d'un doctrinaire plus qualifié que lui. Ces réflexions forment une conclusion générale : il faut donc les laisser à la fin, comme dans le ms. 5201.

Mais, dira-t-on, est-ce alors Robert de Blois qui a pris l'initiative de cette édition revue et augmentée, est-ce bien lui qui l'a réalisée ? Qui nous prouve après tout qu'il n'y a pas là la main d'un remanieur plus ou moins habile ? A défaut de certitudes, quelques vraisemblances se font jour. Il est bien certain que Robert a dédié lui-même ses œuvres au moins à deux groupes de protecteurs différents : Huon et Guillaume, puis Thierry et Jean de Bruges « deux de mes meilleurs amis », dit-il des uns et des autres. L'occasion s'est présentée à lui d'offrir encore son œuvre entier à *un* de ses meilleurs amis, dont nous regrettons qu'il ne nous ait pas donné le nom dès le début de sa nouvelle édition : le ms. est incomplet, la fin du roman contenait le nom de cet ami que nous ne connaîtrons jamais, mais

qui n'est certainement pas imaginaire. A celui-ci il présentait non seulement tous les poèmes didactiques et religieux (y compris *Floris et Lyriopé* qui avoue une intention didactique) déjà offerts aux autres : il ajoutait un roman, *Beaudous*. Cela ne signifie pas au reste que cette œuvre romanesque soit le dernier de ses écrits : il l'avait peut-être composée auparavant, peut-être éditée à part dans des mss aujourd'hui perdus. Mais pour donner un certain attrait de nouveauté à l'édition, il avait l'idée d'insérer le début du roman dans le prologue-dédicace, qui formait jusqu'alors un morceau bien distinct, et ensuite d'incorporer à ce roman tous ses autres ouvrages, en gonflant démesurément les conseils de la mère à son fils. Il y a là un effort d'organisation assez puéril, et bien maladroit certes, mais qui nous fait assister au détail de la rédaction chez un poète du XIII^e^ siècle. Ce que l'on peut regretter, c'est que ce soit moins un souci d'art qu'un besoin de nouveauté qui l'ait poussé à se pencher une fois de plus sur l'écritoire. Que l'on jette les yeux sur le tableau comparatif dressé par P.Meyer : on constatera que l'ordre est moins net dans le ms. 5201 que dans le ms. 24301. Le morceau *Éloge d'une dame* devrait normalement prendre place après la *Dédicace*, et la *Chanson d'Amour* se rattacherait mieux au *Chastoiement* qu'à l'*Enseignement*. Dans le ms. 24301 on distingue deux grandes parties dans cette interminable leçon que que la mère adresse à son fils : formation religieuse et morale avec les poèmes religieux et l'*Enseignement des princes* (qui reste plus moral que mondain avec ses développements sur la médisance, l'envie, l'orgueil, la loyauté, l'avarice, la patience); formation mondaine, sorte d'introduction à la vie sentimentale avec le *Floris et Lyriopé* qui illustre la puissance de l'amour, le *Chastoiement des dames* et la *Chanson d'Amour*.

De ces quelques remarques (à compléter par une comparaison minutieuse des mss), il ressort que le ms. 5201 ne semble pas, comme le croyait P.Meyer, une dernière mise en œuvre. Puisque l'édition du ms. 24301 paraît devoir son existence à des fins utilitaires, puisqu'il est impossible aussi de garder tel quel l'ordre de ses pièces, avec le *Beaudous* coupé en deux morceaux, le mieux serait d'adopter la rédaction du ms. 5201 de l'Arsenal, appuyé par le ms. 2236, et non seulement pour la présentation des œuvres, mais sans doute pour la qualité du texte. Certes

l'édition dernière donnée par Robert est intéressante et utile, et il est impossible de repousser les derniers arrangements d'un texte ; ce serait refuser à l'auteur le droit de se corriger. Mais l'édition « définitive » de Robert n'est pas, comme il arrive de nos jours, un texte poli une dernière fois avec amour par l'écrivain. Notre poète a obéi au désir visible de faire du neuf à peu de frais, pour « placer » son œuvre chez un nouveau protecteur ; il fait une affaire, et n'est aucunement poussé par un scrupule d'artiste, ce qui enlève non de son intérêt, mais de sa valeur littéraire à ce rifacimento sorti de la plume de l'auteur lui-même.

Alexandre MICHA.

COMPTES RENDUS

Deux recueils de sottes chansons, *Bodléienne, Douce 308 et Bibliothèque nationale, fr. 24432*, édition critique par Arthur LÅNGFORS ; Helsinki, 1945, in-8, 168 pages (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae B LIII, 4*).

Trois de nos collaborateurs ont bien voulu nous adresser chacun un compte rendu du nouvel ouvrage de M. Långfors. Mais s'ils s'accordent tous trois à en reconnaître les mérites certains, il se trouve que leurs observations de détail portent à peu près sans exception sur des points différents. Dans ces conditions, il nous a paru qu'il s'imposait de publier, comme nous l'avons fait d'autres fois, ces divers comptes rendus qui se complètent et dont la réunion sera commode à nos lecteurs.

I

La « sotte chanson », grossière parodie de la chanson courtoise, paraît n'avoir obtenu qu'un succès proportionné à son faible mérite : elle ne nous est connue que par les deux collections ici publiées, qui sont sensiblement de la même époque (fin du XIII^e^, début du XIV^e^ siècle) et par quelques pièces isolées qui ne peuvent ni remonter beaucoup plus haut, ni descendre beaucoup plus bas. Ses limites géographiques sont aussi assez restreintes : localisée dans la région du Nord, elle n'est guère cultivée que dans les villes adonnées au commerce où une bourgeoisie opulente se piquait de goûts littéraires au reste assez peu raffinés. Quelques-uns des « puys » qui s'y étaient fondés, notamment ceux de Valenciennes, Lille et Amiens, réservaient à la sotte chanson une de leurs récompenses [1].

C'est sans doute à cette circonstance que la sotte chanson doit l'honneur de figurer, sur la même ligne que les autres genres poétiques, dans les *Règles* (anonymes) *de seconde Rhétorique* (entre 1411 et 32) et dans le *Doctrinal* de Baudet Herenc (1432).

1. D'un document d'archives (non reproduit ici), daté de 1409, il résulterait qu'il y avait à Amiens, à cette date, un « puy des sots » ; ce titre impliquerait nécessairement qu'il ne couronnait que des pièces burlesques.

Voilà ce que nous rappelle ou nous apprend M. Långfors, dans une substantielle et attachante Introduction, où il analyse aussi les éléments constitutifs du genre et catalogue les principaux lieux communs sur lesquels il a vécu.

Les deux collections publiées par M. L. sont très inégalement riches. Celle du ms. 24432 de la Bibliothèque nationale ne comprend que six pièces (numérotées ici XXVII-XXXII), sur lesquelles des rubriques explicites nous fournissent quelques précieux renseignements. De cinq d'entre elles, il nous est dit qu'elles ont été « couronnées » ; la rubrique XXVIII ajoute « à Valenciennes » [1]. Trois (XXIX, XXXI, XXXII) sont attribuées à un Jean Baillehaut ; ce personnage appartenait à une riche famille valenciennoise dont un membre, appelé aussi Jean, était en 1274 une sorte de fermier général au service de Marguerite, comtesse de Flandres.

L'autre collection comprend dix-sept pièces, et non vingt-deux, comme pourrait le faire croire la table des matières : cinq en effet (IX-XIV) se trouvaient sur des feuillets arrachés ou mutilés et il n'en reste que le premier vers ou quelques fragments insignifiants. L'absence de rubriques nous prive de tout renseignement sur les auteurs et les circonstances de la composition ; mais les textes nous fournissent quelques indications qui méritent d'être relevées.

Des vers 28-31 de la pièce IV, ainsi conçus :

Se ma pansee ai et m'entente mise
En ma dame saverouze loer,
On ne la doit pas tenir a feintise
Ne mi laissier per ceu a coroner,

il résulte clairement que cette pièce était destinée à un concours et il n'est pas téméraire de penser qu'il en est de même pour plusieurs autres, sinon pour toutes. Parmi les localités ou régions mentionnées, on relève Meaux, Saint-Quentin, Lens et le Hainau [2]. La mention de Saint Acaire, qui n'est guère moins significative, nous oriente vers l'Artois. Les critères linguistiques sont assez nombreux et précis pour nous indiquer, comme lieu d'origine, cette province ou le Nord de la Picardie [3].

1. De même les pièces numérotées XXIII, XXIX, XXXI, qui sont des chansons d'amour (cf. ci-dessous), sont précédées de la rubrique *couronnée à Valenchiennes*. La pièce XXVII est précédée de ces mots *estrivee, sote chanson à Valenciennes*. J'incline à croire que le premier doit être corrigé en *estrenee*, qu'il faudrait peut-être entendre « mentionnée » (après les pièces couronnées).

2. Pour les références au textes, voir la table des noms.

3. A l'édition de ces deux collections est jointe celle de quatre chansons d'amour (XXIII-XXVI), derniers *unica* du ms. de la Bibliothèque nationale. J'avoue que j'eusse préféré trouver ici celle de quelques sottes chansons qui sont disséminées dans des ouvrages plus ou moins rares, de telle sorte que nous aurions eu ici le *corpus* complet du genre étudié.

Dans les *Remarques* qui font suite aux textes, l'éditeur a déployé autant d'ingéniosité que de science ; nous y trouvons notamment une interprétation assurée de nombreux mots rares et obscurs ; mais il en reste un nombre appréciable qui ont résisté à ses efforts et appellent de nouvelles recherches. La difficulté est accrue par le fait que nous sommes transportés ici de parti pris dans une atmosphère d'absurdité, où le contexte ne nous fournit, par là même, aucune lumière.

Voici quelques observations sur l'établissement du texte ou sur le sens attribué à quelques mots.

Aux v. 14 de la pièce IV, le ms. porte :

Car on ne poroit parleir
El mont de si belle nee
Ne nuns a une a leuee
N'avoit pooir...
De sa biauteit dire sans mesconter.

Au v. 16, l'éditeur supprime le second *a* et prend *leuce* pour un équivalent de *lieue*, « espace d'une lieue » ou « temps nécessaire pour couvrir cette distance ». Il faut conserver *a* et lire *alenée* (de *aleine*) : cf. dans le *Jour du Jugement*, éd. Roy, v. 2437-8 *Te Deum or chantons — A hautes allenees*. Le mot quoique disparu de l'usage, est encore enregistré (*haleinee*) dans la plupart des dictionnaires.

IV, 26 : *Cil* doit être lu *c'il*, c'est-à-dire *se il*.

La locution *vigne li quaremiaus* (VI, 26) n'exprime ni un « serment pour rire », ni un souhait : « aussi vrai que je souhaite que vienne le carême » ; elle signifie simplement : « dès que le carême sera venu ». Cet emploi du subjonctif n'a pas encore complètement disparu de l'usage.

Dans VIII, 35 (*Ke de paour je rabie prés vis*) il n'y a aucun doute *que rabier* soit un dérivé savant de rabies : cf. la locution courante *esragier vis*.

Dans XXXII, 8-9 :

Che truis lisant en un kanebustin
Ou je le mis en escrit ier matin,

le *kanebustin* est évidemment un objet sur lequel il serait particulièrement difficile de mettre quelque chose « en escrit » ; mais cela n'éclaire en rien le sens du mot qui a été fort controversé : il désigne, dans les textes recueillis par Godefroy et V. Gay (*Glossaire archéologique*), des récipients propres à contenir des objets menus ou fragiles, des chandelles, des flacons, des aiguilles. En wallon, où il est encore vivant, il désigne un étui à aiguilles. Gay et Ern. Langlois, qui a dû s'en occuper à propos du v. 122 de la *Feuillée*, précisent évidemment trop en le traduisant le premier par « bouteille clissée, c.-à-d. entourée d'osier », le second par « vase, peut-être baril étroit et long ». M. Långfors, plus prudent, propose « sorte de panier ». Le mot,

altéré en *calbotin*, probablement sous l'influence de *picotin*, était encore très vivant à Paris à la fin du XVIIe siècle, puisqu'il a été recueilli par Furetière, qui en donne une description que se sont bornés à abréger Littré et Gamillscheg : « espèce de petit panier sans anses, en forme de picotin, ou cul de chapeau où les cordonniers mettent le fil et les alènes ». Le mot, sous cette même forme (*calbotin*), est encore très usité dans les patois de la Meuse [1], où la définition de Furetière convient parfaitement à l'objet en question, il faut simplement la préciser en ajoutant que ce petit panier est de forme oblongue, élargi au centre, rétréci aux extrémités, en forme de bateau, et qui sert de « panier à ouvrage ». Cette description nous indique clairement l'étymologie du mot : il est formé des deux racines (quelle qu'en soit l'origine) qui ont donné à l'allemand moderne les mots *Kahn* et *Büchse*, pourvues d'un suffixe diminutif.

A. Jeanroy.

II

M. A. Långfors a osé entreprendre l'édition complète de ces deux recueils de pièces extrêmement difficiles : la logique est souvent impuissante à expliquer un texte « sot » par nature ; ces chansons ne nous ont été transmises que par un seul manuscrit et, surtout, elles mettent en œuvre un vocabulaire fort particulier, dont certains éléments ne sont attestés nulle part ailleurs. Toutes ces difficultés n'ont pas rebuté l'éditeur, qui a pu mener à bien un projet auquel Paul Meyer avait pensé un moment.

Pour éclairer ces pièces étranges, A. L. a déployé une remarquable érudition. Son introduction est une étude du genre *sotte chanson*, dans ses éléments constitutifs et dans ses rapports avec le jeu-parti. Chaque recueil est précédé d'une notice sur le manuscrit qui nous l'a conservé : ms. Douce 308 (pp. 27-39) et B. N. fr. 24432 (pp. 92-106, avec une courte notice sur Jehan Baillehaut, auteur de plusieurs sottes chansons). Les pièces sont accompagnées de notes abondantes, surtout grammaticales et lexicologiques. Enfin, l'ouvrage est pourvu d'un tableau des schémas métriques, d'une table de concordance avec la *Bibliographie* de G. Raynaud, d'un index des noms propres et d'un glossaire.

Sans m'étendre davantage sur les mérites de ce travail, je me permettrai de présenter quelques remarques et explications, souvent hypothétiques.

III, 4 et 5 : *s'an suix an teil frixon C'a poc n'an pert lou cuer de mon talon.* L'éditeur voudrait voir dans *cuer* une forme lorraine de *cuir* : mais à *-ui-* du francien correspond *-eu-* du lorrain (cf. p. 36) et non *-ue-* ; *cuer* au sens de « cœur » apparaît plusieurs fois, écrit ainsi, dans *I* (cf. VII, 36, etc.) ; enfin, il me semble que le « cœur de mon talon » est plus parodique que « le cuir de mon talon ».

1. Il manque néanmoins dans les Dictionnaires de Labourasse et de Piquet.

IV, 47 : *Ceste chanson presanter Voil Mehalet l'Escardee.* La note, p. 51, concernant ce sobriquet (peut-être « l'écaillée » dit, entre autres choses, l'éditeur) est à rejeter. *Escardee* signifie, sans aucun doute possible, « édentée, brèche-dent », sens encore courant aujourd'hui dans les dialectes du Nord et de l'Est (j'espère pouvoir revenir bientôt sur ce mot et sa famille).

V, 20 : [*Si l'ai faite si jolie k'il n'est nuns hons, sans mantir, qui puist son gent cors veïr*] *qui n'an voille avoir de mie.* Je ne puis expliquer le sens de *avoir de mie* [1], mais, contrairement à ce que dit l'éditeur, la négation ne semble pas « de trop » puisqu'il s'agit du *ne* accompagnant régulièrement le subjonctif dans une relative dépendant d'une principale interrogative ou négative (*il n'est personne... qui n'en veuille...*).

VI, 4 : [*De bone Amour ai si la pance enflée*] *C'ausi jolis suis com arbelestiaus.* Je me demande si *arb.* n'est pas ici le nom vulgaire du martinet [2] : d'où les mots *jolis* (« vif ») et *isniaus* (v. 8), et le contraste parodique avec le vers précédent. Ce serait naturellement la plus ancienne mention de ce sens.

XVI, 2 [*Quant voi paroir la parselle on vert bleif*] *Ke li messiers* (« moissonneur ») *porte a son col sa baiche.* Dans la longue note, p. 70 (corriger le lapsus « Gamillscheg, *FEW*, 197 suiv. » en « Gamillscheg, *EWFS*, p. 65 ») l'éditeur dit notamment : « cuve en bois qui sert à transporter la vendange (sens qui convient particulièrement à notre passage) ». Mais il ne s'agit pas ici de vendange et je ne pense pas que les moissonneurs aient jamais transporté dans des cuves le blé fauché. Ne s'agirait-il pas d'un couffin ou, mieux encore, d'un récipient avec boisson ou avec nourriture, que le moissonneur emporte dans les champs (comparer XXII, 1 ss. *Devant aost, c'on doit ces leif soier, Ke ces faukeurs voi... Et pain porter a lor colz an sachiaus*) ?

XVIII, 30 : [*Et cant je sant son vaillant cors velu*] *Blanc et soeif, escaillant come roche...* En note, « couverte d'écailles (?) comme un gardon ». Je crois que la nuance est ici (cf. le début du vers et l'opposition parodique avec *cors velu*) « frais et brillant comme un gardon ». On dit encore *être frais comme un gardon* (à cause de l'éclat qu'a l'écaille de ce poisson). Je pense d'ailleurs qu'il y a, en outre, un jeu de mots avec *caille* (l'amoureuse par excellence, à laquelle deux allusions au moins, en ce sens, sont faites dans le recueil) et peut-être avec le verbe *calier* « être en chaleur » (*tchâli* dans certains dialectes wallons actuels ; cf. *Médicinaire liégeois du XIII*e *siècle et médicinaire namurois du XV*e, éd. par J. Haust, p. 63).

---

1. M. A. Långfors me fait remarquer que *demie* est bien expliqué par Tobler-Lommatzsch. J'ai, en effet, trouvé l'explication. Ne vaudrait-il pas mieux, alors, imprimer *demie* et comprendre : qui n'en veuille avoir un morceau ? — Comme ce c. r. était déjà composé, j'ai pu tenir compte seulement de quelques-unes des observations qu'a bien voulu me communiquer M. Långfors (à qui j'avais fait part de l'essentiel de mes remarques).

2. E. ROLLAND, *Faune populaire de la France*, II, 325, cite *arbalette* en montois, et des formes *arbalestrier, balestrié*, etc. pour la France méridionale. Comp. *REW*, 911 et *FEW*, I, 129.

XIX, 20 ; je lirais *S'i per*. XIX, 41, *Carousse* ne serait-il pas à rapprocher de *carous* « excès de boisson », verbe *carousser* (cf. E. Le Héricher, *Glossaire étymologique anglo-normand*, Paris, 1884, p. 27 et Huguet, II, 106) ? Formation plaisante signifiant « biberonne » ? Mais *carous* ne paraît pas attesté avant le XVIe siècle.

XX, 30 : *roille* (peut-être *reule*), subst. masc. Je ne puis non plus expliquer ce mot. Un mot voisin de celui-là, et tout aussi obscur, est signalé par J. Haust (dans *Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liége*, t. III (1945), p. 423) : *relle* ou *rewe*, toujours joint à *struit* qui signifie « meuble, mobilier, ustensile », dans les textes suivants... *et encore leur relle entierement et tout leur struit, asavoir est : deuz lis furnis* [lits garnis]... (*Cartulaire de Bouvignes*, en 1332) — *...tout se struit et rewe...* (*ibid.* en 1420) — *...les biens moibles et scrins* [lire *struis*] *d'hostel... mes lingemens et autres relles et scrins* [lire *struis*] (texte liégeois de 1436).

P 103 : le mémoire de A. van Hasselt (qui n'accorde que deux lignes à la sotte chanson) n'est certainement pas la source du fantaisiste Dinaux (dont on ne saurait trop se méfier).

XXVII, 5, *wihais* : je suis tenté de considérer *wihais* comme une autre forme de *wihot*, donc diminutif de *Wilhelm*, et signifiant « l'amoureux, le galant » ; en wallon liégeois existe encore un féminin *wihète*, « fillette folâtre et coquette, grisette » (cf. Haust, *Dict. liég.*, s. v.), à côté d'un archaïque *wihot.* ; *wihais* serait ainsi sujet des trois verbes *faurra*, *puisse* et *fera* (v. 5, 6 et 7).

XXVII. 15 : *Je me douch moult, chiertes, de l'assoter* [*Ainz ke l'amours soit de nous. IJ. bastie*]. La note dit : « *Assoter* semble employé improprement, peut-être pour rire, dans l'acception de « fâcher, indisposer ». Je pense que le verbe est employé ici, à propos, dans le sens de « devenir fou, enrager » (comp. vers 18). L'expression est encore courante dans les dialectes wallons : ainsi, en liégeois on dira *fât-st-assoti*, « c'est à vous faire devenir fou ! » [cf. Haust, *DL*, s. v.). — En VIII, 4, *Por la bele suer qui suis asouteis*, je comprendrais « pour la belle dont je suis fou » ; comp. en wallon liégeois (et noter l'emploi de la préposition) *il è-st-assoti après ley* « il est follement épris d'elle (cf. *DL*).

XXVII, 22 ; à l'appui de l'interprétation *chier* = *chief*, on peut citer les composés *covrechiet*, *corchiet*, et même *coursier*, signalés par J. Haust chez Jean de Stavelot (*Annuaire*, *op. cit.*, III, 64).

XXVIII, 3, à l'appui de la note qui explique *dueur* (que je traduirais plutôt par « convenance, bon plaisir ») on peut alléguer les formes liégeoises *dûhâbe*, « convenable », *dûhance*, « convenance » (*çoula n'est nin a m'dûhance*, cf. *DL*, s. v.), dérivés de *dûre* (= anc. fr. *duire*, auquel je rattacherais aussi *dueur*).

XXVIII, 16, je ne pense pas que le sens propre de *redois* était « sénile, gâteux ». Le rapprochement avec le wallon est d'ailleurs inopérant : en

liégeois, *ridohî* (exact correspondant de l'anc. fr. *redoissier*) n'a aucun sens figuré et les sens propres, 1) émousser, recourber (une lame, une pointe), 2) rebondir, revenir en arrière, 3) regorger, déborder (cf. *DL*, s. v.) n'étayent pas suffisamment l'explication sémantique.

XXVIII, 26, on pourrait expliquer le nom du varlet *Caupastez* : « chauds pâtés », probablement d'après le cri ; comp. plus haut, III, 3, la femme *Souleis Viés Houziaus Viés ;* songeons que dans les dialectes du Nord l'épithète est souvent antéposée.

XXIX, 28 [*ma dame... n'est pas coustumiere*] *D'autrui ami aclikier ne haper.* Je pense qu'il ne faut pas hésiter sur le sens à donner au verbe *aclikier* : « saisir, enlever » ; c'est exactement le contraire de *descliquier* (cf. Tobler-Lommatzsch, *desclichier, descliquier*, « loslassen »).

XXX, 5 : *Je ne le seuç onques tant aplakier* [*Ke me voȝist escouter*] *: aplakier* signifie non pas « cajoler », mais « solliciter, presser, importuner » ; c'est un synonyme des verbes *aplaidier, tangonner, broiier* (vers 35 et 36) et c'est le correspondant exact du français populaire *être collant*. Même sens en wallon : voyez, par ex., pour le wallon liégeois, le *DL* de Haust : *plaki* « être obséquieux (*i plake todi âtou dè mèsse*) ; *placant, aplakant* « importun » (*ine crapôde tro-z-aplakante*, « une jeune fille trop —), etc.

XXX, 44 : *Pour cui j'ai moult le cuer flau.* Le problème que pose ce mot est difficile, et les éléments dont je dispose actuellement ne me permettent pas encore de l'aborder à fond ; cependant, il faut le traduire par « faible, languissant » plutôt que par « lâche, mou ».

XXXI, 26 [*Mais boin voirs est quant l'acointai jadis*] *Couvent li euch sens n'i seroit ja dis.* L'éditeur explique : « je lui promis qu'il n'y aurait jamais de bon sens » (dans nos relations). *Ja dis* et *jadis* au vers précédent présentent sans doute une légère différence de sens. » Je pense que *dis* au vers 26 est le participe du verbe *dire* : « je lui promis qu'il n'y aurait que sottise en mes paroles » (à preuve la sotte chanson elle-même ; cf. aussi v. 28).

Ibid. 36 : A propos de ce vers *Ma rien man cors sera chis cans tramis*, l'éditeur dit : « Sous cette leçon se cache peut-être le nom d'une ribaude (*Mariain Maucors*? Mais alors on s'attendrait à une *Marie* ou *Mariain* trissyllabique) ». Je crois qu'on peut fort bien adopter cette proposition et lire *Marien* (peut-être *Marion*, nom fréquent dans la région Mons-Valenciennes) *Maucors* (« la mal bâtie », cf. le nom de famille *Malcorps*). Mais je ne comprends pas la dernière remarque : *Marien* ou *Marion* serait un mot de deux syllabes et conviendrait parfaitement pour le mètre.

XXXII, 8 : Dans la note à propos de *kauebustin*, pour éviter toute équivoque, j'introduirais la modification suivante : « Un mot à peu près identique en wallon (wall. liégeois, *canibustè* ; wall. namurois, *canibostia, canibestia, canibwestia*) signifie « étui à aiguilles » (ceci à l'adresse de Godefroy, cité par M. L.).

Au glossaire ne figure pas *enbovreis* (VIII, 23).

Albert HENRY.

III

Nul n'était plus qualifié que M. L. pour nous donner une édition critique des sottes chansons. A plusieurs reprises, il a publié dans la *Romania* des *Melanges de poésie lyrique française*, voir *Commentationes philologicae in honorem Arthur Långfors*, Bibliographie, p. 1-38, Helsinki, 1943. D'autre part, le ms. Douce 308 de la Bodléienne lui était particulièrement familier. Son travail est le très bien venu et répond parfaitement à notre attente. Inutile de souligner le soin méticuleux avec lequel il a été fait. Dans une fine analyse littéraire, M. L. expose d'abord les procédés et les éléments constitutifs des sottes chansons. Elles sont, avant tout, des parodies de l'amour courtois et visent à faire rire, en usant d'un comique assez grossier ou de plaisanteries populaires. Qu'il nous soit permis d'ajouter au tableau quelques touches légères. Par la gaillardise, par la crudité et même l'obscénité des termes, les sottes chansons s'apparentent surtout aux fabliaux. D'autre part, le milieu social est tout à fait particulier : dans les œuvres consacrées à l'amour courtois évoluent des personnages de la haute société : la dame est comme une souveraine dont l'amant est l'homme lige. Ici, la femme est un être inférieur et déchu, car nous avons surtout affaire à des ribauds et à des filles.

M. L. fait un examen détaillé de la langue des sottes chansons dans le ms. d'Oxford. Il étudie les rimes qui sont nettement picardes, sans permettre toutefois une localisation précise. D'autre part, il énumère les traits les plus saillants de la langue du copiste et admet que le ms. a été exécuté dans l'Est de la France. Nous n'ajouterons que quelques menues remarques : A propos de *chaviaus*, p. 30, M. L. dit que c'est une forme analogique due à un changement de suffixe. Il s'agit plutôt d'un fait de phonétique : l'*e* fermé de capillum s'est changé en *e* ouvert, si bien que des mots comme capillum et cappellum ont abouti au même son *-iau* en picard ; pour la même raison on a *iaus* « eux » et *ciaus* « ceux » ; voir M. K. Pope, *From Latin to modern French*, p. 189 ; *Aucassin et Nicolette*, éd. Suchier[8], p. 74. — P. 30, citant les rimes *deulę : treule : goule : kenoille : vole : fenoille : roille : coule : estoule*, M. L. se demande si l'auteur a rimé en *-eu* ou en *ou*, mais il penche en faveur de *-eu*. Cette présomption nous paraît justifiée : en dehors d'*esteule* qui est une forme picarde courante, en voici quelques autres que nous empruntons à des documents du Nord de la France : *Archives Nord* B 7881, fol. 70 v°, *despeulle* pour *despouille*, et B 6720 n° 149143, *peullie* pour *poullie*. — P. 35, M. L. remarque qu'à un *o* du francien peut correspondre *oi*, par exemple dans *boin* ; en réalité bonum atone avait donné *bon*, mais accentué *buen*, *boen*, *boin*, voir Pope, *op. cit.*, p. 216 ; les dernières formes s'étaient maintenues dans le picard et aussi dans le wallon, cf. J. Haust, *Médicinaire liégeois, glossaire*, s. v. *bon*.

Le texte des sottes chansons n'est pas aisé. Il y a d'abord des difficultés de

vocabulaire : mots rares ou peu connus, parfois des hapax ; emploi de procédés particuliers : l'auteur use volontiers d'antiphrase et manie l'ironie ; dans ce cas, il faut prendre le contrepied de ce qu'il écrit. D'autre part, il veut souvent produire un effet comique par une saillie imprévue, incohérente ou grotesque. Nous devons rendre hommage à M. L. qui nous a donné un commentaire précieux. Sans prétendre éclaircir tous les points encore obscurs ou douteux, nous lui présentons quelques observations et compléments qu'il voudra bien considérer comme d'amicales suggestions.

I, 39 : *Boutons mal keus et prunelle xadee...* M. L. traduit ce vers par « bourgeons mal cuits et prunelle échaudée » ; il s'agit ici de cadeaux peu affriolants ; nous comprenons plutôt : « boutons mal cousus et prunelle brûlée » ; *keudre* est la forme picarde de *coudre*, voir Mario Roques, *Lexiques français*, I, 63 suere *keudre* ; pour *xadee* « brûlée », voir *FEW*, III, 264[b] ; même sens, II, 36.

II, 10 : *Car sa biauteit me fait sovent wanaie...* M. L. déclare ignorer le sens de *wanaie*. C'est, croyons-nous, un dérivé de *wain* variante de *guain*, Godefroy IV, 195[a], et le mot signifie « gain, butin » ; plus bas, v. 20, on a *manaie* « pouvoir, autorité », dérivé analogue de *main*.

III, 3 : *J'ain la feme Souleis Viés, Houziaus Viés Et elle moi, s'an suix an teil frixon. C'a poc n'an pert lou cuer de mon talon...* C'est un exemple d'expression inattendue et saugrenue : « je l'aime et elle m'aime et j'en éprouve un tel frisson que j'en perds ou presque... la peau de mon talon » ; M. L. traduit *cuer* par « cuir » ; il s'agit plutôt de « peau », cf. Godefroy IX, 262[a] ; nous avons rencontré une forme intermédiaire *cuier* : *Arch. Nord*, B 1721, fol. 49, *ledit suppliant se trouva habillié en guise d'une povre femme et vestu de meschans habillemens, ayant un baston a tout ung long frappant de cuier en sa main, comme les folz ont accoustumé de porter* (1510).

III, 24 : *Ke par armes ocist. .I. pawillon... pawillon* est bien la forme picarde de *papillon* ; on la retrouve dans les *chroniques* de J. Molinet, éd. Doutrepont-Jodogne, I, 317 : *il en debouta ses ennemis, lesquelz avoient tant trouvé d'ars et de sayettes qu'ilz les firent voler en l'aer comme pouillons de nesge en tampz d'yver.*

IV, 25 ; *Dont jete jus sa fuzee, Cil la me fait par amors releveir... fuzee* signifie bien, en effet, « fuseau » ; il semble qu'il y ait là comme un thème devenu traditionnel ; au passage cité des *Arrêts d'Amours* nous pouvons en ajouter un autre des *Quinze joies de Mariage, Douzième joie : elle lui fait tenir sa fusee, quand elle desvuide le samedi.* — IV, 44. *Vos grans biauteis me vient si esclitrer ke por force m'estuet esternuer...* M. L. propose pour *esclistrer* comme frapper de la foudre » (?) ; Hécart, Vermesse et Edmont enregistrent *ecliter* « faire des éclairs » ; nous comprenons : « éblouir comme le ferait un éclair ».

V, 27 : *Or soit qu'il n'an mantist mie Pardit elle .I. boin taisir...* constatant que *il* représente *li Haicarde*, M. L. pense qu'il faut probablement corriger

qu'il en *que* ; correction inutile, car *il* et *ils* s'employaient pour *elle* et *elles* ; voici quelques exemples : Viollet-le-Duc, *Ancien théâtre français*, II, 349 : *Ilz sont maintenant si enclines*... Montaiglon, *Recueil de poésies françaises*, XII, 319 : *Et je regarde les voisines, Le plaisir et le temps qu'ils ont d'estre assises en leurs cuisines, Les bras croisez, c'est ce qu'ils font.*

V. 35, *Car la dame fut vaillans Cant ot la borce veudie*... M. L. admet, pour le second vers, l'interprétation de Tobler-Lommatzsch : « quand elle eut dit ce qu'elle avait sur le cœur ». Nous comprenons autrement toute la strophe : « La dame a été insultée par une rivale : son protecteur aurait désiré la venger ; mais elle a été vengée et ce fut grand dommage, ajoute ironiquement l'auteur, car ayant vidé une bourse, la dame a eu le courage de ne pas fuir mais a laissé venir son ami, qui, après avoir empoché l'argent, lui a rendu sa politesse en la battant à coups redoublés ». La fin de la pièce confirme cette explication.

VI, 1 : *Quant voi vendre char de porc soursamee Aus bais estaus au debout des maissiaus... maissiaus*, selon M. L., serait un diminutif de *mes* « petite maison ». En fait, le mot vient de macellum, cf. REW³5201, et il signifie, « marché à la viande » ; voir Mario Roques, *Lexiques*, I, 43, macellum *maiseaus* ; 81 macellum *maisiaus* ; 180 macellum *boecherie* ; au bout du marché se trouvaient des étaux plus bas, pour la viande de porc avariée.

VI, 44 : *Je vos donrai .I. parti de fusiaus*... au glossaire, M. L. explique que le sens de *parti* est incertain et qu'il faut peut-être entendre « un lot de fuseaux ». Le *partit* est une pièce d'argent minime, représentant une fraction de denier, inférieure à la maille, qui valait un demi-denier, par suite une demi-maille, voir *Romania*, LXVIII, 204. L'intention ironique est ici manifeste.

VII, 1 : *Quant j'oi la quoile chausie Entre .II. fosseis chanteir Et ciex qui tient par maistrie Lou fait devant lui tumer*... M. L. traduit ainsi ces vers : « Quand j'entends la caille couverte chanter entre deux fossés et que celui qu'elle maîtrise le fait danser devant lui »... Selon nous, les vers 3 et 4 sont, pour le sens, indépendants des deux premiers ; il suffit de suppléer un complément à *tient par maistrie*, pour avoir une phrase intelligible. Nous comprenons donc, « quand j'entends... et que celui qui tient un autre sous son autorité le fait danser devant lui »...

VII, 8 : *Moult me doi bien en tous poins travillier D'Amors servir, car j'an suis recovreis Si de tous biens, ç'a pau prés porchaicier M'estuet mon pain*... Selon M. L. *recovreis* signifierait « privé de », mais ce sens semble un peu forcé ; *recovreir* veut dire ici « pourvoir, munir » et l'expression est employée par antiphrase.

XV, 29 : *Car ma dame cui j'aim a remier*... pour M. L. *remier* est incompréhensible. L'auteur, dit-il, a peut-être écrit *remuier*, variante de *remuer*. En effet *remier* est bien une autre forme de *remuier*, car *ui* alterne avec *u* et avec *i* et l'expression adverbiale *a remuiers* signifie « beaucoup, énormément », voir Godefroy, VII, 16ᵇ.

XVI, 1 : *Qant voi paroir la parselle ou veri bleif ke li messiers porte a son col sa baiche* : M. L. traduit *messiers* par « moissonneur » et *baiche* par « vase en bois », mais le sens reste bien obscur. En fait, *messiers* désigne « le gardien des moissons, le garde champêtre, Godefroy, V, 305a. Or, que peut-il porter à son cou, sinon l'ornement ou l'emblème de ses fonctions, une sorte de plaque, comme en ont encore les commissionnaires de nos jours. Un passage du Journal de Jean Aubrion p. p. Lorédan Larchey nous paraît significatif, p. 11 : *Item, le IXe jour dudit mois, avint que Thiriat, sergent des Treses, sy alloit, de nuit, de coste une femme qu'il li tenoit, laquelle s'appelloit le Chaitree, et demouroit devant les Proicheurs. Lequel Thiriat sy volluit entrer en le maxon par une fenestre halt et il se laisist choire et se tint tout mort et en cheut sa bage de sergenterie au Treses.* Au glossaire, *bage* est traduit par « charge, office » et Godefroy I, 550a garde cette acception. Il doit plutôt s'agir de l'insigne des fonctions de sergent aux Treize, fonctionnaires municipaux. Pour l'origine du mot, nous restons indécis ; peut-être faut-il le rattacher à *baga FEW I 204.

XVIII, 1 : *Au son novel ke chascuns se baloce, C'on vait vendant les vins antor lou fu...* trouvant que la leçon du ms. ne donne pas un sens satisfaisant, M. L. adopte la variante de la Table : *au son novel* ; il s'agirait d'abord de danses printanières, puis d'une scène d'hiver au coin du feu, d'où une discordance voulue. Nous préférons garder la leçon du ms. en l'interprétant autrement : *Ens ou Nouel* « à la Noël » pour l'emploi du masculin, cf. XXXI, 34, *a che Noel* ; d'autre part *ens ou* = *ens el*, l'adverbe *ens* renforçant la préposition *en*, cf. Godefroy, III, 225b ; remarquons enfin que *se balocer* signifie « se donner du bon temps » ; ce sens est encore enregistré par Edmont, *Lexique Saint-Polois* : BALOCHER, osciller, vaciller, branler en parlant d'un bâtiment ; par extension, flâner, travailler mollement, insouciamment. Par là disparaît la divergence signalée entre les deux vers.

XVIII, 13 : *Et c'on m'eust traïneit ou pendut...* l'expression est expliquée par « probablement écartelé ». En réalité, les criminels condamnés à mort étaient exécutés ; puis le corps était traîné sur une claie, une petite échelle ou un traîneau, cf. *Arch. de Lille*, 12118, fol. 26 vo : *Haquin le Borgne fut décapité, place Saint-Pierre de Lille et son corps trainé sur un esclain* [« traîneau »] *ou ries de la Madeleine et illecq mis sur une roee* (1481) ; parfois même après avoir été traîné, le cadavre était pendu ; en 1383, à Abbeville, un meurtrier est *executés, trainés et pendus a le justiche de le ville*, voir J. Boca, *La justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville*, p. 218. Mêmes dispositions à Lille, voir *Livre Roisin*, éd. Monier, p. 109 : *Lois est en cheste ville que se hom se pent ou noie ou ochist, que on doit faire de lui justiche tout autretelle que s'il fust trouvés mourdreres d'autrui, chou est que ou le doit trainer jusques as fourques et puis pendre.*

XVIII, 41 : *Sovigne vos ke d'un tortel wacru Maingiés au for et g'iere sor la mosse. La vos donai plain sauseron d'empoise dont vos avez vo bel vis colorei...*

renvoyant à Godefroy, IV, 239c, M. L. traduit *wacru* par « à moitié cru » ; il s'agit, en effet, d'une « galette non cuite » ; on retrouve dans ce mot le préfixe intensif *ca* ou *ga* ; voir, dans *Études romanes dédiées à Mario Roques* (1946), l'article de M. C. Brunel, *Le préfixe ca dans le vocabulaire picard*, p. 119-130. Pour *mosse*, il peut fort bien s'agir de *moise* « terre humide », Godefroy, V, 363c. Tout le passage est scabreux. J. Molinet laisse deviner des ébats amoureux, parlant de la *belle dame sus le jou*, voir *Romania*, LXV, 24. Aussi pour *plain sauseron d'empoise* traduit par « une pleine platée de pois », nous proposons plutôt « une pleine saucière d'empois ».

XIX, 37 : *Par la dame c'on requiert a la Trelle*... M. L. se demande si c'est une sainte vénérée dans une localité appelée La Treille ou simplement une plaisanterie fondée sur l'idée de vin. En réalité, *treille* signifie « treillis de fer », cf. *Arch. Nord* B 10281, fol. 2 : *il avoient hurtet et ferut a une feniestre de le maison Douwart Warnet a Hornut et brisiet le treille de le dicte feniestre* (1536). La dame visée ici est Notre-Dame de la Treille qui était adorée à Lille et à qui on élève aujourd'hui une cathédrale. Vers la fin du XIe siècle, Lille avait une église collégiale dédiée à l'apôtre saint Pierre ; une statue de la Vierge y était vénérée ; elle était encerclée par un treillis de fer, d'où l'expression *Nostre-Dame de le Trelle* qu'on trouve pour la première fois dans une pièce de février 1270. Ce document rapporte qu'en raison des miracles accomplis par Notre Dame de la Treille, Marguerite, comtesse de Flandre et Gui son fils autorisent à perpétuité une procession en son honneur autour de la ville, voir E. Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, I, 432 et Chanoine L. Détrez, *Les cahiers de la Treille*, Lille, 1944, p. 25.

XIX, 41 : *E, Dex ! con c'iert biaus presens De la tres douce carousse*... Tobler-Lommatzsch enregistre *caros* sans l'expliquer et M. L. en rapproche *harouce* qui est tout différent. Ne pourrait-on pas admettre que *carousse* est formé du préfixe *ca* + *rousse* ? Dans l'article précité de M. Brunel, sont mentionnées les formes *caborgne* et *garousse* ; sur le même préfixe et ses dérivés, voir encore J. Haust, *Étymologies wallonnes et frauçaises*, p. 45.

XX, 4 : *Miex l'ain d'un pié de mouton Ne ke fie ne ke deule*... ; pour M. L. *deule* est sans doute identique à *doille* « mou » employé comme équivalant à peu près au « mou » du français moderne. Nous pensons plutôt que le tilde est tombé comme pour *vins*, XVIII, 2, et nous interprétons *ne k ẽdeule* « ou andouille ».

XX, 35 : *Ke j'esposaixe m'amie Samedi sor moulason*... M. L. a raison de voir dans *moulasson* un dérivé de *moloise* « prairie humide » ; pour l'intention égrillarde, voir XVIII, 41.

XXVII, 5 : *Dont li wihais, sachiez, ne faurra mie, Mais ke joïr puisse de son gent cors, Car d'un viez sach li fera wardecors*... *wihais* est bien une variante de *wihot* « cocu » avec changement de suffixe ; selon J. Haust, *Étymologies*..., p. 187, c'est un diminutif de *Guillaume*, qui, comme tant de noms propres, a

pris un sens péjoratif. M. L. se demande si *fera* a pour sujet *li wihais*. Oui, selon nous, car l'auteur joue sur le double sens du mot *wardecors* : 1° « garde du corps » ; 2° « longue robe d'hiver à courtes manches, portée par les deux sexes », voir V. Gay, *Glossaire*, I, 764a.

XXVII, 12 : *Ara viestut mainte viese quirie Et maint flassart traïnant par l'escors Dont au huer sera granz li depors...* M. L. explique *cuirie* par « cuir qu'on étendait sur les chariots ». Il s'agit plutôt d'un pourpoint sans manches fait de cuir de bœuf, cf. Du Cange, II, 646b CUIRENA, Thorax e bubali corio sine manicis, unde nomen, gall. *cuirie*, vulgo *colletin*. D'autre part le ms. porte *par les cors* ; M. L. pense qu'il faut lire *par l'escors*, *escors* signifiant « sein, giron ». La correction nous semble inutile : *Cors* veut dire « exploitation agricole, ferme » ; cf. Du Cange, II, 585d : Scriptoribus inferioris aevi [cohors[est villa, habitatio rustica, aedificiis, colonis, servis, agris, personis ad rem agrestem necessariis instructa... *Court* se trouve encore dans une *Sotte amoureuse couronnee a Lille* de Froissart, voir *Poésies*, p. p. A. Scheler, XII, p. 359. *Je le trouvai l'autrier en une court, Sus un fumier, preste pour remuer...* La dame était revêtue d'un accoutrement bizarre, pourpoint sans manches, couverture grossière, comme il en traîne dans les fermes, d'où les huées.

XXVIII, 3 : *Car boine amour a se dueur me mainne... dueur* est bien un nom masculin et le possessif *se* est une forme réduite de *sen*, cf. *Arch. Nord* B 10361, fol. 25 : *Colin Wibaus... enmis* [« accusé »] *estoit d'avoir euvt se volentet de Hanette Dou pire oultre se gret* (1407) ; on a de même XXXI, 12 *essauchier se pris* qu'il est inutile de corriger.

XXIX, 1 : *Le miex tumant de toute no riviere Me fist Amours l'autre jour enamer...* selon M. L. *de toute no riviere* signifierait « parmi toutes nos harengères », mais *riviere* veut dire d'abord « terrain proche d'un fleuve ou de la mer », puis « plaine, région », cf. Chrestien de Troyes, *Erec* 3045. *Fuyant s'en vont par la riviere* ; quant à *estraiere* « seule, abandonnée », c'est primitivement un terme juridique désignant des biens sans maître, voir Du Cange, III, 323a.

XXX, 33 ; *Me dame est si de s'amour appressee C'om m'en porra assez tost fourlouchier...* citant deux vers de Gille li Muisis, M. L. admet aussi pour *fourlouchier* le sens de « regarder de travers », avec la nuance plus précise de « guigner, convoiter » dans notre passage. Mais G. Paris, *Romania*, XXVI, 142, avait déjà rectifié l'interprétation des vers de Gille li Muisis. Pour lui, *fourlouchier* signifie non pas « regarder de travers » mais « prendre une louchée de trop » frustrer les autres convives de la part d'aliments qui leur est due, en se servant soi-même trop bien. Et il ajoute que dans la région de Mons le verbe avait encore cette acception. On a, en effet, dans Sigart : FOURLOUCHER : « Je n'ai jamais entendu ce nom dans la conversation. Je ne le connais que par ce qu'en racontait le Père Wattiez. Il disait qu'un jeune homme était un jour venu s'accuser en confession d'avoir *four-*

louché s'frère, c'est-à-dire d'avoir à la dérobée pris une louche de soupe de plus que son frère ». Voici donc comme nous comprenons notre texte : « Madame est tellement priée d'amour, qu'on pourra assez vite me la souffler ».

XXX, 39 : *Se ne li fach laiier le regiber, Dont n'a il kievre en Haynnau...* c'est une démonstration par l'absurde : « Il n'y a pas de chèvre en Hainaut, si je ne mets fin à sa résistance ».

XXXII, 33 : *Se li donra chascuns* .II, *croslecus...* M. L. n'admet pas la traduction de Godefroy, II, 385c « secousse violente », mais, s'inspirant de Tobler-Lommatzsch qui cite un glossaire publié par Thurot, où on lit : fulica, gallice *crollecul*. il croit qu'il s'agit ici de foulque. Nous proposons plutôt : « coup de pied au derrière ».

Noël Dupire.

PÉRIODIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, CV (1944). — P. 267-270. C. r. de A.-J. Festugière, *La révélation d'Hermès Trismegiste*, I. *L'astrologie et les sciences occultes* (M.-Th. d'Alverny). — P. 286-287. C. r. de J. Soyer, *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du Loiret*, VII-VIII (A. Lesort). — P. 287-288. C. r. de J. Soyer, *Notes d'hydronymie — la Loire*, etc. (A. L.). — P. 288-289. C. r. de J. Soyer, *La Beauce ancienne*, etc. (A. Lesort ; noter l'explication de *Belsa* « terrain plat et découvert » et non « forêt »). — P. 289-291. C. r. de *Jaufré*, éd. Cl. Brunel (E. Brayer). — P. 291-293. C. r. de U. Nystrom, *Poèmes français sur les biens du ménage...* (A. Cordoliani).

CULTURA NEOLATINA (Bollettino dell'Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma). — L'Institut de philologie romane de Rome a été fondé en 1935 et inauguré en 1936 et la direction en a été immédiatement confiée à Giulio Bertoni, qui a voulu en rendre sensible l'activité en y commençant la publication de deux collections : les *Testi e Manuali*, dont nous avons déjà annoncé plusieurs numéros, et les *Studi e Testi*, dont nous aurons à examiner certains volumes. Puis Bertoni a voulu que l'Institut ait aussi son bulletin et c'est celui que nous présentons aujourd'hui, ne l'ayant reçu que récemment. Ce sont des volumes in-quarto de typographie soignée et qui ont paru d'abord à raison de trois fascicules par an, sous la direction de Giulio Bertoni pour les deux premières années. Nous ne signalerons de ce Bulletin que les articles rentrant dans notre cadre coutumier.

I (1941), 1. — P. 5-13. G. Bertoni, L' « Istituto di Filologia romanza » di Roma. — P. 14-20. Gino Bottiglioni, *Per lo studio degli strati lessicali nelle parlate corse*. Vue à vol d'oiseau depuis l'état ancien apparenté à la famille sardo-sicule jusqu'à l'état moderne où il s'agit d'établir que jamais le français ne réussira à s'implanter « nell' isola italianissima ». — P. 21-39. Luigi Cellucci, *Il latino di fronte al volgare in Italia nei secoli XIII e XIV*. — P. 40-44. Ruggero M. Ruggieri, *Il contributo italiano allo studio delle origini delle Canzoni di Gesta*, de Pio Rajna à Italo Siciliano par Egidio Gorra, A. Viscardi et G. Chiri.

Varietà. — P. 55-56. G. Bertoni, *Pronomi di cortesia in antiche formule nuziali*. — P. 56-59. Guido Stendardo, *Una inedita « Summa dictandi » in volgare del' 300*. — P. 59-61. Adriana Caboni, *Sulle rime dei Memoriali bolognesi*. — P. 61-67. Jole M. Scudieri-Ruggieri, *Due leggende agiografiche in prosa derivate da antichi canti volgari*. Dans un légendier en prose du XIVe siècle (Rome, Angelica 2235), les légendes de s. Tecle et de s. Christophe sont des versions en prose de vieux chants populaires que nous possédons. — P. 67. G. Bertoni, *Umanisti e cantambanchi*.

2. — P. 85-89. G. Bertoni, *Motivi dominanti nella poesia dell' « Orlando Furioso »*. — P. 90-95. Carlo Tagliavini, *Gli elementi latini in albanese*. Sommaire d'une leçon : l'étude de ces éléments est importante pour les néo-latinistes.

Varietà. — P. 127-131. Carlo Bonnes, *Lingua e individuo*. — P. 131-132. G. Bertoni, *Il « Cid » e la « Chanson de Roland »*, Calques et imitations de la *Chanson* dans le *Cantar*. — P. 133-142. Michele Vinai, *Jacopone e s. Bonaventura*. — P. 143-150. Elena Nicolini, *Cristina de Pizzano (l'origine e il nome)*. Il faut écrire *de Pizan*, comme le fait Christine elle-même, et comprendre non « de Pise », mais « de Pizzano », du nom de la bourgade proche de Bologne, d'où sortait sa famille. Christine dit elle-même de son père dans l'*Épître d'Othea* :

> Maistre Thomas de Pizan, autrement,
> De Bouloigne fu dit et surnommé.

Renseignements sur la vie de Thomas. — P. 151-152. J. M. Scudieri-Ruggieri, *Un compendio volgare della « Vindicta salvatoris »*. D'après la *Queste del saint Graal*.

Bibliografia. — P. 164-165. C. r. par R. M. Ruggieri de E. Lerch, *Hyperkorrekte Sprachformen*.

3. — P. 177-191. Nicola Zingarelli, *La « Laura » del Petrarca*. — P. 192-212. R. M. Ruggieri, *Estetica letteraria del Medioevo*. D'après les travaux de E. R. Curtius, premier article.

Varietà. — P. 213-215. G. Bertoni, *Latinità et italianità della lingua della Dalmazia (Dalmatico e veneto)*. — P. 216-221. Adriana Caboni, *Le poesie di Uc de Mataplana*.

Bibliografia. — P. 236-244. C. r. par E. Lerch de Margit Stahlin, *Étude sur la carole médiévale; l'origine du mot et ses rapports avec l'Église*.

II (1942), 1. — P. 5-7. G. Bertoni, *La lingua letteraria e il toscano*. — P. 8-23. C. A. Marchetti, *Tradizione normanna e tradizione italiana della leggenda della distruzione di Luni*. — P. 24-35. Emilio P. Vuolo, *Origine della « Danza macabra »*. Réunion commode des témoignages, avec insistance sur le rattachement de la *Danse Macabre* à l'histoire des Macchabées ; le témoignage de 1453, rapporté par Du Cange d'après un ms. de Besançon, sur l'exécution par des « acteurs » en chair et en os d'une *chora Machabæorum*

n'ajoute rien à ce qu'on savait d'analogue pour la fin du XIVe siècle, et ne tranche pas la question de savoir si l'exécution vivante a précédé ou non la représentation figurée.

Varietà. — P. 63-66. G. Bertoni, *La latinità della lingua romena.* Exposé pour radiodiffusion. — P. 67-71. Gino Bottiglioni, *Sostrato, superstrato, adstrato nelle parlate corse.* Quelques observations intéressantes entre un titre à effet et une conclusion postiche, essentielle à coup sûr pour M. B. : « Quindi è che la Corsica, nonostante l'influenza francese, rimane e rimarrà spiritualmente e linguisticamente italiana. » — P. 72-81. Ettore Li Gotti, *Cecco e Folgòre.*

Comunicazioni e discussioni. — P. 81-103. Antonio Viscardi, *Il Graal, Giuseppe d'Arimatea, l'abbazia di Glastonbury e le origini cristiane della Britannia.* L'auteur pense que la légende de Joseph d'Arimathie et du Graal a été élaborée dans l'ambiance cléricale de Glastonbury dans l'intention de montrer simplement que Glastonbury est la première église de Bretagne et que les origines de cette église sont apostoliques. — P. 103-106. R. M. Ruggieri, *L'epopea di Roncisvalle.* A propos du livre de même titre de Luigi Foscolo Benedetto (Florence, 1941). — P. 107-112. Giulio Bertoni, *Critiche et polemiche sul « Vocabolario della lingua italiana ».* Il s'agit du nouveau dictionnaire italien dont le premier volume, que nous n'avons pas encore vu, a été publié par la R. Accademia d'Italia en 1941 et qui a naturellement suscité de vives critiques de la part de puristes dressés contre les gallicismes tels que *buglione*, encore que *buglion* soit attesté en italien dès le XIIIe siècle, ou comme budget, assez européen pour être aussi italien.

Bibliografia. — P. 113-114. C. r. par A. Caboni de Niccolò da Casola, *La guerra d'Attila*, éd. p. Guido Stendardo. — P. 121-124. C. r. par R. M. Ruggieri de G. Bertoni, *Introduzione alla filologia* (1941).

2. — En tête l'annonce de la mort de Giulio Bertoni, survenue le 28 mai 1942, et un assez bon portrait de notre collaborateur et ami. — P. 131-136. R. M. Ruggieri, *Giulio Bertoni e l'Istituto di Filologia Romanza.* — P. 137-45. G. Bertoni, *Cristo nella « Divina Commedia ».* — P. 146-173. R. M. Ruggieri, *Estetica letteraria del Medioevo.* Deuxième article.

Varietà. — P. 196-214. Carlo Battisti, *La toponomastica dell' Alto Adige e il « Dizionario toponomastico atesino ».*

Bibliografia, — P. 221-225. C. r. par E. Lerch de E. Walberg, *Le Chant du Roussigneul* et *Histoire de maistre Silon.*

3. — P. 248-259. Luigi Cellucci, *Il* cum *e il* per *nel « Cantico di Frate Sole ».* Deux aspects, complémentaires pour saint François, de la louange à Dieu créateur. — P. 260-279. Ferruccio Blasi, *Profilo di Cino da Pistoia poeta.* — P. 280-290. Antonio Viscardi, *Il « Quaresimale di Pavia » (1943) di Bernardino da Feltre e il problemi della Storia della lingua italiana nei sec. XV-XVI.* — P. 291-310. Luciana d'Alceste, *La filologia romanza di Giosue Carducci.* Le poète a aidé à la vulgarisation plus qu'au progrès de cette disci-

pline. Menue constatation : il est arrivé à Carducci de traduire ou de paraphraser des passages de Fauriel qui sont ainsi passés dans ses œuvres.

Varietà. — P. 311-314. Antonio Viscardi, *La favella di Cacciaguida e la nozione dantesca del latino.* — P. 314-320. Carlo Bonnes, *La critica petrarchesca.*

Bibliografia. — P. 340-341. C. r. par G. C. de Matteo Bartoli, *La posizione del dialetto nizzardo rispetto al provenzale, all' italiano et al francese.* Le début est significatif : « Tra i moltissimi effetti della guerra si può annoverare anche questo : proble miche parevano dover restare chiusi e accantonati nella palestra dei teorizzanti, hanno acquistato una portata e un valore pratico di interesse immediato ». Mais mon vieil ami Bartoli avait été prudent : « Le nizzard du N.-E. plus ligure que provençal, celui du N.-O. plus provençal que ligure ».

III (1943). — La direction est assumée pour cette troisième année par M. Alfredo Schiaffini.

1. — P. 5-26. Max L. Wagner, *Betrachtungen über die Methodenfragen der Etymologie.*

Varietà. — P. 49-58. Antonio Viscardi, *Note programmatiche e appunti per una storia della cultura italiana nell'alto Medioevo.* — P. 59-70. Ramiro Ortiz, *Jaufre Rudel e i giullari.* — P. 71-78. Giovanni Gaetano Persico, *Le imitazioni dagli « Enuegs » del Monaco di Montaudon nelle « Noje » cremonesi et il testo del monaco noto a Cremona nel sec. XIII.* — P. 78-90. Dario Cartago Scartaglia, *Propaggini romanze del « Roman de Paris et Vienne »* (*Preliminari per uno studio sull' « Erotocrito » in Romania*).

Communicazioni e discussioni. — P. 101-116. Antonio Viscardi, *Il Duecento, secolo senza Roma ?* A propos du livre de G. Toffanini, *Il secolo senza Roma* (Bologne, 1942), et contre l'opinion qui y est soutenue ou plutôt la formule qui y est lancée que, après le classicisme du XII^e siècle, le XIII^e naturaliste et rationaliste a laissé sombrer jusqu'au souvenir de la culture classique.

Bibliografia. — P. 117-120. C. r. par G. Nencioni de Vittorio Bertoldi, *Linguistica storica, questioni di metodo,* 2^e éd. (1942).

2-3. — P. 133-148. Alfredo Schiaffini, *Latinità e italianità nell' Europa di sud-est.* Discours sur l'« opera di civiltà » de l'Italie parmi les populations danubo-balkaniques : bien des préocupations contemporaines dans cette étude historique. — P. 149-156. Alfredo Schiaffini, *Lingua e tecnica nella poesia d'amore dei Provenzali al Petrarca.* — P. 157-166. Silvio Pellegrini, *L'ira di Gano.* La colère de Ganeton vient de l'offense faite à son orgueil du fait qu'on n'hésite pas à exposer sa vie, alors qu'on se refuse à exposer celles de Naimes ou de Turpin, de Roland ou d'Olivier. Toute l'attitude de Ganelon paraît, avec cette interprétation, à la fois plus claire et plus digne. — P. 167-174. Giambattista Salinari, *Che cos'è la « Divina Commedia » ?.*

Varietà. — P. 191-202. Jole M. Scudieri-Ruggieri, *Per le origini dell' alba.* Les origines sont latines et religieuses et apparaissent dans les prières du

matin de la liturgie espagnole. — P. 203-213. Ramón Menéndez Pidal, *Sobre primitiva lirica española*. Allusions ou témoignages pour le XIIe siècle et influences de la pastourelle française sur le développement de la *serranilla*. P. 214-230. E. Lerch, *Trobadorsprache und religiöse Sprache*. Étudie spécialement les mots *joi, solatz, desport, desduch* (et fr. *desduit*). — P. 231-238. Silvio Pellegrini, *Epica francese e Cantare del Cid*. Il n'y a aucune preuve solide d'une dépendance immédiate du *Poème du Cid* par rapport aux chansons de gestes françaises. — P. 239-242. Carlo Dionisotti, *Appunti su antichi testi*, I. Sur le texte et les caractères de la « canzone di Auliver ». — P. 243-267. Max L. Wagner, *La questione del posto da assegnare al gallurese e al sassarese*. Le *gallurese* est substantiellement corse, tandis que le *sassarese* est plutôt un sous-dialecte toscan, mêlé de toscan et d'un ancien parler sarde de la région.

Communicazioni e discussioni. — P. 268-275. Ornella Olivieri, *Alle origini dei vocabolari italiani* (*Lo* Spicilegium *dello Scoppa ed il* Promptuarium *del Vopisco*). Le *Spicilegium* de Lucio Giovanni Scoppa est de 1511-12 et intéresse les dialectes méridionaux ; le *Promptuarium* du Napolitain Michele Vopisco est de 1561. — P. 279-291. Giovanni Nencioni, *Notiziario di linguistica*. Chronique des publications linguistiques italiennes ou allemandes.

Bibliografia. — P. 305-308. C. r. par Oscar Keller de Paul Scheuermeier, *Bauernwerk in Italien, der italienischen und rätoromanischen Schweiz*.

M. R.

Mélanges de la société toulousaine d'études classiques (Toulouse, Privat), I, 1946. — P. 227-243. A. Morgenthaler, *Villon et les testaments latins*. Comparaison avec les testaments facétieux : *Testamentum Asini* (cf. *Romania*, XII, 26), *Testamentum Porcelli* (cf. Pétrone, éd. Bücheler-Hersens). Ce dernier qui était déjà en faveur auprès des écoliers au temps de saint Jérôme ne le fut pas moins au temps des humanistes et il inspira vers 1520 à un poète-professeur à Vienne l'idée d'un testament analogue, mais attribué à un homme, le *Testamentum Huschelini*. Villon, et avant lui Eustache Deschamps avec son *Testament par esbatement*, s'insèrent dans cette ligne d'œuvres et peuvent devoir au jeu des Testaments facétieux l'idée ou des traits de leurs propres Testaments. — P. 245-263. Marcel Bulard, *Un manuscrit du Mystère de la Passion découvert en Savoie*. La paroisse de Bessans (Savoie, canton de Lanslebourg) possède des copies partielles de mystères autrefois joués par les habitants (*Job, S. Laurent, Mort et Passion de J.-C.*). Les manuscrits sont du XVe-XVIe siècle.

M. R.

Neophilologus, XXV (1939-1940), 1. — P. 1-12. I. N. Raamsdonk, *En marge des chansons de geste*. II, v, *Godrum-Gormond*. « Le nom de Gormond est un sobriquet inventé en France par un homme qui a connu la tradition

locale relative à l'invasion danoise de 881, qui a su que le roi Gudrum a séjourné à Cirencestre et a reçu le baptême, et qui a été en même temps Français, latiniste, clerc et poète » (*à suivre*). — P. 60-64. C. r. par J. J. Salverda de Grave de A. Kolsen, *Beiträge zur altprovenzalischen Lepik-*.

2. — P. 81-82. Salverda de Grave, *Caniveau*. Expliqué comme un composé de *niveau* avec le préfixe péjoratif *ca-*, donc « pierre (car c'est d'abord une pierre et non une rigole) hors niveau ». — P. 82-88. R. van Waard, *Aïmer le Chetif*. *Aïmer* est bien l'*Hademarus* de l'Astronome limousin, qui commande des troupes sans bagages et jamais cantonnées ; s'il est devenu *Aïmer le Chetif* et a conquis Venise, c'est par confusion avec *Haimricus* qui figure dans les *Annales* dites *d'Eginhard*, comme prisonnier libéré des Sarrazins, en un passage où il est aussi question de Venise. Cela implique des influences érudites sur les trouveurs de geste : on ne saurait plus s'en étonner. — P. 117-126. A. W. de Groot, *Neutralisation d'oppositions*. — P. 146-149. K. Sneyders de Vogel, C. r. de diverses publications relatives au *Roman d'Alexandre*, notamment aux travaux du regretté Armstrong et de ses collaborateurs.

3. — P. 229-230. K. Sneyders de Vogel, C. r. de L. Furman Sas, *The noun declension system in Merovingian Latin*.

4. — P. 241-250. K. Sneyders de Vogel, *L'origine du français*. Examen critique des thèses de M. W. v. Wartburg sur le rôle des Francs dans la formation du français. M. Sn. de V. ne croit guère à une influence directe des Francs sur le latin de Gaule, mais plutôt au rôle des envahisseurs germaniques pour détacher la France du Nord de la culture méditerranéenne. — P. 297. C. r. par S. de G. de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII. — P. 298-299. Salverda de Grave, C. r. de A. Micha, *La tradition manuscrite des romans du Chrétien de Troyes*. — P. 299-300. B. Gokkes, C. r. de D. S. Blondheim, *Les gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, t. II. — P. 301. J. P. H. Knops, C. r. de E. Preissig, *Verschiebungsdynamik im französischen Wortschatz*.

XXVI (1940-1941), 1. — P. 1-13. H. Houwens Post, *L'origine germanique du mot et de l'institution de « hermandad » en Espagne*. — P. 13-24. Th. C. van Stokum, *Wolframs* Parzival *und das Problem der Quelle*. Wolfram aurait d'abord connu seulement le *Perceval* de Chrétien ; il aurait plus tard eu connaissance d'un roman de Kyot sur le Graal, qui lui aurait servi à retoucher certaines parties de son *Parzival*.

2. — P. 81-99. Rita Lejeune, *Définition de la littérature wallonne*. — P. 99-105. Adolf Kolsen, *Die Canzone des Trobadords Raimbaud d'Orange* Ara·m so del tot conquis (BGr. 389, 11). Notice, texte, traduction et notes. — P. 152-153. K. S. de V., C. r. de A. Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes* : travail utile pour l'ensemble des langues romanes, mais manqué pour le français, parce que M. L. considère comme premier exemple de ce tour une phrase de Cuvelier (1384) et n'a pas connu une

douzaine d'exemples que donnent, au début du XIIIe siècle, *Li Fet des Romains*.

3. — P. 231-232. K. Sneyders de Vogel, C. r. de *Le Haut Livre du Graal Perlesvaus*, éd. W. A. Nitze et T. A. Jenkins.

4. — P. 263-265. B. H. J. Weerenbeck, « *S'arrasser* ». Cette brève note démêle la confusion de diverses formes homonymes, qui a trompé des lexicologues : *s'arrassent* peut être la 3e p. pl. subj. imp. de *soi arrer*, c.-à-d. (*soi*) *errer* « faire route » ou *soi arrer* « se préparer, s'arranger » (sans parler de *arrer* = *arrher* « donner des arrhes, de ») ; mais il peut être aussi une 3e p. pl. du prés. de l'ind. de *arrasser* = *aresser* « se dresser, s'ériger ». — P. 266-267. K. Sn. de V., *L'infinitif de narration*. Exemples de ce tour au XIIIe siècle dans la *Vie de saint Eustache en prose* (éd. J. Murray, *CFMA*) et dans Jehan de Meun (trad. de la première lettre d'Abélard). — P. 267. J. A. van Praag, *Esp.* brandevin. Exemples dès 1646 dans *Estebanillo Gonzdlez* le mot doit être un emprunt direct au flamand, et non au français, ce dernier n'ayant eu le mot que dans la seconde moitié du XVIIe siècle, semble-t-il.

XVII (1941-1942), 1. — P. 1-6. Eugen Lerch, *Altfr.* ço dit « *so sagt man* » (*Roland 314 und 979*). Qu'il y a eu une période où la généralité pouvait s'exprimer sans *on*, et que cela peut s'appliquer au second exemple cité du *Roland*. — P. 6-7. K. S. de Vogel, « *Thimiame* » (*Fet des Romains, p. 70, l. 21*). Emprunté du *Thymiama* de la Bible et de la liturgie. — P. 7-10. B. E. Vidos, *Bijdrage tot de studie van de Nederlandsche Woorden in het fransch*. Sont examinés des mots empruntés au *Compte du Clos des Galées de Rouen au XIVe siècle*, éd. par Ch. Bréard (Rouen, 1893) : fr. *beaupré* (néerl. *boegspriet*), *jouvre* (*juffer*), *quille* (*kiel*), *raque* (*rak*), *varangue* (*vrang*) et plus spécialement *scarpelingnen* (*scharpeline*), *dobbelunddelnaglen* (*dobbel* + *under* + *nagel*), *lukenaglen* (*lukenagel*), *lassthealglen* (*lassthenaglen*), *middelnaglen* (*middelnagel*). — P. 10-21. S. Eringa, *Sur un mot « vide » : la préposition « de »*. Sur le rôle véritable de la préposition dans des tours où elle paraît un simple « outil » ; mais que signifie au juste « outil » dans notre jargon grammatical et n'y a-t-il pas là abus d'étiquette ? Les réflexions de M. Eringa l'amèneront peut-être à préciser ce point : nous n'en avons ici que le début. — P. 21-30. B. H. Wind, *Introduction à un cours de linguistique générale*.

2. — P. 81-91. J. E. v. d. Laan, *De Metaphoor*. — P. 94-110. W. E. M. C. Hamilton, *L'interprétation mystique de la* Queste del saint Graal. Examen des interprétations de A. Pauphilet (Graal = connaissance de Dieu) et d'Ét. Gilson (Graal = Grâce) et proposition d'une troisième interprétation : le Graal est le symbole de l'Eucharistie, et le but de la *Queste*, c'est d'atteindre la connaissance intime du mystère eucharistique, de « voir » le corps même du Christ dans l'hostie et le vase eucharistique. — P. 146-147. K. Sneyders de Vogel, C. r. de *Anseys de Mes*, éd. H. J. Green. — P. 147-148. B. H. Wind. C. r. de Torsten Savborg, *Étude sur le rôle de la*

préposition de *dans les expressions de lieu relatives, en latin vulgaire et en ancien gallo-romain.*

3. — P. 161-175. S. Eringa, *Sur un mot « vide » : la préposition « de »*, II. « La préposition *de*, qui marque essentiellement la séparation, détache le premier des deux termes qu'elle relie, tout en exprimant les rapports qui existent entre ces deux termes et qu'elle est capable de désigner : succession, causalité, futurition, volition même. Qu'on n'ait pas toujours conscience de ces rapports, c'est fort possible ; l'esprit humain, dans l'expression de la pensée, se préoccupe rarement de découvrir les éléments syntaxiques dont la phrase se compose. Ce qui ne l'empêche pas de construire ses phrases suivant une logique latente, où chaque mot a sa valeur. » Ainsi se termine l'étude de M. E., et cela revient à dire que c'est, du moins ici, le mot *vide* qui est le plus vidé de son sens précis. — P. 175-183. Kurt Lewent, *Giraut de Börnelh und Jaufre*. Giraut aurait connu la légende de Jaufré répandue dans le Sud-Ouest de la Romania avant la rédaction du roman de *Jaufré*. — P. 183-185. B. E. Vidos. « *Voguer* ». Le mot, attesté indirectement en 1094 dans la région de Stavelot, puis chez Villehardouin, ne peut pas être d'origine italienne : il s'expliquerait par un ancien bas-allemand *wagon*, passé à **wogon* (?), « remuer, balancer » et c'est le français qui aurait donné naissance aux formes romanes méditerranéennes. — P. 231-232. M. Valkhoff, C. r. de G. Rohlfs, *Le Gascon*.

4. — P. 276. K. S. de V., *L'infinitif de narration*. Nouveaux exemples du tour dans *Li Fet des Romains*. — P. 217-281. K. Sneyders de Vogel, « Jor » *et autres particules négatives*. L'affirmation et la négation se renforcent volontiers d'expressions temporelles qui en marquent le caractère absolu : ainsi *onc* en ancien français ; mais ces expressions générales peuvent être précisées ou remplacées par des mots indiquant des fractions de la durée, p. ex. en a. fr. *des mois, jor* (nul jor, jor de la vie, etc.). Mais à côté de *jor*, on trouve aussi (en rime avec *poi*, ce qui ne laisse pas de doute pour la forme) *joi* qui paraît être g a u d i u m avec une évolution sémantique si étonnante que M. Sn. d. V. se demande si c'est bien de g a u d i u m qu'il s'agit.

M. R.

Studi medievali, XIII (1940). — P. 1-107. Ugo Sesini, *Le melodie trobadoriche nel Canzoniere provenzale della Biblioteca Ambrosiana* (*R. 71 sup.*). Suite de l'étude commencée au tome XII des *Studi Medievali* ; nous rappelons (voir *Romania*, LXVIII, 236), que nous n'avons pas reçu ce volume, M. S. donne de chaque mélodie une transcription en notation moderne et un commentaire paléographique et musical. — P. 138-140. Aristide Marigo, *Il volgarismo alle origini della lingua latina del medio evo. L'« auctoritas divina »*. Les versions latines antiques de la Bible, *Itala* et *Vulgata*, sont, à des degrés divers, à la fois fidèles au texte original et d'une langue à tendances populaires. Malgré les essais de retouche, l'autorité de ces textes a primé celle des

grammairiens. — P. 141-148. Aldolf Kolsen, *Die Trobadorlieder Gaucelm Estaca 1 und Raimon de Miraval 21*. Deux nouvelles éditions de chansons dans la forme habituelle à M. K. — P. 149-152. Alexandre H. Krape, *La fonte irlandese d'un episodio dantesco*. Dans l'*Imram curaig Maelduin* comme au ch. XXIV de l'*Enfer*, on trouve le supplice d'un malheureux transpercé par un monstre et, du même coup, réduit en cendres. — P. 153-170. C. r. par Adolf Kolsen, de R. C. Johnston, *Les poésies lyriques du troubadour Arnaut de Mareuil*.

XIV (1941). — P. 1-29. Hans Spanke, *Die Kompositionskunst des Sequenzen Adams von St. Victor*. — P. 31-105. Ugo Sesini, *Le melodie trobadoriche nel Canzoniere provenzale della Biblioteca Ambrosiana* (*R. 71 sup.*) Fin : les fac-similés sont renvoyés au volume suivant. — P. 106-122. Adolf Kolsen, *Die Gedichte des Trobadors Serveri de Girona*. — P. 142-149. D. Mauro Inguanez, *Il « Quem quaeritis » pasquale rei codici Cassinesi*. — P. 150-163. A. Viscardi, C. r. de L. F. Benedetto, *Il Cantico di Frate Sole*.

XV (1942). — P. 1-68. Friedrich Gennrich, *Zwei altfranzösische Lais*. Fragment de manuscrit appartenant au prof. Johannes Wolf (Berlin) et contenant en un feuillet double le lai *Flors ne glais n'oisiaus jais* (Rayn. 192) et le *Lai du Chievrefueil, Par cortoisie despoil*. Les deux lais ont leur musique. M. G. nous en donne le texte, la musique en notation moderne, et un très ample commentaire. — P. 69-110. Amos Parducci, *La « lettera d'amore » nell'antica litteratura provenzale*. Cette étude est une introduction à l'édition critique des pièces qui constituent ce genre (M. P. en compte 18), édition qui est renvoyée « au moment où les circonstances permettront la consultation des manuscrits provençaux ». — P. 111-142. Hans Spanke, *Ein lateinisches Liederbuch des XI. Jahrhunderts*. Étude du contenu et des caractères poétique et musical du recueil de Cambridge (*CL* = *Die Cambridge Lieder*, éd. par K. Strecker, 1936). — P. 143-162. O. Schultz-Gora, *Zum Texte des provenzalisches « Ferabras »*. Notes critiques et interprétation suivant l'ordre du texte. — P. 163-188. C. Guerrieri Crocetti, *La lingua di Gonzalo de Berceo*. — P. 189, planches I-XXIV. Fac-similés accompagnant l'étude de M. M. Sesini sur le Chansonnier provençal de l'Ambrosienne, publiée au t. XIII-XIV. — P. 191-206. Vincenzo de Bartholomaeis, *La « Giostra delle virtù e dei vizi » e la sua fonte*. C'est la mise en vers d'un opuscule qui courait au XIIIe siècle sous le nom de Bernard de Clairvaux et dont l'incipit est : *Inter Babylonem et Hierusalem nulla pax est, sed bellum continuum*. — P. 213. C. r. par C. F[oligno] de Aristide Marigo, *I codici manoscritti delle « Derivationes » di Uguccione Pisano*. — P. 214-15. B. Migliorini, C. r. de M. Roques, *Recueil général des lexiques français du moyen âge*, II. — P. 232-233. L. S[uttina], Notice nécrologique sur Maurice Wilmotte.

M. R.

CHRONIQUE

Édouard Bourciez, professeur honoraire de langues et littératures du Sud-Ouest de la France à la Faculté des Lettres de Bordeaux, est mort dans cette ville le 6 octobre 1946 : il était dans sa 92e année, étant né à Niort, le 29 janvier 1854. Ancien élève de l'École Normale et agrégé des lettres, il s'était fait connaître comme savant, en 1886, par une thèse sur les *Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, qui est un livre original, très informé et d'une valeur durable ; sa thèse latine traitait d'un sujet qui nous touche plus directement, *De praepositione* AD *casuali in latinitate aevi Merovingici* : elle reste toujours un excellent chapitre de cette description du latin mérovingien que d'autres ont entamée sans aboutir à l'achever. Fixé à l'Université de Bordeaux, dont il ne cherche pas à sortir, il eut le grand mérite de se consacrer à l'étude de la vie littéraire et linguistique du Sud-Ouest et surtout de procéder à une enquête méthodique sur les parlers gascons, enquête dont les matériaux sont heureusement conservés à Bordeaux. Il voulut encore contribuer à la vie intellectuelle de la région et publia nombre d'articles de littérature et de philologie dans les périodiques méridionaux. Mais il donna aussi à la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, depuis 1890, une collaboration assez active et de belle tenue. Homme d'enseignement, il eut le souci de fournir aux étudiants des instruments de formation qui leur manquaient, et nous devons lui garder une large reconnaissance pour le courage qu'il eut de composer son *Précis historique de phonétique française* et ses *Éléments de linguistique romane*, livres soigneux, clairs, scrupuleux, constamment revus, accrus, mis à jour dans des éditions légitimement multipliées. Édouard Bourciez était étranger à tout souci de renommée comme d'ambition, et je le trahirais en ajoutant des éloges, quelque mérités qu'ils fussent à cette notice ; je voudrais qu'on y sentît le respect affectueux que m'inspiraient la dignité et le désintéressement de l'homme aussi bien que la conscience et l'efficacité de son labeur. — M. R.

— En Finlande M. Walter O. Renkonen, professeur extraordinaire de philologie romane à l'Université de Turku (Åbo), a fait valoir ses droits à la retraite.

M. Eero K. Neuvonen est nommé docent de philologie espagnole à la même Université.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

La *Société de publications romanes et françaises* a mis en vente :

XXIV. — J. DESCROIX, *Glossaire du patois de Lantigné en Beaujolais (Rhône)* ; 117 pages, 1946 ;

XXV. — *Études romanes dédiées à Mario Roques* ; 235 pages avec portrait ; 1946.

XXVI. — Karl STRECKER, *Introduction à l'étude du latin médiéval*, traduite de l'allemand par Paul van de Woestijne, 2e édition revue et augmentée ; 75 pages, 1946.

— Dans *la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége*, ont paru :

LXXXIX. — *Antoine de la Sale, aventureux et pédagogue*, essai de biographie critique par Fernand DESONAY ; 204 pages, 1940 ;

XCVI. — Louis REMACLE, *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise ; le problème de l'h en liégeois* ; 440 pages, 1944 ;

XCVIII. — *Het Naembouck van 1652, tweede druk van het Nederlands-lFrank Woordenbœk von Joos Lambrecht*, p. p. R. VERDEYEN ; CXXXII-258 pages, 1945 ;

— Du *Recueil de travaux publié par l'Université d'Upsal (Uppsala Universitets Arsskrift)*, 1941 :

Fascicule V. — *Compositiones lucences, Studien zum Inhalt, zur Textkritik and Sprache* par J. SVENNUNG ; X-204 pages.

— L'*Anglo-Norman Text Society* a publié :

II. — *Le Livre de scentz medicines, The unpublished devotional treatise of Henry of Lancaster*, Texte p. p. E. J. ARNOULD ; XV-244 pages, 1940.

III. — *Anglo-Norman Letter and Petitions from all souls Ms. 182*, p. p. Dominica LEGGE ; XXIII-495 pages, 1941.

IV. — *La Seinte Resureccion, from the Paris and Cantorbury Mss.*, édition commencée par les regrettés T. ATKINSON JENKINS et J. M. MANLY, achevée par Mildred K. POPE et J. G. WRIGHT ; CXXXV-81 pages, 1943 ;

V. — *Le Secré de secrez by Pierre d'Abernun of Fetcham, from the unique Manuscript B. N. fr. 25407*, p. p. Oliver A. BECRERLEGGE ; LVIII-94 pages, 1944 ;

VI. — *An Anglo-norman Rhymed Apocalypse with Commentary*, from the Giffard MS. formerly in the possession of Sir John Fox and now in the Bodleian, p. p. Olwen RHYS, avec une introduction historique de Sir John Fox ; XLIX-164 pages, 1946.

— La *société roumaine de linguistique* a publié dans la deuxième série de ses études :

3. — Nicolae Drăganu, *Morfemele românești ale complementului în acuzativ și vechimea lor* ; 1943, 181 pages. — Cette publication est une publication posthume. Elle est accompagnée d'un portrait de Nicolae Drăganu.

4. — Iorgu Iordan, *Stilistica limbei române*, 1944, 401 pages. — Le nom de « stylistique » continue ses progrès : certains le regretteront car il ajoute à la confusion d'une discipline elle-même confuse ; il n'en n'est pas moins intéressant de voir parallèlement rassemblés pour des langues diverses et en particulier pour les langues romanes les moyens d'expression et les procédés rhétoriques de tous genres.

— Une nouvelle collection de textes italiens a été inaugurée, sous le titre de *Nuova Raccolta di classici italiani annotati*, par : Dante Alighieri, *Rime, a cura di Gianfranco Contini*. Nous avons reçu, datée de 1946, la seconde édition revue et augmentée.

— Du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, nous avons reçu le fascicule XIX, BORDASI-BOTSÈRIN, daté de 1943-1944 et le fascicule XX, BOTSÈROU-BOUFFER, daté de 1945-1946, mais les fascicules XVII-XVIII, ne nous sont pas parvenus et nous demandons à la rédaction du Glossaire de vouloir bien nous les adresser.

— Du *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, de E. HUGUET a paru en 1946 le fascicule double 31-32, FABRIQUEUR-FORCOMPTER, qui commence le tome quatrième.

— M. Jacques Soyer a publié, de ses *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret* : en 1944 le fascicule VIII, *Toponymes d'origines latine, germanique et française rappelant l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'industrie, la chasse, la pêche, la navigation, les travaux de défense contre les inondations, les sports, les institutions, l'existence de monuments antiques* (91 pages), et en 1946 le fascicule IX, *Toponymes rappelant le culte chrétien* (86 pages) ; on trouvera dans ce dernier, p. 82-86, une note sur *montjoie*, de nouveau expliqué par *mont* + *joie* avec *mont* féminin.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

GOLDMANN (Iean), *La philologie romane en Pologne* ; Cracovie, Gebethner et Wolff, 1937 ; in-8, 265 pages. — Ce volume est un extrait du tome II de l'*Archivum neophilologicum*. Il comprend deux parties consacrées, l'une aux études romanes en Pologne depuis la Renaissance jusqu'à la fondation de la première chaire de philologie romane en 1892, la seconde à la philologie romane en Pologne de 1892 à 1935. Il est complété par un double index, d'abord table alphabétique des noms d'auteurs qui ont fait l'objet d'études, puis table des philologues qui ont pris part au mouvement philologique polonais ou s'y sont intéressés. Par ces tables nous avons appris l'existence d'un certain nombre d'études qui nous étaient restées inconnues du fait de la médiocre organisation de l'information scientifique internationale. Nous y avons retrouvé aussi, avec émotion, des noms que nous ne reverrons plus dans nos bibliographies, ceux par exemples de mes élèves Glixelli, Morawski et Reinhold. L'on notera que M. G. a donné

quelques renseignements biographiques sur les savants polonais qu'il cite. On eût aimé que, dans l'*Index*, les pages où figurent ces informations fussent marquées par un signe ou un caractère spécial. — M. R.

Berthaud (Pierre-Louis), *Bibliographie occitane, 1919-1942* ; Paris, Belles-Lettres, 1946 ; petit in-8, 93 pages. — En attendant la bibliographie générale de la langue d'oc qui nous manque, ce petit recueil, établi en 1943 et retardé par le séjour que l'auteur a dû faire dans diverses prisons et dans des camps de concentration tels que Dachau, rendra certainement service. Il est méthodiquement classé en quinze sections suivant la nature des ouvrages et, dans chaque section, en cinq divisions suivant qu'il s'agit : a) d'ouvrages intéressant tous les dialectes ou l'état ancien des parlers méridionaux, b) du catalan, c) du gascon, d) des parlers nord-occitans, e) de l'occitan proprement dit. Une table des noms d'auteurs et pseudonymes complète utilement ce petit volume. — M. R.

Blédy (Geza), *Influența limbii române asupra limbii maghiare, studiu lexicologic* ; Sibiu, « Dacia Traiana », 1941 ; petit in-8, 164 pages. — Ce petit ouvrage est une thèse de doctorat de l'Université de Cluj. La première partie, qui seule nous intéresse, est un relevé des mots roumains qui ont pénétré dans le hongrois de Transylvanie. A ce relevé, M. Blédy a cru devoir en joindre un autre, d'autant moins intéressant pour nous qu'on ne sait pas encore s'il représente quelque chose de durable, celui des mots roumains pénétrés en hongrois à la suite de la guerre de 1916-1918. — M. R.

Rodrigues Lapa (M.), *Estilística de la lingua portuguesa* ; Lisbonne, Seara Nova, 1945 ; petit in-8, 302 pages. — Cette stylistique vient utilement se joindre à celles que nous avons déjà signalées pour le français et le roumain. L'on a plaisir à constater que, dans sa préface, l'auteur reconnaît ce que les études de stylistiques doivent à Bréal, à Darmesteter et à F. Brunot : on oublie vraiment avec trop de facilité l'importance du beau livre de ce dernier qui a pour titre *La pensée et la langue*. — M. R.

Dauzat (Albert), *Études de linguistique française. Les synonymes, Questions de grammaire, la diffusion du français en Bretagne, Étymologies, Études argotiques* ; Paris, d'Artrey, Bibliothèque du « français moderne », 1945 ; in-8, 350 pages. — Réunion d'articles antérieurement publiés et qui n'intéressent guère que le français moderne. Toutefois on y trouvera des notes étymologiques et lexicales sur des mots d'époques très diverses ; nous en donnons ci-dessous la liste : *aéronef* ; *agrume* ; *agnicher* ; *aiguail* ; *égailler* ; *aller*, prov. *anar*, it. esp. *andar(e)* ; *allo* ; *amélanche* ; *apache* ; *arlequin* ; *arpète* ; *arriviste* ; *aspic* ; *assommer* ; *autarchie, autarcie* ; *auto-*

rail ; *avalanche*, *lave*, *lause* ; *aveu* ; *bacula(s)* ; *balai* ; *baragouin* ; *bard* fr. dial. *bayard* ; *bébé* ; *beffroi* ; *bègue* ; *binôme* ; *bobard* ; *bondrée* ; *born-*, *bourn-*, fr. *borgne* ; *boue*, etc. (*bave*, *bouse*, *bouille*) ; *bove* ; *brûler*, fr. pr. *bucla* ; *charabia*, *bougna*, *fouchtra*, *galapia* ; *chaussée* ; *fale* ; *lascar* ; *perce-neige* ; *sentine* ; *sucette* ; *suzette*, *petit-juif* ; *trolleybus* ; lexique d'argot : *caras*, *carar* ; *évaige* ; *luquer*, *(a)luga*, *luer* ; *marque* ; *mate* ; *soé*. — M. R.

LEBEL (Paul), *Les noms de personnes* ; Paris, Presses universitaires, collection « Que sais-je ? », 1946 ; in-16, 134 pages. — L'onomastique tend à prendre dans les études françaises une place qui lui avait été longtemps un peu trop mesurée. L'esquisse de M. L. sera une introduction utile à ces études aussi bien pour les historiens que pour les curieux.

ROSTAING (Charles), *Les noms de lieux* ; Paris, Presses universitaires, collection « Que sais-je ? », 1945 ; in-16, 134 pages. — Les études de toponymie, sans être poussées encore jusqu'au point où elles devraient l'être, ont cependant donné déjà lieu à des publications importantes que ce petit livre résume, sans peut-être y apporter toute la clarté souhaitable.

MAROUZEAU (Jules), *Précis de stylistique française, deuxième édition revue et augmentée* ; Paris, Masson, 1946 ; in-16, 216 pages. — Quelques retouches ont été apportées à cette deuxième édition ; la bibliographie, en particulier, a été sensiblement augmentée.

DUFOUR (J.-E.), *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, avec des *tables des formes anciennes et des matières dressées* par Marguerite GONON ; Mâcon, Protat, 1946 ; in-8, 1.184 pages et une carte. — Ce dictionnaire ne fait pas partie de la collection des dictionnaires topographiques publiée sous les auspices du Comité des travaux historiques. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a pu paraître, alors que la collection officielle est, sinon interrompue, du moins sans cesse retardée [1]. Notre reconnaissance doit aller à M. Georges Guichard, dont la généreuse Fondation a permis la publication de cet important travail. Nos lecteurs connaissent bien M. J.-E. Dufour, collaborateur de la *Romania*. Ses travaux antérieurs sont une suffisante garantie de la qualité de celui-ci. Mlle Gonon, qui est associée, comme M. Dufour, à la publication des *Chartes du Forez*, a complété le Dictionnaire en dressant la table des noms. — M. R.

---

1. Nous apprenons par la publication même de M. Dufour que le *Dictionnaire topographique des Vosges* par P. Marichal aurait paru en 1941 ; mais nous devons déclarer que nous n'avons pas encore vu d'exemplaire de ce dictionnaire.

AHLBORN (Gunnar), *Le Patois de Ruffieu-en-Valromey (Ain)* ; Göteborg, Wettergren et Kerbers, 1946 ; in-8, IV-386 pages. — L'auteur a entrepris une étude générale des parlers du Valromey, qui est une des belles vallées du Jura méridional entre Nantua et Belley. De cette étude, dès longtemps commencée, il a détaché le présent volume qui lui a servi de thèse, travail fouillé et scrupuleux, où l'on reconnaît avec satisfaction l'influence et la méthode d'Antoine Duraffour, le maître de M. A., et le maître aussi des études franco-provençales, pour nous limiter à cet aspect de l'activité de notre collègue de Grenoble. — M. R.

MACLAGAN (Eric), *The Bayeux Tatestry* ; Londres-New-York, King Penguin, 1945 ; in-16, 32 pages, 8 fac-similés en couleurs, 80 fac-similés en noir. — Le format réduit de cette reproduction n'a pas nui à la clarté des images et il sera commode d'avoir sous la main cette copie du précieux document. Elle est précédée d'une courte introduction et de la transcription de toutes les inscriptions qui apparaissent dans les planches.

FARAL (Edmond), *La vie quotidienne au temps de saint Louis* ; Paris, Hachette, 1942 ; in-12, 278 pages. — Cette étude ne concerne naturellement que la France, mais il s'agit surtout de Paris. L'indication chronologique « au temps de saint Louis », volontairement vague, nous indique que l'auteur ne s'en tiendra pas aux limites exactes du règne. M. Faral entend l'expression « vie quotidienne » dans son sens le plus large : il y comprend les actions, les rapports, les pensées qui peuvent emplir une journée, mais non pas chaque journée, de la vie d'un homme et ce contenu varie selon la place que chacun occupe dans la société. Au cours des chapitres, nous apprenons quel était le cadre où se déroulait cette vie : lieux, temps, organisation sociale ; comment l'homme de cette époque satisfaisait ses besoins vitaux, car il lui fallait se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, se chauffer, s'éclairer ; comment il était éduqué ; comment il se comportait lors des grands événements de la vie : mariage et mort (mais on n'a rien sur la naissance), quelles étaient ses occupations, travail professionnel ou divertissement ; quels étaient ses rapports avec ses semblables ; s'il croyait à Dieu et comment il concevait ses rapports avec la divinité. L'ouvrage se lit avec grand plaisir ; de nombreuses anecdotes, des tableaux colorés viennent animer le récit ; cet agrément est dû au parti très habile que l'auteur a su tirer de ses sources. Celles-ci, dont les notes bibliographiques, rejetées en fin de volume, permettent de dresser aisément le tableau, sont presque uniquement littéraires : cela explique l'absence de certaines informations. En effet, on ignore comment l'on voyage, comment se portent les nouvelles ; on ne relève qu'une allusion aux serfs, aux lépreux ; il n'est rien dit ni des Juifs, ni de la diversité des monnaies, ni du bilinguisme (au moins) du royaume, ni de l'importance du serment dans la vie juridique,

ou des processions dans la vie religieuse. L'aspect communautaire de la vie au XIIIe siècle, qui se manifeste par les processions, mais aussi en bien d'autres occasions et qui rendait la vie médiévale si différente de la nôtre, ne nous semble pas assez souligné. Les documents archéologiques, canoniques, juridiques, les comptes, les enquêtes, etc., auraient permis de compléter cette « tapisserie » en nous montrant, par exemple, comment était alors satisfait le sentiment esthétique, en décrivant un procès, en donnant sur le prix de la vie un chapitre dont le *Dit de la maille*, curieusement utilisé (p. 196), fournit déjà quelques éléments, cela eût été peut-être plus significatif que le récit de la Croisade des enfants ou que l'analyse, précieuse cependant, du *Roman de la Rose* (p. 238-254). L'auteur a pourtant entièrement réalisé son dessein de montrer « derrière la façade, la pensée qui en expliquait le décor », et le chapitre où il dégage les conditions de formation et l'existence d'une opinion publique dès le XIIIe siècle (p. 213-218), est heureux. M. Faral n'a pas, d'ailleurs, prétendu être complet et, si nous regrettons de ne pas avoir la synthèse qu'il pouvait évidemment si bien nous donner, remercions-le du moins de nous avoir fait faire en sa compagnie un voyage dans le passé si utilement suggestif. — Pour apporter notre concours à une prochaine édition, nous signalons dans celle-ci deux erreurs typographiques : p. 139, n. 2, Gilles li Muisis semble être le titre d'une œuvre d'Étienne de Fougères ; p. 239, n. 1, le vers cité est le vers 5449 et non 5549. — Roger Sève.

Monteverdi (Angelo), *Saggi neolatini* ; Rome, Storia e Letteratura, 1945 ; in-8, VI-386 pages. — Douze essais datant de 1922 à 1942 et, sauf une exception, publiés antérieurement. Il n'y a été apporté ici que de légères retouches. Nous signalerons particulièrement les études sur Pier della Vigna, sur un fragment de manuscrit conservé à Milan et contenant des chansons de Pierre d'Auvergne, sur Raoul le Tourtier et sur la belle Aude. — M. R.

Guiter (Henri), *Grammaire de la langue du « Llibre d'Ave Maria » de Ramon Llull* ; Montpellier, Quillet, 1943 ; petit in-8, 141 pages. — Il y a deux parties dans ce livre ; la première est un exposé, sinon de la grammaire, du moins de la morphologie de Ramon Llull, étudiée dans le *Llibre d'Ave Maria* ; quelques remarques de syntaxe sont mêlées à cet exposé. La deuxième partie est une traduction du petit livret de Llull, mise en regard du texte, lequel est emprunté à l'édition parue dans la collection « Els nostres classics ». Je ne sais si cette réédition s'imposait, en tout cas, elle facilite les références de l'étude morphologique. Quant à la traduction, elle semble en général fidèle, et c'est sans doute par suite d'un accident matériel qu'au début de la p. 19, toute une ligne du texte catalan est restée sans traduction, ce qui rend le français inintelligible. — M. R.

SALVERDA DE GRAVE (J. J.), *Observations sur l'art lyrique de Giraut de Borneil* ; Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Uitgeversmaatschaffij, 1938 ; in-8, 131 pages. — Nous regrettons vivement de ne pas avoir signalé plus tôt cette élégante et probe étude de caractère éthique et esthétique ; M. S. de G. insiste à bon droit sur la nécessité de ne pas étudier en bloc les troubadours, mais de les examiner chacun pour lui-même : l'impression de banalité que nous ressentons à lire d'ensemble de nombreuses compositions de trouvères et de troubadours divers est la même que nous ressentirions si nous lisions dans les mêmes conditions une grande masse de poésie lyrique de n'importe quelle époque ; cette impression n'est pas nécessairement juste, car chaque poète a pu traiter avec sincérité et dans un sentiment très personnel des thèmes qui ont servi ou serviront à d'autres. De son examen particulier de l'œuvre de Giraut de Borneil, M. S. de G. retire l'impression que chez ce troubadour deux forces agissent et se contrarient, « l'une extérieure, venant du milieu auquel il appartenait, l'autre personnelle qui le poussait à trouver une expression poétique pour ses émotions ». — M. R.

LIEBMAN (Charles J.), *Étude sur la vie en prose de saint Denis* ; Genève, New-York, W. F. Humphrey, 1942 ; in-8, CXXVII-246 pages. — L'édition de la vie française de saint Denis, conservée par le beau manuscrit 1098 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, manuscrit exécuté à l'abbaye de Saint-Denis même, au plus tard en 1248, est ici donnée d'après ce manuscrit avec les variantes des autres copies conservées. L'édition est précédée d'une étude sur les diverses formes latines ou françaises de la Vie de saint Denis, qui comporte l'exposé des particularités de langue et de paléographie du ms. 1098 ; celui-ci par exemple, connaît, on le sait, l'emploi des accents, non seulement pour distinguer la lettre *i*, mais aussi pour marquer la diérèse dans la succession de deux voyelles identiques ou pour détacher les monosyllabes constituées par une seule voyelle. Au sujet de ces particularités de langue, M. L. conclut « Il ne semble pas qu'on puisse les expliquer par une délimitation géographique, mais plutôt par des habitudes normandes ou anglo-normandes maintenues par les scribes qui furent chargés, à l'abbaye de Saint-Denis, d'exécuter des livres à peintures destinés à la clientèle noble. L'étude de la paléographie et des miniatures amène à la même conclusion ». Il resterait à faire l'étude de la langue et du style de cette version en prose française, laquelle s'inspire à coup sûr de la grande *Vie* latine du saint, mais l'abrège en un récit concis et clair. L'édition très soigneuse de M. L. rendra possible cet examen. — M. R.

PAXECO (Elza), *Aucassin e Nicolette, romance dramático do século XII traduziodo e anotado* ; Lisbonne, Minerva, [1946], in-16, 119 pages. — Je

verse cette traduction portugaise au dossier bibliographique de la chantefable ; j'enregistre aussi la leçon de modestie qu'elle donne aux philologues : ayant à sa disposition les éditions de Hermann-Suchier, qui a fait effort pour interpréter le texte, et celle que j'ai donnée moi-même pour améliorer si possible l'interprétation, Mlle P. a préféré suivre l'édition de Bourdillon, qui ne se souciait pas beaucoup d'exégèse, ou la traduction française de mon regretté collègue Gustave Michaut, qui se contentait nécessairement d'approximations. Je suis d'autant plus sensible à l'assentiment que Mlle P. a bien voulu à l'occasion donner à mes ponctuations et à mes notations de ton, à quoi j'ai en effet la faiblesse de tenir. Mais elle aurait pu tirer quelque profit des indications du glossaire et des notes supplémentaires ajoutées à la dernière impression de mon petit volume. — M. R.

— Un quotidien (*Combat*, 22, XI, 46) a annoncé l'éventuelle réunion de travaux inédits d'Albert Thibaudet et, comme exemple, il a publié un article intitulé *La naissance du roman : Chrétien de Troyes et l'amour courtois*. En amical souvenir d'A. Thibaudet, mon camarade en rhétorique au lycée Henri IV, je signale la nécessité de revoir de près cet article et peut-être d'autres articles à sujet médiéval : Thibaudet avait sans doute écrit celui-ci avec une information insuffisante, car on y voit reparaître *Robert* Wace que l'on pouvait depuis longtemps croire désaffublé de ce prénom. M. R.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Avril 1947.
Dépôt légal 2e trimestre 1947.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6252. — N° d'ordre chez l'éditeur : 274

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1946 en un tome, t. LXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE VENTE EN 1947

TOME LXIX :

France	500 fr.
Étranger	600 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre en 1947 sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXIX (1946).

Si certains de nos abonnés, en raison des difficultés d'expédition, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

PREMIER FASCICULE

A-H

Un volume de 256 pages, format de la *Romania*..... 180 fr.

Le second fascicule **H-Z**, dont la composition est achevée, pourra être publié en 1947.